



---

# Rapport

du

Département de la santé et des affaires sociales

Exercice 2008

## **DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES**

### **2008 EN BREF**

L'année 2008 est celle du développement et de la concrétisation de nombreux projets d'importance pour le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ainsi, en matière de **planification hospitalière**, le Conseil d'Etat a décidé que les activités de soins aigus physiques seraient concentrées sur deux seuls sites d'Hôpital neuchâtelois (HNe) et que **deux centres de compétences forts** y seraient respectivement créés (**centre de l'appareil locomoteur à Pourtalès, Neuchâtel, et centre mère-enfant à La Chaux-de-Fonds**). Parallèlement, le **site du Val-de-Travers** sera transformé en **centre de traitement et de réadaptation**.

En matière de soins psychiatriques, la **création du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)** a été entérinée par le Grand Conseil en janvier 2008. Cet établissement regroupe les institutions de soins psychiatriques du canton et démarrera ses activités en janvier 2009.

Dans le secteur de la promotion et de la prévention de la santé, l'acceptation par le Grand Conseil d'une modification de la loi de santé permettra d'instaurer **l'interdiction de la fumée dans les établissements publics neuchâtelois** dès le 1<sup>er</sup> avril 2009. Cette modification visait à répondre à l'initiative populaire "Fumée passive et santé".

De plus, un **programme cantonal de vaccination contre le cancer de col de l'utérus** a été mis sur pied. Les vaccinations ont débuté en automne et concernent potentiellement 9000 jeunes filles âgées de 11 à 19 ans.

En outre, devant la menace potentielle d'une **pandémie de grippe** liée au virus H5N1, un **plan opérationnel cantonal** a été mis en place. Son élaboration a permis de mobiliser les différents acteurs concernés par la problématique et de prévoir la coordination de leurs actions en cas de pandémie.

Dans le domaine social, le Conseil d'Etat a adopté en avril deux des cinq instruments prévus par ACCORD et la **loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales cantonales (LHaCoPS)**: les règlements d'application UER et RDU. Par ailleurs, les travaux relatifs aux autres outils de la LHaCoPS ont été poursuivis, notamment la mise en place progressive de la deuxième étape des guichets sociaux régionaux (création d'agences régionales AVS).

Le projet de **réinsertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans** s'est poursuivi sous l'œil attentif de la collaboration interinstitutionnelle. Il a permis à ce jour de proposer une solution de formation ou un emploi à quelque 120 jeunes gens auparavant bénéficiaires de l'aide sociale.

Les réflexions menées dans le domaine de **l'accueil extra-familial des enfants** se sont concrétisées par la présentation d'un **nouveau projet de loi**. Ce dernier introduisait la participation financière des employeurs au dispositif cantonal et permettait également de simplifier le mode financement du dispositif par l'intermédiaire de bons d'accueil. Cependant, devant les critiques émises durant la phase de consultation, le Conseil d'Etat a décidé de réétudier le projet.

Les réflexions au sujet de la refonte du **plan d'équipement cantonal des établissements spécialisés** ont connu une étape importante avec la remise des rapports des groupes de travail oeuvrant dans le cadre du **projet RENARD**. Cette étape marque l'aboutissement de ce projet. Les réflexions se poursuivent sur la base de ces propositions.

Enfin, au chapitre des ressources humaines, le service de l'action sociale a vu le départ en préretraite de M. Daniel Monnin, après plus de 25 ans passés à sa tête. C'est M. Daniel Schouwey qui lui a succédé.

### **DIVISION DE LA SANTE**

Le **service de la santé publique (SCSP)** a œuvré au développement et à la réalisation de nombreux projets d'envergure. Ainsi, **la planification hospitalière**, s'agissant des hôpitaux de soins

physiques, est entrée dans une nouvelle phase d'importance avec la remise, en janvier 2008, par Hôpital neuchâtelois (HNe) au Conseil d'Etat d'un rapport sur la réorganisation des activités hospitalières entre les sites de soins aigus du canton et les options prises par le Conseil d'Etat à ce sujet. Au nombre de ces dernières, il faut mentionner notamment la décision de répartir à terme les **missions hospitalières de soins aigus entre les sites de Pourtalès à Neuchâtel et celui de La Chaux-de-Fonds**, soit: la création d'un centre de l'appareil locomoteur sur le premier site et d'un centre mère-enfant sur le second, la transformation du site du Val-de-Travers en un centre de traitement et de réadaptation, ainsi que le transfert, à moyen terme, des missions hospitalières de l'Hôpital de La Providence à HNe. Ces décisions stratégiques ont provoqué de nombreuses réactions au sein de la population, et ont conduit notamment au dépôt d'initiatives populaires, ainsi que d'initiatives communales.

Dans le **secteur des institutions psychiatriques**, l'année 2008 a été marquée par l'adoption de la loi sur le **Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP)**, qui a entraîné la création de cet établissement de droit public chargé de la prise en charge psychiatrique hospitalière et ambulatoire. Le Conseil d'administration a été nommé et un directeur général a été engagé. L'ensemble des institutions de soins psychiatriques concernées ont signé une convention d'adhésion avec le CNP. L'entrée en vigueur effective se fera le 1er janvier 2009.

De son côté, **la loi de santé** a connu deux révisions d'importance en 2008, dont une notamment qui visait à répondre à **l'initiative populaire "fumée passive et santé"**. Cette initiative demandait l'interdiction totale de fumer dans les lieux fermés accessibles au public. La modification de loi portant sur l'interdiction de la fumée passive entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009.

L'année 2008 a également été marquée par le lancement d'un **programme cantonal de vaccination contre le virus HPV responsable du cancer du col de l'utérus**. La mise en route de ce programme a été possible grâce à l'engagement des partenaires, soit les médecins installés en cabinet et HNe. Ce programme est destiné aux 9000 jeunes filles du canton de 11 à 19 ans. Les premières vaccinations ont été réalisées dès l'automne 2008.

En 2008, le **programme neuchâtelois de dépistage du cancer du sein**, géré par l'Association "Centre de dépistage du cancer du sein Jura-Neuchâtel" et lancé au mois de mai 2007, a connu un développement très réjouissant. Plus de 50% des femmes qui ont été invitées à une mammographie de dépistage y ont participé. L'année 2008 a vu l'élargissement de la collaboration Jura-Neuchâtel au canton de Berne en vue de la mise en place d'un programme de dépistage du cancer du sein, à titre pilote, dans le Jura bernois. A cette occasion, l'association a été rebaptisée "Centre de dépistage du cancer du sein BEJUNE". Elle est présidée par le chef du DSAS, le conseiller d'Etat Roland Debély.

Dans le domaine de la **grippe pandémique**, un dispositif de lutte contre une éventuelle pandémie a été mis en place dans le canton. Un coordinateur a été engagé et neuf groupes de travail ont été créés. Un exercice de vaccination d'envergure destiné à tester ce dispositif a eu lieu au mois de novembre 2008. Deux cents collaborateurs volontaires de l'Administration cantonale y ont participé. Une demi-journée a été prévue, afin qu'ils soient vaccinés contre la grippe saisonnière.

En 2008, pour le **service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea)**, il n'a été que partiellement possible de repourvoir les postes vacants, surtout de médecins spécialistes. Comme en 2007, des efforts considérables ont dû être consentis pour gérer la vacance de ces mêmes postes. Le 31 décembre 2008, le SMPea cessera d'exister en tant que service de l'Etat pour **devenir une unité de gestion du Centre neuchâtelois de psychiatrie**.

## **DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES**

En ce qui concerne le **service de l'action sociale (SAS)**, à propos du **projet ACCORD**, trois des cinq instruments prévus dans la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS) ont été soumis à appréciation du Conseil d'Etat, après validation du GT CIPOS. Ce sont les règlements relatifs à **l'unité économique de référence (UER)**, **au revenu déterminant unifié (RDU)** et **au processus (ordre d'examen des prestations sociales)**. Le Conseil d'Etat a adopté les deux premiers règlements le 2 avril 2008, avec entrée en vigueur immédiate. Toutefois l'adoption par le Conseil d'Etat d'un arrêté ultérieur assujettissant à ces règlements chaque service fournisseur de prestations sous conditions de ressources sera nécessaire pour que ceux-ci deviennent pleinement opérationnels. Au préalable, des travaux préparatoires sont conduits dans l'ensemble des secteurs prestataires, notamment sous la forme de simulations informatiques et fi-

nancières en vue d'évaluer les effets des nouveaux dispositifs. L'entrée en vigueur du règlement relatif au processus interviendra conjointement à l'entrée en fonction des deux derniers instruments de la LHaCoPS: la base centralisée des données sociales (BaCeDoS) et la 3<sup>e</sup> étape des guichets sociaux régionaux (GSR). A propos des guichets sociaux régionaux, une attention soutenue a dû être portée aux GSR 1<sup>re</sup> étape (régionalisation des services sociaux), notamment sur le Littoral ouest, et aux GSR 2<sup>e</sup> étape (régionalisation des agences AVS), où des délais de mise en place ont été accordés à certaines communes ou régions. Les travaux en vue de la 3<sup>e</sup> étape vont être lancés dès 2009.

**L'aide matérielle nette versée en 2007** s'élève à 67.4 millions. Elle est de 2,5% inférieure à celle versée l'année précédente. Après les augmentations enregistrées depuis 2002, cette baisse exceptionnelle doit être soulignée. Un bouclage provisoire à fin 2008 nous permet d'estimer un montant de l'aide versée en 2008 sensiblement identique.

S'agissant des **nouveaux dossiers d'aide sociale** ouverts au cours de l'année 2008, leur nombre est stable, très légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Ce sont 1945 nouveaux dossiers qui ont été ouverts en 2008, contre 1909 en 2007 (+ 1,88%). Parmi les causes d'indigence, celles résultant de problèmes économiques sont toujours les plus conséquentes (71,8% des nouveaux dossiers), surtout celle intitulée "défaut de gain" (comprenant notamment les travailleurs pauvres). Les causes liées aux désunions et à l'éclatement des familles (intitulées "défaut de soutien") sont en augmentation (11,4% des nouveaux dossiers, contre 10,9% en 2007). Concernant les nouveaux dossiers ouverts en 2008, par groupes d'âge, nous constatons que les jeunes sont toujours les plus touchés, même si légèrement moins qu'en 2007 (18-29 ans: 32,5%; 30-39 ans: 23,7%).

Durant l'année 2008, pas moins de 392 personnes (385 en 2007) ont signé un premier **contrat d'insertion** de trois mois, dont 163 (206 en 2007) ont effectué un projet d'insertion individuel. Quelque 745 contrats (730 en 2007) ont été signés au moins une fois (premier contrat ou renouvellements), représentant 598 personnes (605 en 2007). Parmi ces 598 personnes, 29% sont âgées de moins de 30 ans et 35% sont des femmes. Enfin, quelque 82 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. Il est également à relever que 21 personnes ont bénéficié de la passerelle qui permet aux personnes dépendant de l'aide sociale, à des conditions bien particulières et définies, de bénéficier des mesures d'intégration professionnelle (MIP, service de l'emploi).

**L'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE)** a vécu une année 2008 particulière: la réglementation cantonale en matière d'avances a été sensiblement modifiée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et également au 1<sup>er</sup> janvier 2009, puisque les limites de revenus/fortune donnant droit aux avances ont été indexées en deux temps. Le montant mensuel maximum de l'avance a lui aussi été revu à la hausse, passant de 400 francs à 450 francs. Enfin, en vue d'atténuer les effets de seuil, un second palier d'avances a été instauré, où la limite de revenus (annuels) se situe à 5000 francs au-dessus du premier palier et où le montant maximum de l'avance est fixé à 200 francs par mois et par contribution. L'autre événement marquant pour l'ORACE en 2008 a été le regroupement, sous le même toit, de ses deux bureaux. Depuis la fin du mois de juin, l'entité de La Chaux-de-Fonds a rejoint le bâtiment du SAS à Neuchâtel.

En ce qui concerne le nombre de nouveaux dossiers ouverts à l'ORACE, on enregistre une légère diminution en 2008 (- 8,6%) mais plus importante toutefois que celle enregistrée les années précédentes (- 1,49% en 2007). S'agissant du nombre total des dossiers traités, la hausse se poursuit avec 2462 dossiers, contre 2350 à fin 2007 (+ 4,8%). Le nombre de dossiers faisant l'objet d'avances, est passé quant à lui de 206 en 2007 à 233 à fin 2008 (+ 13,1%).

La dépense effective (différence entre le montant des avances accordées et celui des avances récupérées) s'élève à 583.236 francs pour 2008. Ce résultat est à mettre en relation avec un taux de recouvrement qui continue d'être très satisfaisant (66,4%).

**L'office des bourses (OBE)**, rattaché au SAS depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, a déménagé à fin mai 2008 dans le bâtiment du SAS mais au 3<sup>e</sup> étage. En juin 2008, le nouveau logiciel informatique OBAO, développé de concert entre l'OBE et le SIEN, a pu entrer en production. Sur le plan des prestations, on constate que les dépenses de l'office en 2008 sont en baisse (-12%), tout comme le nombre de boursiers (-3,7%), principalement ceux qui fréquentent les universités.

Outre les tâches de coordination sur le plan interdépartemental (GT CIPOS et collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle), le SAS a par ailleurs as-



suré le financement des activités déployées dans le cadre de la **loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions** (LAVI), d'examineur des demandes de subsides liées à la répartition de la **dîme de l'alcool** et de gérant des dossiers liés au soutien ainsi qu'au versement de **subventions aux institutions privées du social ambulatoire**. Il s'est également chargé des tâches liées au **fonds de désendettement et de prévention à l'endettement**.

Pour le **service de l'assurance-maladie** (SCAM), l'année 2008 se caractérise notamment par la réintroduction de la catégorie 4 des bénéficiaires de réduction de primes. Cette catégorie avait été supprimée en 2006. De plus, il est à relever la consolidation, avec l'adhésion de nouveaux assureurs, du régime conventionnel protégeant les assurés contre les conséquences de la suspension du droit aux prestations. Enfin, le nouveau régime de subventionnement fédéral (RPT) est entré en vigueur en 2008.

Sur le plan de l'évolution des primes, après le tassement observé en 2007, il faut souligner la **baisse des primes moyennes 2008**, respectivement de -1% pour les adultes dès 26 ans, de -1,6% pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans et de -2,7% pour les enfants jusqu'à 18 ans.

Au sein du **service des mineurs et des tutelles** (SMT), le nombre de situations suivies par les assistants sociaux du secteur des **mineurs et de s tutelles** est stable. Que ce soit dans le domaine de la protection des enfants ou dans celui de la prise en charge des adultes en difficulté, ces collaborateurs ont traité 3159 dossiers en 2008, soit 41 de moins qu'en 2007. La complexification des prises en charge alliée à la disponibilité des assistants sociaux rendent les conditions de prises en charge délicates.

Durant l'année 2008, l'**office de l'accueil extra-familial** a achevé ses réflexions en lien avec la **réforme du dispositif législatif cantonal de la petite enfance**. Un rapport ambitieux a été mis en consultation en juin 2008. Ce projet de loi sur l'accueil des enfants (LAE) proposait un financement sous la forme des bons de garde subventionnés par la Confédération et l'introduction d'un financement par les employeurs. Les nombreuses critiques émises lors de la procédure de consultation ont nécessité la reprise du dossier avec les partenaires concernés, les communes en particulier. Parallèlement, l'office de l'accueil extra-familial a mis en place un système de **subventionnement pour les structures d'accueil parascolaire** dès le 1<sup>er</sup> août 2008. Enfin, quelque 994 places supplémentaires ont été intégrées dans le dispositif de subventionnement (404 dans le cadre de l'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et 590 dans le cadre de l'arrêté temporaire sur les structures d'accueil parascolaires).

Pour le **service des établissements spécialisés** (SES), l'année 2008 a notamment été marquée par la **clôture de la démarche RENARD** (Réalisation des établissements sociaux neuchâtelois ambulatoires et résidentiels de demain). Le Conseil d'Etat a en effet décidé de mettre un terme à la première phase, tout en fixant de nouveaux objectifs aux différents secteurs. Ces objectifs s'appuient sur les conclusions des études menées par les cinq groupes de travail. Les réflexions se poursuivront en 2009, en collaboration avec tous les partenaires concernés.

De plus, la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il en a découlé un travail important pour le SES.

## 1. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

En 2008, le chef du DSAS s'est vu confier la fonction de président du Conseil d'Etat. Le secrétariat général a dès lors assumé les travaux inhérents à cette fonction.

En marge de ces tâches, le secrétariat général a participé à l'élaboration, au suivi et à la conduite de plusieurs projets de réforme prévus dans le cadre du programme de législation du Conseil d'Etat.

Il s'est notamment fortement impliqué dans la réforme du dispositif d'accueil extra-familial de la petite enfance. Le projet de loi mis sous toit visait l'introduction de la participation financière des employeurs au dispositif de l'accueil de la petite enfance et la simplification du mode de financement du dispositif grâce à des bons d'accueil. Mais, à l'issue de la consultation du projet de loi auprès des partenaires concernés et face aux critiques émises par certains d'entre eux, le Conseil d'Etat a décidé de réétudier le projet, tout en maintenant les objectifs qu'il s'était fixés initialement.

Dans le domaine hospitalier, le secrétariat général s'est impliqué de manière importante dans la préparation des décisions relatives à la nouvelle répartition des missions ainsi qu'à leur mise en œuvre avec les partenaires, soit Hôpital neuchâtelois et l'Hôpital de La Providence. Il a également participé aux travaux en vue de l'intégration du Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPeA) et de l'Hôpital de Perreux au nouveau Centre neuchâtelois de psychiatrie.

Par ailleurs, le secrétariat général a assumé la présidence du comité de pilotage chargé de l'introduction d'un nouveau système de financement par prestations dans les EMS. En outre, il a fait partie du comité de pilotage de l'étude portant sur la définition des besoins des personnes âgées en vue de l'établissement d'un concept cantonal de maintien à domicile.

Il a également participé activement aux travaux de la commission de régulation chargée du suivi et de la mise en œuvre de la convention collective de travail des établissements spécialisés.

Dans le cadre de l'élaboration d'un concept cantonal en cas de pandémie de grippe, il s'est investi dans les réflexions en matière de communication notamment.

Enfin, en sa qualité d'état-major du chef du département, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à sa mission de coordination inter- et intra-départementale. Outre ses tâches de gestion courante, il a apporté au chef du département son soutien en matière de communication et de gestion financière. Il a également appuyé les services du DSAS dans la préparation des dossiers en lien avec le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

En matière de ressources humaines, le DSAS relève le départ en retraite de M. Daniel Monnin, chef du service de l'action sociale. M. Daniel Schouwey a été nommé à cette fonction.

### 1.1. **Conférences intercantionales**

#### ***Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS)***

Le chef du Département de la santé et des affaires sociales, Monsieur Roland Debély, siège à l'assemblée plénière de la CDS qui s'est réunie deux fois en 2008, aux mois de mai et de novembre.

Pour mémoire, rappelons que la CDS est un organe très important du système de santé suisse puisqu'elle constitue la plate-forme politique d'échanges entre les responsables de la santé publique des gouvernements cantonaux. Elle promeut la coordination et la coopération intercantonale, ainsi que la coopération entre les cantons et la Confédération dans les dossiers relatifs au système sanitaire. Enfin, la CDS édicte des recommandations à l'usage des cantons et défend leurs intérêts face aux instances fédérales.

La CDS a consacré une part importante de son temps à l'accompagnement des travaux de révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), notamment ceux concernant le financement hospitalier, le financement des soins de longue durée et la limitation des admissions des fournisseurs de prestations ambulatoires à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins. La mise en œuvre de ces réformes sur le plan réglementaire a également été abordée.

Par ailleurs, l'année 2008 a vu le projet national SwissDRG se concrétiser avec la création de la société SwissDRG SA. Les cantons et les partenaires tarifaires de l'assurance-maladie ont fondé cette société anonyme d'utilité publique dans le but d'harmoniser à l'avenir la structure tarifaire dans les hôpitaux. Cette mesure met ainsi en œuvre les postulats aujourd'hui enfin ancrés dans la LAMal révisée. En effet, à partir de 2012, les traitements stationnaires dans les hôpitaux devront être facturés au moyen d'une structure de forfaits par pathologie, s'appliquant de manière uniforme dans toute la Suisse. Ce système s'appelle SwissDRG et il est basé sur les G-DRG allemands. Les partenaires de santé (CDS, santésuisse, FMH et H+) ont chargé la société SwissDRG SA du développement et de l'entretien régulier du système de forfaits par pathologie SwissDRG. La présidence du Conseil d'administration en est assumée par le conseiller d'Etat bâlois, Carlo Conti.

Le dossier de la Convention intercantonale relative à la coordination et à la concentration de la médecine hautement spécialisée (CICCM) a enfin trouvé son épilogue au cours de l'année 2008, après des années d'intenses discussions menées dans le cadre de la CDS. Tous les cantons disposant d'un hôpital universitaire devaient notamment y adhérer pour que la convention soit valable. Ce concordat constitue la base de la planification commune de la médecine hautement spécialisée et de sa mise en œuvre par les cantons.

Enfin, la CDS s'est fortement investie dans la campagne contre l'article constitutionnel "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie" adopté par une majorité des Chambres fédérales, qui tendait à donner plus de pouvoir aux assureurs-maladie en matière de gestion de l'offre en soins. La démarche des cantons a été couronnée de succès puisque cet article a clairement été rejeté par le peuple lors d'une votation qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2008.

### ***Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)***

La CLASS est la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales, regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. Anciennement appelée CRASS (Conférence romande des affaires sanitaires et sociales), la Conférence, fondée en 1981, est l'organe de coordination politique des chefs des départements de santé publique des cantons. Elle traite de problèmes ponctuels que rencontrent les cantons concernés et dont les répercussions, notamment en terme d'application de lois, peuvent être importantes pour eux.

La CLASS s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année 2008.

Outre les habituelles discussions au sujet des révisions de la LAMal, les débats de la CLASS ont porté sur l'élaboration d'un projet de structure suisse de dépistage du cancer du sein (Fédération suisse des programmes de dépistage du cancer du sein) qui a vu le jour dans le courant de l'année 2008.

La CLASS a également décidé de la création d'un programme latin du don d'organes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, afin d'optimiser l'identification, le signalement et la prise en charge du donneur d'organes et de ses proches pour augmenter le nombre d'organes et de tissus disponibles pour la transplantation. Un montant a été débloqué par la CLASS pour assurer la coordination du programme.

La CLASS a abordé la question des besoins en soins pédiatriques en situation de pandémie dans le cadre de ses travaux.

Tout comme la CDS, la CLASS s'est également investie dans la campagne contre l'article constitutionnel "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie".

### **Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)**

Depuis 2006, le chef du DSAS est membre du comité directeur de la CDAS, formé de neuf membres. En tant qu'organe chargé de la coordination en matière de politique sociale, la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales vise à faire connaître la position des cantons dans les projets de portée transversale. Elle représente également les cantons ou les départements cantonaux des affaires sociales notamment auprès du Conseil fédéral. Par ailleurs, la CDAS assume des tâches de coordination en dirigeant, entre autres, la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

En 2008, la CDAS s'est notamment penchée sur l'avenir de la sécurité sociale en Suisse, et plus particulièrement sur la pérennité des assurances sociales et leur adaptation aux nouveaux défis économiques et sociaux. Elle a convenu qu'il était impératif de mettre sur pied une collaboration entre Confédération, cantons, villes, communes et commissions parlementaires compétentes. A cette fin, le rôle de la CDAS doit être redéfini et intensifié avec tous ses partenaires. Il a ainsi été décidé de mettre sur pied avec la Confédération une Convention sur le Dialogue national relatif à la politique sociale suisse.

Les travaux de la CDAS ont également porté sur la révision de la Loi en matière d'assistance (LAS), et sur une politique cohérente sur le plan national en matière de couverture du minimum vital.

La CDAS a par ailleurs mené des réflexions sur la politique familiale en Suisse. Elle a notamment approuvé l'entrée en matière d'une discussion sur une loi-cadre fédérale portant sur les prestations complémentaires pour familles. En matière d'accueil extra-familial des enfants, elle s'est déclarée favorable au passage d'un programme d'impulsion limité de la Confédération à une réglementation de l'accueil extra-familial des enfants sur le plan fédéral. Elle penche également pour une réglementation fédérale en vue de l'harmonisation de l'avance et du recouvrement des pensions alimentaires.

Enfin, elle a créé un groupe de travail chargé de soutenir les cantons dans la mise en œuvre de la RPT, et plus particulièrement dans l'élaboration de leurs plans stratégiques conformément à la Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI).

## 2. SANTÉ PUBLIQUE

### 2.1. Introduction

La **planification hospitalière** a connu une nouvelle phase d'importance s'agissant des hôpitaux de soins physiques, avec la remise, en janvier 2008, par l'Hôpital neuchâtelois (HNe) au Conseil d'Etat d'un rapport sur la réorganisation des activités hospitalières entre les sites de soins aigus du canton et les options prises par le Conseil d'Etat à ce sujet au travers d'une déclaration. La réorganisation décidée par l'exécutif cantonal prévoit notamment la création d'un centre de l'appareil locomoteur sur le site de Pourtalès ainsi que d'un centre mère-enfant sur celui de La Chaux-de-Fonds. Elle consacre par ailleurs la répartition à terme des missions hospitalières de soins aigus dans le canton entre ces deux seuls sites. Elle prévoit, en effet, la suppression à la fin de l'année 2008 des missions hospitalières de soins aigus sur le site du Val-de-Travers et la transformation de ce dernier en un centre de traitement et de réadaptation, ainsi que le transfert, à moyen terme, des missions hospitalières actuelles de l'Hôpital de La Providence à l'HNe.

S'agissant d'une réforme d'importance dans un domaine particulièrement sensible, les décisions stratégiques prises par le Conseil d'Etat, quant à la réorganisation des activités médicales hospitalières, ont provoqué de nombreuses réactions au sein de la population, en particulier sur le Littoral en raison, notamment, du choix du site d'implantation du centre mère-enfant à La Chaux-de-Fonds, et au Val-de-Travers qui voit les missions de soins aigus de son hôpital disparaître. Une initiative législative populaire cantonale demandant, dans le cadre d'une modification de la loi sur l'établissement hospitalier multisite (LEHM), l'implantation du site unique mère-enfant sur le site de Pourtalès a été déposée à la Chancellerie d'Etat. Il en est allé de même d'une autre initiative demandant le maintien de l'organisation hospitalière actuelle et venant de la région du Val-de-Travers. Enfin, le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds a adopté, au mois de juin 2008, une initiative communale urgente, intitulée "Hôpital neuchâtelois, pour un retour des responsabilités", qui préconise une reprise en main du politique dans l'organisation et la gestion opérationnelles d'HNe et demande l'inscription dans la LEHM des hôpitaux de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds comme sites principaux. Cette initiative communale a été reprise dans sa première partie par d'autres communes.

La fin de l'année 2008 a vu la signature d'un premier **contrat de prestations**, limité à l'année 2009, **entre le Conseil d'Etat et l'HNe**.

Dans le **secteur des institutions psychiatriques**, l'année 2008 a été marquée par l'adoption de la loi sur le **Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP)**, qui a entraîné la création de cet établissement de droit public chargé de la prise en charge psychiatrique hospitalière et ambulatoire, par la nomination du Conseil d'administration de cette entité par le Conseil d'Etat et par l'adhésion de l'ensemble des institutions de soins psychiatriques concernées au CNP.

La **loi de santé** a connu deux révisions en 2008: l'une concrétisait, sur le plan cantonal, différentes lois entrées en vigueur récemment sur le plan fédéral dans le domaine de la santé; l'autre répondait à l'initiative populaire "fumée passive et santé" qui demandait l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public.

Quant à la **Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)**, elle a fait l'objet de différentes modifications. Ainsi la révision partielle de la LAMal concernant le financement hospitalier, qui était depuis de nombreuses années en délibération, a été adoptée par le Parlement fédéral et entrera en vigueur le 1er janvier 2009. Afin de concrétiser cette adaptation, le Conseil fédéral a procédé, durant l'année 2008, à plusieurs modifications d'ordonnances fédérales et, notamment, de celle sur l'assurance-maladie (OAMal). Dans ce cadre, il a notamment fixé une série de critères uniformes en matière de planification hospitalière, auxquels les cantons devront se conformer. Les Chambres fédérales ont par ailleurs accepté, pendant la session d'été 2008, une autre révision partielle de la LAMal introduisant un nouveau régime de financement des soins. Les projets de modifications d'ordonnances y relatifs ont été envoyés en consultation à fin décembre. Le moratoire sur les admissions des prestataires de soins ambulatoires, institué en 2001 dans la LAMal initialement pour 3 ans et prolongé une première fois pendant une même durée, a quant à lui été prorogé une se-

conde fois pour un temps limité à la fin décembre 2009, dans l'attente d'une solution de remplacement.

Le **programme neuchâtelois de dépistage du cancer du sein**, géré par l'Association "Centre de dépistage du cancer du sein Jura-Neuchâtel" et lancé au mois de mai 2007, a connu en 2008 un développement très réjouissant, puisqu'un peu plus de 50% des femmes qui ont été invitées pour faire l'objet d'une mammographie de dépistage y ont participé. L'année 2008 a vu l'élargissement de la collaboration Jura-Neuchâtel au canton de Berne en vue de la mise en place d'un programme de dépistage du cancer du sein, à titre pilote, dans le Jura bernois. A cette occasion, l'association a été rebaptisée "Centre de dépistage du cancer du sein BEJUNE". Elle est présidée par le chef du DSAS, le conseiller d'Etat Roland Debély. L'année 2008 a aussi vu la création d'une Fédération suisse des programmes de dépistage du cancer du sein chargée de s'occuper de problématiques communes à tous les programmes de dépistage existants et à venir.

L'année 2008 a également été marquée par le lancement dans le canton d'un **programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus**, destiné aux 9000 jeunes filles de 11 à 19 ans. Les premières vaccinations ont été réalisées dès l'automne 2008.

Dans le domaine de la **grippe pandémique**, un dispositif de lutte contre une éventuelle pandémie a été mis en place dans le canton.

## 2.2. Gestion

### **Ressources humaines**

Au 31 décembre 2008, le service compte 18 personnes pour 14,4 équivalents plein temps (EPT). Pour rappel, l'effectif du personnel était encore de 20 EPT à fin 2007 (23 à fin 2006), correspondant à un équivalent plein temps de 15,8 (18,3 à fin 2006). L'année 2008 a vu, notamment, le départ de Jean-Maurice Guinand, adjoint au chef du SCSP de longue date, ainsi que d'une infirmière spécialiste en Prévention et Contrôle de l'Infection (PCI). Ces postes n'ont pas encore été remplacés. Une personne a été engagée pour une durée déterminée, avec le statut de chef de projet, pour coordonner la mise en place dans le canton d'un dispositif pour lutter contre la grippe pandémique.

### **Organisation du service**

Courant 2008, le chef du DSAS a confirmé sa volonté de faire fusionner le service de la santé publique et celui des établissements spécialisés (SES). Les réflexions à ce sujet sont en cours et plusieurs postes vacants ne sont pas encore repourvus dans l'attente de la nouvelle organisation.

### **Aspects légaux**

Au mois de janvier 2008, le Grand Conseil a adopté la **loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP)**. Le projet de loi du Conseil d'Etat à ce sujet avait été déjà débattu lors de sa session de juin 2007. L'entrée en matière ayant été acceptée, le Grand Conseil avait alors décidé de renvoyer le projet à une commission ad hoc qui l'a étudié pendant le deuxième semestre de cette année et qui a soumis un projet de loi amendé au législatif qui l'a accepté tel quel en 2008. La LCNP a fait l'objet d'une petite modification au mois d'octobre 2008 dans le but de prévenir d'éventuelles revendications financières qui pourraient résulter de la perte du statut de fonctionnaire des collaborateurs du service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea), service de l'Etat jusqu'au 31 décembre 2008, du fait de la reprise des rapports de travail de ces derniers par le CNP au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Lors de la session de novembre 2008, le Grand Conseil a accepté à la quasi unanimité deux **projets de modification de la loi de santé**. Le premier avait pour objectif principal de concrétiser, au niveau cantonal, toute une série de lois fédérales en lien avec le domaine de la santé entrées en

vigueur récemment et qui régissaient des matières qui relevaient jusque-là partiellement ou totalement de la compétence des cantons, dont notamment la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd), du 23 juin 2006, entrée en vigueur le 1er septembre 2007. Le second projet de révision de la loi de santé visait, quant à lui, à répondre à l'initiative populaire cantonale "Fumée passive et santé", ainsi qu'à trois motions portant sur le tabagisme qui demandaient en particulier l'instauration d'une interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public. Ce projet proposait au Grand Conseil d'accepter l'initiative populaire et donc l'interdiction de fumée dans les lieux fermés accessibles au public, mais d'assouplir cette interdiction en intégrant la possibilité de créer des fumeurs sans service dans les établissements publics.

## 2.3. Activités déployées

### *Projets réalisés*

#### *En général*

S'agissant tout d'abord des **hôpitaux de soins physiques**, c'est la remise en janvier 2008 par l'HNe au Conseil d'Etat d'un rapport sur la réorganisation des activités hospitalières entre les sites de soins aigus comprenant deux scénarii répondant au mandat imparti par le Conseil d'Etat qui retient l'attention. Le premier scénario prévoyait la création d'un centre mère-enfant (regroupant la gynécologie, l'obstétrique, la pédiatrie et la néonatalogie) sur le site de La Chaux-de-Fonds et un centre de l'appareil locomoteur (regroupant l'orthopédie, la traumatologie osseuse, la rhumatologie, la neurologie, la chirurgie du rachis et disciplines associées) à Neuchâtel (site de Pourtalès); le second proposait l'inverse. Pour le reste, les deux scénarii présentés par l'HNe préconisaient que les missions hospitalières de La Providence soient reprises par l'HNe dans ses sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds et qu'un nouveau rôle soit proposé pour le site du Val-de-Travers.

C'est la variante proposant la création d'un centre mère-enfant à La Chaux-de-Fonds et d'un centre de l'appareil locomoteur à Pourtalès qui a été retenue par le Conseil d'Etat. L'exécutif cantonal a manifesté ses choix au travers d'une déclaration qui se voulait porteuse d'une volonté politique réaffirmée de renforcer l'équilibre régional dans l'intérêt général de l'ensemble de la population neuchâteloise.

Concernant le site du Val-de-Travers, le scénario retenu par le Conseil d'Etat prévoyait sa transformation en un centre de traitement et de réadaptation (CTR) de 35 lits, l'octroi à ce dernier d'une nouvelle mission cantonale dédiée à la gériatrie hospitalière, le maintien d'une policlinique régionale desservie durant les heures ouvrables et la mise en place d'une structure d'accueil de nuit et de week-end en collaboration avec les médecins en cabinet. La variante choisie par le Conseil d'Etat prévoyait encore, pour ce site, le maintien d'une consultation de gynécologie-obstétrique, d'une consultation sage-femme et le lancement d'une expérience pilote de plate-forme régionale de santé dont les objectifs sont de garantir à long terme l'accès à des soins de proximité à la population du Val-de-Travers et de contribuer à la formation des professionnels de santé de la région. Enfin, l'existence du SMUR et d'un service d'ambulance, voire leur développement, était garantie par la déclaration du Conseil d'Etat.

Quant à l'Hôpital de La Providence, la déclaration du Conseil d'Etat prévoyait, à terme, le seul maintien de sa mission de dialyse ambulatoire et le transfert à l'HNe de ses missions hospitalières LAMal, soit la médecine interne et spécialités, l'orthopédie élective et l'ophtalmologie hospitalière. Dans le but de minimiser les conséquences de l'arrêt d'importantes activités de cette institution, le Conseil d'Etat a donné mandat au DSAS, en concertation avec tous les acteurs concernés, de lui fournir un rapport contenant le plan opérationnel du transfert des activités hospitalières de La Providence vers les sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds.

Sur la base des options prises dans sa déclaration, le Conseil d'Etat a fixé un calendrier pour la réorganisation des activités médicales dans les sites de soins aigus du canton dont l'échéance pour la mise en œuvre est prévue à l'horizon 2015.

S'agissant ensuite des **institutions de soins psychiatriques**, l'année 2008 a été marquée par l'acceptation au mois de janvier de la loi sur le **Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP)**, qui a entraîné la création de cet établissement de droit public chargé de la prise en charge psychiatrique hospitalière et ambulatoire. Le Conseil d'Etat a procédé, en milieu d'année, à la nomination des membres du Conseil d'administration. Les négociations d'adhésion des institutions du secteur psychiatrique au CNP sont intervenues durant l'été et dans le délai imparti par la loi. Toutes les institutions concernées ont accepté d'intégrer le CNP. Un directeur général a été engagé qui, avec le Conseil d'administration, a été chargé de constituer l'équipe de direction. La LCNP a connu une petite révision lors de la session d'octobre 2008 visant à clarifier une question concernant la perte du statut de fonctionnaire du personnel du Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea) lors de son transfert au CNP.

### **Médecin cantonal**

Le médecin cantonal est en charge, notamment, de la lutte contre les maladies transmissibles, de la surveillance des professions et des institutions de santé, du respect du droit des patients et de la prévention et la promotion de la santé. L'année 2008 a été marquée par les activités suivantes.

#### **Lutte contre les maladies transmissibles**

Les activités de lutte contre les maladies transmissibles comprennent la surveillance, les mesures en cas d'épidémie et la prévention. La surveillance a montré une recrudescence de gastro-entérites et de maladies sexuellement transmissibles. La plus importante situation épidémique a été une épidémie de rougeole, par ailleurs présente dans toute la Suisse. Le traçage des contacts des dix cas neuchâtelois a sollicité des ressources supplémentaires sur une durée de quatre semaines. Des mesures d'isolement ont été préconisées et des vaccinations organisées.

2008 fut aussi l'année de la récolte des données de la **3<sup>e</sup> enquête de couverture vaccinale** menée conjointement par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur un échantillon de 960 enfants. S'agissant de vaccinologie, le médecin cantonal adjoint participe régulièrement aux activités de la Commission fédérale de vaccination.

Comme chaque année, une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a eu lieu en automne, initiée par une conférence de presse en présence du chef du DSAS.

Dans le cadre de la préparation à la **grippe pandémique**, un coordinateur a été engagé et neuf groupes de travail ont été créés, regroupant principalement les services de l'Etat concernés, des médecins et des représentants d'HNe. Ces groupes ont travaillé, notamment, sur l'organisation des soins hospitaliers et ambulatoires, la surveillance épidémiologique, la logistique et la communication. Le dispositif neuchâtelois en cas de pandémie mis sur pied consiste en une extension du système de soins existant. Il s'appuie principalement sur six "pandicentres", services pouvant réaliser la vaccination et les soins aux personnes atteintes par la grippe pandémique. Cette organisation vise à préserver le fonctionnement des hôpitaux et des services de soins en cas de crise. Un exercice de vaccination d'envergure destiné à tester le dispositif mis en place pour lutter contre la grippe pandémique a eu lieu au mois de novembre 2008, afin notamment de mesurer la capacité à gérer les flux dans un site en fonction des éléments planifiés et de tester le programme informatique de convocation et de gestion des consultations. Une demi-journée a été prévue, afin de vacciner les 200 volontaires issus de l'administration cantonale contre la grippe saisonnière. Un rapport sera remis au Conseil d'Etat en 2009.

L'année 2008 a également été marquée par le lancement dans le canton d'un **programme de vaccination contre le virus HPV** responsable du cancer du col de l'utérus. La mise en route de ce programme a été possible grâce à l'engagement des partenaires, médecins installés en cabinet et l'HNe. La mise en place d'une logistique spécifique a été nécessaire. Ce programme est destiné aux 9000 jeunes filles de 11 à 19 ans, soit les jeunes filles de 11 à 14 ans, et à un groupe dit de rattrapage allant de 15 à 19 ans pendant une période transitoire. La vaccination effectuée dans le cadre du programme est gratuite (pas de franchise ni de quote-part). Le programme s'appuie sur 90 vaccinateurs, dont de nombreux pédiatres, généralistes et gynécologues. Les médecins scolaires constituent le socle du programme pour les filles de 11 à 14 ans. Les jeunes filles de 15 ans et plus peuvent se faire vacciner dans trois centres régionaux sous la responsabilité médicale de l'HNe. Entre septembre et décembre 2008, ce sont près de 6000 doses qui ont été commandées, représentant une pénétration de plus de 20% de la population-cible.



### **Surveillance des professionnels de santé et des institutions**

La procédure d'autorisation de pratiquer des médecins reste soumise à une ordonnance fédérale dite de la "clause du besoin". Les demandes d'installation ont fait l'objet d'un examen pour vérifier si elles répondent aux besoins de santé de la population et si la couverture médicale reste assurée dans l'avenir.

S'agissant de la surveillance des professionnels, le DSAS, sur préavis du médecin cantonal, a prononcé le retrait d'une autorisation de pratique d'un médecin.

Dans le cadre de la surveillance de l'état sanitaire des prisons, une collaboration entre le médecin cantonal et le service pénitentiaire a permis de dresser un état des lieux des besoins et d'élaborer, à l'intention du Conseil d'Etat, un projet de **dispositif sanitaire des prisons** conforme aux recommandations européennes.

En application de l'article 41.3 LAMal, le médecin cantonal examine les demandes d'hospitalisation hors canton. Depuis le 2 avril 2007, le premier préavis pour les hospitalisations hors canton est formulé par la direction médicale de l'HNe. Sur les 3000 demandes d'hospitalisation hors canton présentées, 15% ont été préavisées négativement par l'HNe. Ces dernières ont été systématiquement réexaminées par le médecin cantonal adjoint à qui incombent également toutes les procédures de recours aux décisions prises en matière de l'application de l'article 41.3 LAMal.

### **Prévention et promotion de la santé**

Les activités en 2008 se sont basées sur les orientations définies dans le projet de plan directeur cantonal sur la prévention et la promotion de la santé. Ce document retient, notamment parmi ses priorités, l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale et la lutte contre les addictions. Durant l'année 2008, les résultats de la consultation technique concernant le plan directeur ont été analysés et intégrés dans le document. Ce dernier a été présenté au chef du DSAS et devrait être finalisé et validé dans le courant de l'année 2009. Il sera ensuite soumis au Conseil d'Etat.

De nombreuses activités ont eu lieu au cours de l'année 2008 dans le cadre du programme "Alimentation & Activité physique" qui vise à favoriser les comportements favorables à la santé en matière d'alimentation et de mouvement, touchant notamment les structures d'accueil extra-familial, le domaine scolaire et la coordination. La promotion de la santé mentale est le deuxième axe fort du projet de plan directeur. En ce domaine, une analyse des données neuchâteloises de l'enquête suisse sur la santé a été effectuée, afin de mieux appréhender la situation spécifique du canton. Une enquête qualitative a également été menée auprès des acteurs du terrain. Cette indispensable étape de recdte de données est un préalable au plan d'action.

### **Conseils et commissions du secteur de la santé**

#### **Conseil de santé**

Le Conseil de santé s'est réuni à deux reprises en 2008. Les objets suivants ont été traités:

- rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé, du 20 août 2008 (08.034);
- rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé et d'un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale "Fumée passive et santé", du 10 septembre 2008 (08.039).

Le Conseil de santé a par ailleurs été consulté, par voie électronique, sur une demande d'autorisation de l'HNe au Conseil d'Etat pour le renouvellement du scanner à rayons X (CT-scan) sur son site de La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de la procédure prévue à l'article 55a de la loi de santé (restrictions en matière d'équipements lourds).

Le Conseil de santé se compose des trois commissions suivantes, dont l'activité en 2008 est brièvement rapportée ci-après.

#### **Commission de prévention**

La commission cantonale de prévention est le principal outil de coordination cantonal en matière de prévention et de promotion de la santé. Composée de dix-sept membres de nombreux domai-

nes (santé, sport, scolaire, environnement, migrations, etc.), cette commission s'est réunie à quatre reprises en 2008. Elle a soutenu huit projets concrets touchant, entre autres, la prévention du SIDA chez les migrants, la prévention du suicide et la promotion de l'activité physique.

#### **Commission de gériatrie et de maintien à domicile**

La commission s'est réunie une fois en 2008. A cette occasion, le projet de planification médico-sociale pour les personnes âgées dans le canton a été présenté par la cheffe de projet de la HES Arc Santé et par sa collègue de la HES-SO Valais. Les étapes du projet déjà réalisées, en cours ou à venir, ont été décrites et les premiers résultats ont été présentés s'agissant de la prévalence des profils de dépendance dans la population et des options de soins.

La révision du financement des soins de longue durée ainsi que le projet cantonal de nouveau financement pour les établissements médico-sociaux (EMS) ont également été brièvement abordés.

#### **Commission de psychiatrie**

Cette commission n'a pas été réunie en 2008, la nouvelle organisation du CNP n'ayant pas encore été mise en place.

#### **Conseil des hôpitaux**

Le Conseil des hôpitaux s'est réuni une fois en 2008. A cette occasion, il a préavisé les décisions du Conseil d'Etat concernant la réorganisation des activités médicales entre les sites de soins aigus somatiques et le changement de mission du site du Val-de-Travers.

#### **Commission de la médecine scolaire**

La commission de la médecine scolaire s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2008. Aux ordres du jour de ces séances ont notamment figuré la création de nouveaux documents (canevas de rapport annuel, document d'information), la création d'une page internet spécifique, les besoins en formation continue des médecins scolaires et la mise en place d'un programme de vaccination HPV. Le plénum des médecins scolaires a, quant à lui, été réuni à deux reprises.

#### **Commission cantonale de contrôle psychiatrique**

Cette commission a effectué douze visites de contrôle en 2008 dont cinq à la Maison de santé de Préfargier, cinq à l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux et deux à la Clinique de la Rochelle. Elle a fait l'objet d'une saisine en vue de l'examen d'une mesure restreignant la liberté personnelle qui a conduit à l'audition du patient et à une décision. Lors de deux séances plénières, la commission a adopté un nouveau règlement, formulé des objectifs et examiné des situations particulières, notamment la situation de l'unité des adolescents de Préfargier.

#### **Commission d'éthique**

La commission d'éthique s'est réunie à cinq reprises au cours de l'année 2008. Ses travaux ont porté avant tout sur la question de la maltraitance des personnes âgées en institutions de soins. Elle a aussi examiné des situations de conflits éthiques et formulé des recommandations.

#### **Statistiques**

##### **Aide hospitalière (LAIS)**

En préambule, précisons que le principe de caisse qui faisait apparaître, avec une année de décalage, les subventions octroyées aux institutions de santé dans les comptes de l'Etat a été abandonné en 2006 au profit du principe d'échéance qui prévoit la concordance temporelle entre les comptabilités des institutions et celle de l'Etat. Cependant, vu que les comptes des hôpitaux ne sont pas bouclés avant le deuxième trimestre de l'année suivante, la présentation des comptes et des statistiques dont fait état le présent rapport porte sur l'exercice 2007 des hôpitaux.

## Contexte

La subvention 2007 à l'HNe comprend pour la première fois le montant destiné aux hospitalisations hors canton. Depuis le début de cet exercice, l'HNe s'occupe de la gestion et du financement des cas d'hospitalisations hors canton des ressortissants neuchâtelois.

Par ailleurs, 2007 est également le premier exercice pour lequel La Providence ne reçoit plus sa subvention directement de l'Etat. En effet, cet hôpital est désormais partenaire de l'HNe, sans lien direct avec l'Etat.

Comme cela était prévu dans la LEHM, l'HNe est donc le partenaire unique de l'Etat s'agissant des soins physiques.

L'exercice 2007 d'HNe est le premier exercice complet réalisé par la direction générale. En effet, cette dernière était entrée en fonction entre avril et juillet 2006. 2007 marque également la centralisation de la comptabilité qui était encore tenue par chaque site en 2006.

Rappelons encore que l'exercice 2006 avait, notamment, été marqué par le passage au financement par pathologie dans les hôpitaux de soins physiques neuchâtelois et que, afin de garantir la neutralité des tarifs pour les assureurs, une facturation parallèle (schattenrechnung) avait été maintenue selon l'ancien système des forfaits cas-service dans le but de contrôler les écarts et de corriger, cas échéant, le tarif APDRG.

Vu qu'il existait un écart relativement important entre le montant de la subvention octroyée par le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil, et le besoin financier prévu au budget 2007 de l'HNe, des mesures d'accompagnement ont été prises:

- autorisation a été donnée à l'HNe, et par conséquent à La Providence, de surseoir à la moitié des amortissements immobiliers et mobiliers de l'exercice 2007 (report de charges sur les exercices suivants);
- autorisation a également été donnée aux hôpitaux de soins physiques de comptabiliser en 2007 les recettes supplémentaires 2006 issues de l'accord avec les assureurs (schattenrechnung).

Par la suite, lors de l'acceptation des comptes de l'Etat par le Grand Conseil, ce dernier a souhaité, par le biais d'un amendement aux comptes, octroyer une subvention complémentaire à l'HNe respectivement à La Providence, pour leur permettre de réaliser complètement les amortissements 2007.

En 2007, le secteur des hôpitaux psychiatriques n'a pas connu de réforme importante, raison pour laquelle ce chapitre traite principalement des hôpitaux de soins physiques.

## Exercice 2007 des hôpitaux

En 2007, la subvention octroyée à l'ensemble des établissements hospitaliers publics et parapublics du canton pour les séjours et traitements dans leur enceinte s'élève à plus de 201 millions de francs, soit 8,5 millions (+ 4,4%) de plus que la subvention 2006. Avec cette participation financière de l'Etat, l'HNe et les hôpitaux psychiatriques ont pu présenter des résultats proches de l'équilibre.

En 2006, les bénéficiaires avaient été provisionnés par les institutions et les déficits pris en charge par les fondations propriétaires. Les mêmes principes sont appliqués pour 2007. Ainsi, Préfargier et La Rochelle imputent leur bénéfice à une réserve pour exercices futurs et l'HNe doit couvrir son déficit.

Dans ce cadre, il est important de rappeler que l'HNe n'a pas reçu de capital de dotation lors de sa création. Ainsi, son déficit ne peut pas être couvert par des fonds propres. Cependant, l'HNe avait réalisé un bénéfice après ajustements hors exploitation de près de 550.000 francs en 2006 qu'il avait alors pu provisionner. Ce déficit de 150.000 francs ne met pas l'institution en danger puisqu'il est absorbé par le biais de la provision créée en 2006.

Depuis sa création, l'HNe est confronté à de nombreuses pressions, notamment financières. Les attentes sont fortes de la part de la population, des assureurs et de l'Etat. Cela étant, le résultat global enregistré par l'HNe est tout à fait satisfaisant. Cette conclusion est également valable pour les hôpitaux psychiatriques.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Hôpital de La Providence ne reçoit plus de subvention de la part de l'Etat. C'est désormais l'HNe qui lui achète des prestations. Malgré la subvention complémentaire octroyée par le Grand Conseil pour réaliser complètement les amortissements 2007, le montant

octroyé par l'HNe, couplé aux autres recettes de l'institution, n'ont pas permis à La Providence de boucler son exercice 2007 dans les chiffres noirs. Le déficit réalisé se monte à près de 2 millions de francs.

#### **Comptes et statistiques 2007 des établissements hospitaliers**

Le tableau ci-après présente les principaux éléments statistiques et financiers de l'exercice 2007 par hôpital ainsi que l'évolution de certains indicateurs pour les exercices 2006 et 2007.

**ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS NEUCHATELOIS**  
**Comptes et statistiques 2007**

|   | Hôpitaux de soins physiques |                   |                | Hôpitaux psychiatriques |               |                   | Total             |                       | Différence 2006-2007 |  |
|---|-----------------------------|-------------------|----------------|-------------------------|---------------|-------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|--|
|   | Hôpital neuchâtelois        | La Providence     | La Rochelle    | Préfabriquer-LAIS       | Perreux-LAIS  | Exercice 2006     | Exercice 2007     | En chiffres effectifs | En %                 |  |
|   |                             |                   |                |                         |               |                   |                   |                       |                      |  |
| <b>Comptes d'exploitation :</b>                                   |                             |                   |                |                         |               |                   |                   |                       |                      |  |
| Charges salariales nettes   | 184'465'238                 | 252'125'67        | 21'347'58      | 13'658'750              | 22'316'341    | 243'206'793       | 247'787'654       | 4'580'861             | 1.9%                 |  |
| Autres charges nettes hors investissements                        | 64'008'194                  | 13'582'511        | 584'278        | 2'177'150               | 54'009'43     | 85'060'799        | 85'753'076        | 692'277               | 0.8%                 |  |
| Charges d'investissements   | 23'449'995                  | 2'229'678         | 51'692         | 1'350'229               | 3'309'114     | 32'093'585        | 30'390'707        | -1'702'878            | -5.3%                |  |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                           | 271'923'426                 | 41'024'756        | 2'770'728      | 17'186'128              | 31'026'399    | 360'361'177       | 363'931'437       | 3'570'260             | 1.0%                 |  |
| - Produits d'exploitation   | 117'728'078                 | 21'159'602        | 1'502'018      | 5'874'425               | 11'194'757    | 167'926'300       | 157'458'881       | -10'467'419           | -6.2%                |  |
| - Participation des pouvoirs publics                              | 150'697'125                 | 17'949'000        | 1'382'000      | 11'527'600              | 19'831'642    | 192'899'426       | 201'387'367       | 8'487'941             | 4.4%                 |  |
| <b>Total des produits</b>   | 268'425'203                 | 39'108'602        | 2'884'018      | 17'402'025              | 31'026'399    | 360'825'726       | 358'846'248       | -1'979'478            | -0.5%                |  |
| <b>Résultat d'exploitation (avant ajustement)</b>                 | -3'498'223                  | -19'161'54        | 113'291        | 215'897                 | 0             | 464'550           | -508'5188         | -554'9738             | -1194.6%             |  |
| Total charges hors exploitation                                   | 6'866'837                   |                   |                |                         |               | 7'204'953         | 6'866'837         | -338'116              | -4.7%                |  |
| Total produits hors exploitation                                  | 10'215'225                  |                   |                |                         |               | 4'884'974         | 10'215'225        | 5'330'251             | 109.1%               |  |
| <b>Pertes et profits</b>  | <b>-149'835</b>             | <b>-19'161'54</b> | <b>113'291</b> | <b>215'897</b>          | <b>0</b>      | <b>-1'855'429</b> | <b>-1'736'801</b> | <b>118'629</b>        | <b>-6.4%</b>         |  |
| Nb. de lits de soins aigus  | 357                         | 67                | 0              | 0                       | 0             | 448               | 424               | -24                   | -5.4%                |  |
| Nb. de lits de suite de traitement et réadaptation                | 113                         | 0                 | 0              | 0                       | 0             | 108               | 113               | 5                     | 4.6%                 |  |
| Nb. de lits de soins psychiatriques                               | 0                           | 0                 | 36             | 102                     | 134           | 272               | 272               | 0                     | 0.0%                 |  |
| <b>Total des lits d'hospitalisation</b>                           | <b>470</b>                  | <b>67</b>         | <b>36</b>      | <b>102</b>              | <b>134</b>    | <b>828</b>        | <b>809</b>        | <b>-19</b>            | <b>-2.3%</b>         |  |
| Nb. de patients en soins aigus                                    | 15'896                      | 2'333             | 0              | 0                       | 0             | 18'584            | 18'229            | -355.00               | -1.9%                |  |
| Nb. de patients en suite de traitement et réadaptation            | 1'824                       | 0                 | 0              | 0                       | 0             | 1'657             | 1'824             | 167.00                | 10.1%                |  |
| Nb. de patients en soins psychiatriques                           | 0                           | 0                 | 267            | 904                     | 1'262         | 2'250             | 2'433             | 183.00                | 8.1%                 |  |
| <b>Total des patients hospitalisés</b>                            | <b>17'720</b>               | <b>2'333</b>      | <b>267</b>     | <b>904</b>              | <b>1'262</b>  | <b>22'491</b>     | <b>22'486</b>     | <b>-5</b>             | <b>0.0%</b>          |  |
| Nb. de journées en soins aigus                                    | 110'312                     | 17'584            | 0              | 0                       | 0             | 130'409           | 127'896           | -2'513.00             | -1.9%                |  |
| Nb. de journées en suite de traitement et réadaptation            | 34'726                      | 0                 | 0              | 0                       | 0             | 33'665            | 34'726            | 1'061.00              | 3.2%                 |  |
| Nb. de journées en soins psychiatriques                           | 0                           | 0                 | 12'352         | 29'481                  | 48'378        | 90'113            | 90'211            | 98.00                 | 0.1%                 |  |
| <b>Total des journées d'hospitalisation</b>                       | <b>145'038</b>              | <b>17'584</b>     | <b>12'352</b>  | <b>29'481</b>           | <b>48'378</b> | <b>254'187</b>    | <b>252'833</b>    | <b>-1'354</b>         | <b>-0.5%</b>         |  |
| Durée moyenne de séjour en soins aigus                            | 6.94                        | 7.54              |                |                         |               | 7.02              | 7.02              | 0.00                  | 0.1%                 |  |
| Durée moyenne de séjour en suite de traitement et réadaptation    | 19.04                       |                   | 46.26          | 32.61                   | 38.33         | 20.32             | 19.04             | -1.28                 | -6.3%                |  |
| Durée moyenne de séjour en soins psychiatriques                   |                             |                   |                |                         |               | 40.05             | 37.08             | -2.97                 | -7.4%                |  |
| Taux d'occupation des lits en soins aigus                         | 84.66%                      | 71.90%            |                |                         |               | 79.75%            | 82.64%            | 0.03                  | 3.6%                 |  |
| Taux d'occupation des lits en suite de traitement et réadaptation | 84.19%                      |                   | 94.00%         | 79.19%                  | 98.91%        | 85.40%            | 84.19%            | -0.01                 | -1.4%                |  |
| Taux d'occupation des lits en soins psychiatriques                |                             |                   |                |                         |               | 90.77%            | 85.62%            | -0.05                 | -5.7%                |  |

On constate que la subvention allouée, combinée aux autres recettes de l'institution, n'a pas permis à l'HNe de couvrir l'ensemble de ses charges d'exploitation et que l'exercice 2007 s'est soldé par un déficit opérationnel de 3.498.223 francs.

Pour financer ce déficit, des opérations hors exploitation ont été réalisées avec l'accord du Conseil d'Etat. Il s'est agi notamment:

- pour les recettes: de la comptabilisation de la schattenrechnung sur l'exercice 2007 et la valorisation extraordinaire des stocks;
- pour les charges: du rattrapage des amortissements 2006 reportés et de l'amortissement de créances irrécupérables.

On observe une augmentation des charges salariales entre 2006 et 2007 (+ 5 millions de francs ou + 2,3%). Les importants changements organisationnels qui ont eu lieu au sein de l'HNe, notamment l'ouverture du service de médecine physique et de réadaptation du site de Landeyeux et la reprise des cuisines de ce même site (gérées jusqu'alors par le home), rendent l'analyse de cette rubrique quelque peu compliquée. Notons cependant l'impact de la CCT santé 21 sur l'augmentation des charges salariales.

Les charges d'investissements sont en baisse de 2,5 millions de francs par rapport à l'année précédente, HNe ayant pu négocier des taux d'intérêts à des conditions plus intéressantes.

Bien qu'elles ne soient pas présentées dans le tableau ci-dessus, les dépenses relatives aux hospitalisations hors canton se montent à 20,8 millions de francs. L'augmentation de près de 2 millions de francs par rapport à 2006 est principalement due à des hausses tarifaires dans les hôpitaux universitaires, principaux sites d'accueil des patients neuchâtelais hors canton.

S'agissant des recettes d'exploitation, la diminution constatée entre 2006 et 2007 est principalement liée à une baisse des tarifs négociée par les assureurs et est contiguë au changement de mode de financement (passage d'un financement des coûts d'exploitation et à un financement à la prestation) qui a eu lieu en 2006. En effet, la schattenrechnung mise en place a permis de passer d'un mode à l'autre sans conséquence financière lors de l'exercice 2006, mais il se ressent aujourd'hui pleinement dans les recettes de la facturation 2007.

Ce nouveau mode de financement a le mérite d'inciter les hôpitaux neuchâtelais à différencier clairement la phase de traitement aiguë de la phase de suite de traitement ou de réadaptation qui ne nécessite ni le même plateau technique, ni le même encadrement en personnel. Cette différenciation plus claire du type de soins prodigués pousse les institutions à améliorer l'allocation de leurs ressources. Cette tendance ressort de manière évidente du tableau ci-devant qui montre une baisse des journées en soins aigus et une augmentation des journées de réadaptation entre 2006 et 2007.

### ***Etablissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA)***

#### **Construction, transformation, rénovation de bâtiments**

Les travaux qui sont actuellement réalisés dans les homes visent principalement à améliorer la capacité d'accueil en chambres à 1 lit, tout en maintenant le statu quo au niveau de la capacité d'accueil totale du canton.

Concrètement, le Home médicalisé Clos-Brochet à Neuchâtel a procédé à la construction d'un étage supplémentaire à son bâtiment et a transformé plusieurs chambres à 2 lits en chambres privées; ainsi le nombre de chambres à 1 lit est passé de quatorze à cinquante. Les travaux y relatifs sont terminés et l'inauguration a eu lieu le 26 août 2008.

Deux projets allant dans le même sens existent au Home médicalisé Le Foyer de La Côte à Corcelles et au Home médicalisé les Sugits à Fleurier, ce dernier comprenant également la création de quatre appartements protégés.

Quant au Home médicalisé La Résidence au Locle, les travaux entrepris en 2007 se poursuivront jusqu'au printemps 2009. Plusieurs améliorations sont apportées au bâtiment, notamment le changement des ascenseurs et l'agrandissement de la salle à manger.

**Exercice comptable 2007 des institutions LESPA**

Les tableaux récapitulatifs figurant aux pages ci-après donnent, sous une forme résumée, les principaux éléments de la gestion 2007 des établissements LESPA.

Vu l'introduction du principe d'échéance dans la comptabilité de l'Etat, les prévisions de dépenses ont été enregistrées dans la comptabilité 2007 et les soldes le sont en 2008.

Dans ce rapport, ce sont les chiffres finaux de l'année 2007 qui sont présentés.

ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2007 (1ère partie)

|   | HOMES MEDICALISES (sans les foyers de jour) |  |  |                                   |                                  |                                 |   |                                   |   |  |
|---|---|--|--|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------------------|---|--|
|   | La<br>Résidence,<br>Le Locle<br>Fr.         | Les<br>Charmettes,<br>Neuchâtel<br>Fr. | La<br>Sombaille,<br>La Chx-de-Fds<br>Fr. | Clos-Brochet,<br>Neuchâtel<br>Fr. | Saint-Joseph,<br>Cressier<br>Fr. | Bellevue,<br>Le Landeron<br>Fr. | Le Temps<br>Présent<br>La Chx-de-Fds<br>Fr. | Les<br>Sugits,<br>Fleurier<br>Fr. | Le Foyer de la<br>Côte,<br>Corcelles<br>Fr. |  |
| Charges des exploitations principales et annexes<br>- salaires et prestations sociales<br>- autres charges d'exploitation | 12'763'578<br>4'001'618                     | 8'980'303<br>2'347'497                 | 10'014'137<br>2'493'210                  | 6'068'120<br>1'638'527            | 5'298'925<br>1'394'441           | 2'606'093<br>843'843            | 2'934'771<br>756'119                        | 4'965'027<br>1'818'086            | 5'013'683<br>1'200'807                      |  |
| Total des charges d'exploitation  | 16'765'196                                  | 11'327'800                             | 12'507'347                               | 7'706'647                         | 6'693'366                        | 3'449'936                       | 3'690'891                                   | 6'783'113                         | 6'214'490                                   |  |
| Produits d'exploitation   | 16'836'657                                  | 11'375'691                             | 12'608'715                               | 7'706'647                         | 6'666'620                        | 3'491'917                       | 3'395'117                                   | 6'822'783                         | 6'283'991                                   |  |
| Perte / bénéfice d'exploitation   | -71'461                                     | -47'891                                | -101'368                                 | -                                 | 26'746                           | -41'981                         | 295'774                                     | -39'670                           | -69'501                                     |  |
| Perte d'exploitation reconnue   | -   | -                                      | -  | -                                 | 26'746                           | -                               | 284'429                                     | -                                 | -   |  |
| Prix coûtant  | 260.82                                      | 259.95                                 | 253.10                                   | 257.60                            | 273.16                           | 239.55                          | 271.77                                      | 253.83                            | 255.92                                      |  |
| Nombre de lits exploités  | 163   | 110                                    | 128                                      | 78                                | 66                               | 38                              | 39  | 68                                | 63  |  |
| Nombre de journées de pensionnaires   | 59'184                                      | 39'898                                 | 46'704                                   | 27'953                            | 23'645                           | 13'760                          | 13'182                                      | 24'307                            | 22'855                                      |  |
| Taux d'occupation des lits  | 99%   | 99%                                    | 100%                                     | 98%                               | 98%                              | 99%                             | 93%   | 98%                               | 99%   |  |
| Rapport salaires/charges totales en %   | 76%   | 80%                                    | 80%                                      | 79%                               | 79%                              | 76%                             | 80%   | 74%                               | 81%   |  |
| Rapport investissements/charges totales en %  | 7%  | 2%                                     | 2%                                       | 4%                                | 3%                               | 3%                              | 3%  | 4%                                | 2%  |  |
| Effectif moyen du personnel<br>- exploitation (yc cafétéria; sans médecins)<br>- stagiaires, élèves et apprentis          | 150.36<br>6.47                              | 108.23<br>4.27                         | 120.76<br>2.28                           | 72.67<br>1.64                     | 61.45<br>0.58                    | 32.76<br>0.10                   | 33.19<br>1.28                               | 59.25<br>0.55                     | 58.90<br>0.23                               |  |
| Nombre d'employé par journée de pensionnaire<br>(sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)                        | 0.93  | 0.99                                   | 0.95                                     | 0.95                              | 0.96                             | 0.87                            | 0.93  | 0.89                              | 0.94  |  |



## ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2007 (2e partie)

|   | HOMES MEDICALISES (sans les foyers de jour) |                               |                          |   |
|---|---|-------------------------------|--------------------------|---|
|   | Le Foyer, La Sagne Fr.                      | Les Arbres, La Chx-de-Fds Fr. | Landeyeux, Fontaines Fr. | Tous les Homes médicalisés pour personnes âgées Fr. |
| Charges des exploitations principales et annexes<br>- salaires et prestations sociales<br>- autres charges d'exploitation | 5'211'514<br>1'798'232                      | 6'294'515<br>2'621'536        | 4'778'550<br>2'065'387   | 74'929'216<br>22'979'303                            |
| Total des charges d'exploitation  | 7'009'745                                   | 8'916'051                     | 6'843'937                | 97'908'519  |
| Produits d'exploitation   | 7'015'762                                   | 8'934'912                     | 6'940'080                | 98'078'892  |
| Perte / bénéfice d'exploitation   | -6'017                                      | -18'861                       | -96'143                  | -170'374  |
| Perte d'exploitation reconnue   | -   | -                             | -                        | 311'175   |
| Prix coûtant  | 265.57                                      | 268.93                        | 262.65                   | 260.20  |
| Nombre de lits exploités  | 67  | 83                            | 68                       | 971   |
| Nombre de journées de pensionnaires   | 24'352                                      | 30'840                        | 24'382                   | 351'062   |
| Taux d'occupation des lits  | 100%  | 102%                          | 98%                      | 99%   |
| Rapport salaires/charges totales en %   | 75%   | 71%                           | 70%                      | 77%   |
| Rapport investissements/charges totales en %  | 8%  | 7%                            | 5%                       | 4%  |
| Effectif moyen du personnel<br>- exploitation (yc cafétéria; sans médecins)<br>- stagiaires, élèves et apprentis          | 67.08<br>1.57                               | 84.80<br>1.51                 | 61.62<br>0.84            | 911.06<br>21.32                                     |
| Nombre d'employé par journée de pensionnaire<br>(sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)                        | 1.01  | 1.01                          | 0.92                     | 0.95  |

ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA L'ESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2007 (3e partie)

|   | PAVILLONS PSYCHIATRIQUES                      |  | Tous les Pavillons<br>L'ESPA des hôpitaux<br>psychiatriques<br>Fr. |
|---|---|--|--|
|   | Hôpital de<br>Perreux,<br>sect. L'ESPA<br>Fr. | Maison de santé<br>de Préfargier,<br>sect. L'ESPA<br>Fr. |  |
| Charges des exploitations principales et annexes<br>- salaires et prestations sociales<br>- autres charges d'exploitation | 9'587'114<br>3'441'823                        | 7'451'488<br>2'501'527                                   | 17'038'602<br>5'943'350  |
| Total des charges d'exploitation  | 13'028'937                                    | 9'953'015  | 22'981'952   |
| Produits d'exploitation   | 11'290'399                                    | 9'072'515  | 20'362'915   |
| Perte / bénéfice d'exploitation   | 1'738'537                                     | 880'500  | 2'619'037  |
| Perte d'exploitation reconnue   | -   | 1'212'000  | 1'212'000  |
| Prix coûtant  | 331.59  | 300.34   | 315.97   |
| Nombre de lits exploités  | 76  | 72   | 148  |
| Nombre de journées de pensionnaires   | 26'833  | 26'684   | 53'517   |
| Taux d'occupation des lits  | 97%   | 102%   | 99%  |
| Rapport salaires/charges totales en %   | 74%   | 75%  | 74%  |
| Rapport investissements/charges totales en %  | 9%  | 6%   | 8%   |
| Effectif moyen du personnel<br>- exploitation (y compris caféteria; sans médecins)<br>- stagiaires, élèves et apprentis   | 104.39<br>0.80                                | 80.87<br>2.26  | 185.26<br>3.06   |
| Nombre d'employé par journée de pensionnaire<br>(sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)                        | 1.43  | 1.12   | 1.27   |

ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA L'ESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2007 (4e partie)

|   | HOMES                             |  |                                       |                                 |                                 |                                     |                                 | TOTAL GENERAL                                       |                                    |
|---|-----------------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|------------------------------------|
|   | L'Escale,<br>La Chx-ds-Fds<br>Fr. | Le Foyer<br>féminin,<br>Neuchâtel<br>Fr. | Les<br>Rochettes,<br>Neuchâtel<br>Fr. | L'Ermitage,<br>Neuchâtel<br>Fr. | Le<br>Clos,<br>Neuchâtel<br>Fr. | La<br>Perlaz,<br>Saint-Aubin<br>Fr. | Mon Foyer,<br>Dombresson<br>Fr. | Tous les Homes<br>pour<br>personnes<br>âgées<br>Fr. | Tous les<br>Homes<br>L'ESPA<br>Fr. |
| Charges des exploitations principales et annexes<br>- salaires et prestations sociales<br>- autres charges d'exploitation | 2'263'704<br>895'686              | 1'702'323<br>657'914                     | 1'226'532<br>916'221                  | 1'126'517<br>455'943            | 1'308'318<br>405'143            | 1'545'630<br>477'317                | 937'244<br>214'162              | 10'110'267<br>4'022'386                             | 102'078'085<br>32'945'039          |
| Total des charges d'exploitation  | 3'159'390                         | 2'360'237                                | 2'142'753                             | 1'582'460                       | 1'713'460                       | 2'022'948                           | 1'151'406                       | 14'132'653  | 135'023'123                        |
| Produits d'exploitation   | 3'227'587                         | 2'335'520                                | 1'064'881                             | 1'582'650                       | 1'675'708                       | 2'043'684                           | 1'152'531                       | 13'082'562  | 131'524'369                        |
| Perte / bénéfice d'exploitation   | -68'197                           | 24'717                                   | 1'077'872                             | -190                            | 37'752                          | -20'736                             | -1'126                          | 1'050'092   | 3'498'755                          |
| Perte d'exploitation reconnue   | -                                 | 4'396                                    | 341'956                               | -                               | 37'752                          | -                                   | -                               | 384'103   | 1'907'278                          |
| Prix coûtant  | 189.34                            | 202.30                                   | 541.00                                | 204.88                          | 217.74                          | 195.47                              | 210.38                          | 217.66  | 261.00                             |
| Nombre de lits exploités  | 44                                | 30                                       | 11                                    | 20                              | -                               | 27                                  | 14                              | 146   | 1'265                              |
| Nombre de journées de pensionnaires   | 16'010                            | 10'922                                   | 3'021                                 | 7'531                           | 7'560                           | 10'197                              | 5'430                           | 60'671  | 465'250                            |
| Taux d'occupation des lits  | 100%                              | 100%                                     | 76%                                   | 102%                            | #DIV/0!                         | 104%                                | 105%                            | 114%  | 101%                               |
| Rapport salaires/charges totales en %   | 72%                               | 72%                                      | 57%                                   | 71%                             | 76%                             | 76%                                 | 81%                             | 72%   | 76%                                |
| Rapport investissements/charges totales en %  | 6%                                | 5%                                       | 3%                                    | 2%                              | 3%                              | 0%                                  | 2%                              | 4%  | 5%                                 |
| Effectif moyen du personnel<br>- exploitation (yc catégoria; sans médecins)<br>- stagiaires, élèves et apprentis          | 26.85<br>2.86                     | 20.27<br>-                               | 16.36<br>0.53                         | 14.81<br>0.31                   | 15.74<br>-                      | 19.97<br>0.27                       | 11.29<br>-                      | 125.28<br>3.97                                      | 1'221.61<br>28.35                  |
| Nombre d'employé par journée de pensionnaire<br>(sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)                        | 0.62                              | 0.68                                     | 1.98                                  | 0.72                            | 0.77                            | 0.72                                | 0.76                            | 0.76  | 0.96                               |

**Commentaires généraux**

Les charges et dépenses totales de l'exercice 2007 de l'ensemble des institutions LESPAs, y compris les foyers de jours, sont résumées ci-après:

| Exploitations principales et annexes  | Comptes 2006             | Comptes 2007             | + / - en chiffres réels  | + / - en pourcent |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|
| - Dépenses salariales   | Fr. 101'345'465,-        | Fr. 102'590'154,-        | + Fr. 1'244'689,-        | + 1.2%            |
| - Effectif du personnel (nombre d'unités) *                                       | 1'239.10                 | 1'227.40                 | - 11.70                  | - 0.94%           |
| - Autres dépenses d'exploitation  | Fr. 34'017'753,-         | Fr. 33'105'695,-         | - Fr. 912'058,-          | - 2.7%            |
| <b>- Total des dépenses</b>   | <b>Fr. 135'363'218,-</b> | <b>Fr. 135'695'849,-</b> | <b>+ Fr. 332'631,-</b>   | <b>+ 0.2%</b>     |
| <b>- Produits d'exploitation</b>  | <b>Fr. 136'518'794,-</b> | <b>Fr. 131'848'136,-</b> | <b>- Fr. 4'670'658,-</b> | <b>- 3.4%</b>     |
| <i>dont pensions payées par les pensionnaires</i>                                 | <i>Fr. 72'676'804,-</i>  | <i>Fr. 73'120'642,-</i>  | <i>+ Fr. 443'838,-</i>   | <i>+ 0.6%</i>     |
| <i>dont versements de l'Etat pour la réduction des prix de pension</i>            | <i>Fr. 9'524'042,-</i>   | <i>Fr. 8'287'631,-</i>   | <i>- Fr. 1'236'410,-</i> | <i>- 13.0%</i>    |
| <b>- Déficits d'exploitation pris en considération</b>                            | <b>Fr. 2'293'165,-</b>   | <b>Fr. 2'246'236,-</b>   | <b>- Fr. 46'929,-</b>    | <b>- 2.0%</b>     |
| - Rapport entre les charges de personnel et les dépenses totales                  | 74.9%                    | 75.6%                    | + 0.7%                   |                   |
| - Rapport entre les pensions payées par les pensionnaires et les recettes totales | 53.2%                    | 55.5%                    | + 2.2%                   |                   |
| - Rapport entre les prix de pensions réduits et les recettes totales              | 7.0%                     | 6.3%                     | - 0.7%                   |                   |

Ce tableau prend en considération toutes les charges et recettes des établissements. Cependant ne figurent, au niveau des déficits d'exploitation pris en considération, que les résultats reconnus à charge des pouvoirs publics, les bénéfices réalisés restant à disposition des institutions pour autant qu'ils soient réinvestis dans l'établissement, conformément à l'article 34 RE/LESPA.

Les comptes 2007 des institutions bouclent avec une augmentation des charges de 332.000 francs en chiffre rond par rapport à l'exercice 2006, soit + 0,2%. La fermeture du Home des Rochettes et les mesures qui en ont résulté au niveau du personnel impactent fortement sur les chiffres des deux années; pour mémoire une provision de 500.000 francs avait été comptabilisée en 2006.

L'augmentation des salaires est de 3% en moyenne (échelons, promotions, rattrapage CCT Santé 21 et l'indexation).

La diminution des recettes d'exploitation a deux causes: l'introduction du principe d'échéance dans les comptes de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux en 2006 d'une part, la fermeture du Home des Rochettes d'autre part. Les tarifs moyens encaissés sont en légère augmentation.

**Prix de pension réduits versés en 2007**

Les versements de la LESPAs en couverture des réductions de prix de pension accordées aux pensionnaires et remboursées aux établissements pour l'année 2007 sont indiqués dans le tableau "Charge financière pour les pouvoirs publics en 2007 - subventions cantonales" figurant au chapitre suivant.

Les statistiques s'agissant des dossiers traités sont les suivantes:

|  | Exercice 2005 | Exercice 2006 | Exercice 2007 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Nombre de <b>décisions positives</b>                       | 1837          | 1951          | 1854          |
| Nombre de personnes ayant bénéficié de décisions positives | 1396          | 1434          | 1267          |
| Nombre moyen de décisions par personne                     | 1,3           | 1,4           | 1,5           |
| Nombre maximal de décisions par personne                   | 6             | 6             | 6             |
| Répartition des <b>décisions positives</b> :               |               |               |               |
| - homes  | 139           | 158           | 156           |
| - homes médicalisés  | 1557          | 1620          | 1524          |
| - homes médicalisés psychiatriques                         | 141           | 173           | 174           |
| - homes LESPA  | 1210          | 1266          | 1177          |
| - homes PRIVÉS   | 627           | 685           | 677           |

Dès 2008, en raison du dé plafonnement des prestations complémentaires à l'AVS/AI et compte tenu des tarifs reconnus dans ce régime, le système des réductions de prix LESPA a été abandonné.

#### Charge financière 2007 pour les pouvoirs publics

Le total des coûts 2007 des établissements LESPA à charge des pouvoirs publics en 2007 est résumé ci-dessous.

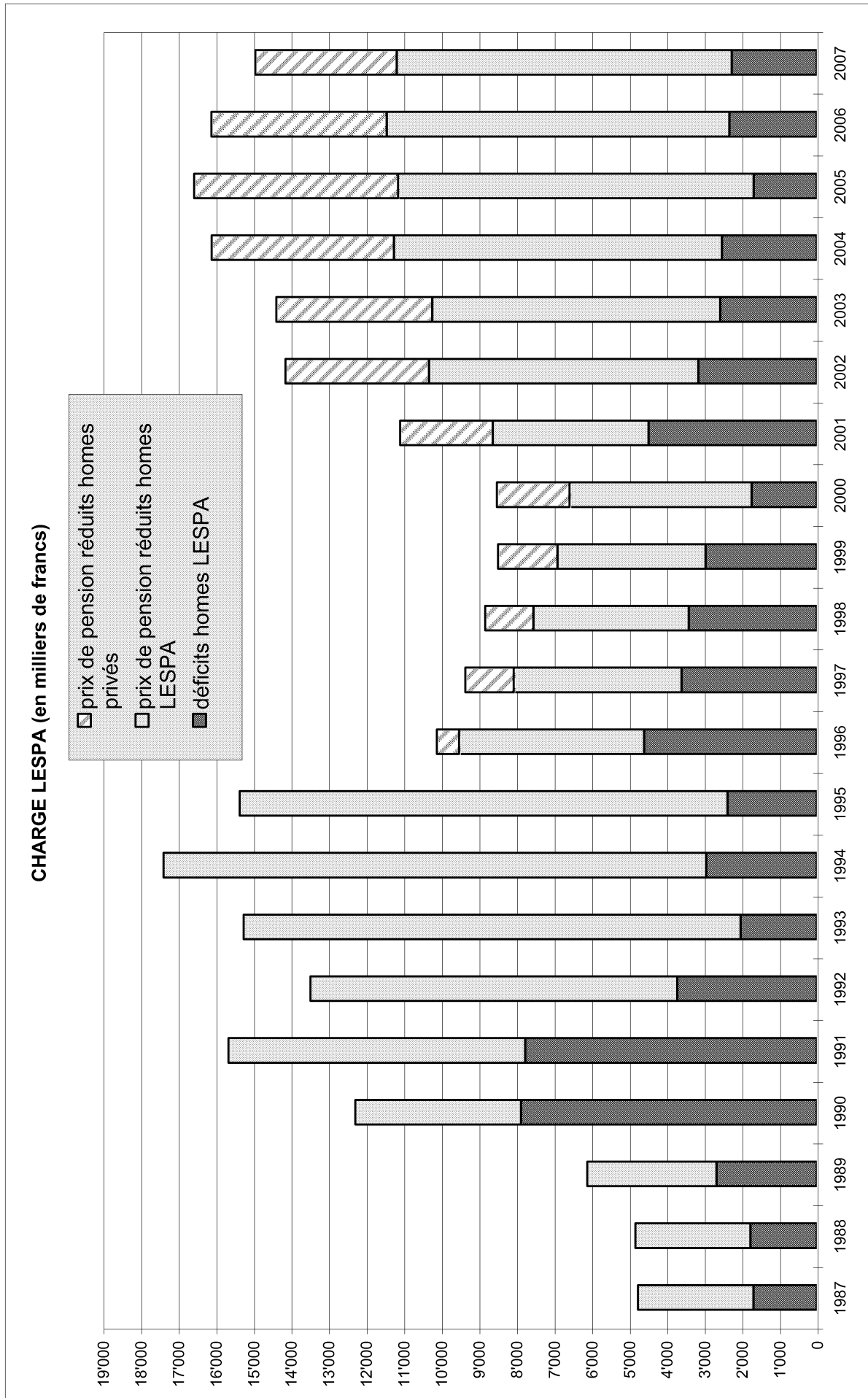
#### **CHARGE FINANCIERE POUR LES POUVOIRS PUBLICS EN 2007 <sup>1)</sup>**

#### **SUBVENTIONS CANTONALES LESPA**

|  | Homes<br>LESPA<br>(avec foyers<br>de jour)<br>Fr. | Homes<br>non LESPA<br>Fr. | Total<br>Fr.         |
|--|---|---------------------------|----------------------|
| <u>Exercice 2006 des institutions</u>  |   |                           |                      |
| Subventions à l'exploitation   | 2'871'765.07                                      | 0.00                      | 2'871'765.07         |
| Participation pour la réduction<br>des prix de pension                               | 9'009'180.95 <sup>2)</sup>                        | 3'891'722.64              | 12'900'903.59        |
| <b>Total</b>   | <b>11'880'946.02</b>                              | <b>3'891'722.64</b>       | <b>15'772'668.66</b> |
| Charges en % par secteur   | 75.3%   | 24.7%                     | 100.0%               |
| 1) principe d'échéance : estimations année en cours et solde année précédente        |   |                           |                      |
| 2) après déduction des remboursements de frais médicaux de la CCNC de Fr. 347'699.60 |   |                           |                      |

#### Historique

Le tableau ci-après présente l'évolution des coûts depuis 1987.



### Subvention à la construction

Le seul versement effectué en 2008 sur la base des engagements pris par l'Etat a été de 450.000 francs en faveur de la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées (FECPA), Neuchâtel, pour le Home médicalisé Les Arbres à La Chaux-de-Fonds (22<sup>e</sup> acompte sur 24, montant total de la subvention: 9,9 millions de francs). La dernière tranche de la subvention sera versée en 2010.

La situation des engagements de l'Etat en matière de subventions à la construction, au 31 décembre 2008, est donc la suivante:

|  |     |                        |
|--|-----|------------------------|
| • engagements selon les arrêtés du Conseil d'Etat          | Fr. | 49.182.847,40          |
| • total des versements effectués jusqu'au 31 décembre 2008 | Fr. | <u>- 48.522.847,40</u> |
| • dû par l'Etat au 31 décembre 2008                        | Fr. | 660.000.—              |

## 2.4. Perspectives d'avenir

### *Projets en cours à venir*

#### **Réforme du financement des établissements médico-sociaux**

Le Conseil d'Etat a indiqué dans son programme de législature qu'il entendait introduire un financement par prestations dans les EMS du canton. Aujourd'hui, les prix de pensions varient de manière importante d'une institution à l'autre, ceci principalement pour des raisons historiques. Cette situation est appelée à changer.

Une partie importante des personnes hébergées dans les EMS n'est pas en mesure de payer les prix de pension. Pour combler ces lacunes de financement, l'Etat intervient dans la majorité des cas. En effet, plus de 70% des personnes hébergées reçoivent des prestations complémentaires versées par la Caisse cantonale de compensation. Le dé plafonnement des prestations complémentaires en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 a entraîné la suppression du système de réduction des prix de pensions (prix de pensions réduits) et a conduit le Conseil d'Etat à fixer, pour chaque EMS, les prix maximaux reconnus dans le système des prestations complémentaires. Ceci a été fait sur une base historique et doit être revu dans le nouveau système de financement.

Enfin, le gel des tarifs de l'assurance obligatoire des soins en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008 et la révision en cours de la LAMal sur le financement des soins de longue durée qui entrera probablement en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2009, sont également de forts incitatifs au changement.

Le projet de réforme du financement des EMS est ambitieux et les travaux préparatoires sont importants. Une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est prévue, avec une phase transitoire suffisante pour que le changement de système puisse s'opérer dans les meilleures conditions.

#### **Planification médico-sociale pour les personnes âgées dans le canton de Neuchâtel**

En parallèle à la votation de la loi sur NOMAD, le Grand Conseil a accepté deux postulats. L'un, intitulé "Maintien à domicile: un nécessaire état des lieux et des propositions" vise à développer un concept de maintien à domicile, et l'autre "Aide aux aidant-e-s" a pour but de développer l'aide aux aidants naturels dans le cadre du maintien à domicile.

La Haute Ecole ARC Santé a été mandatée par le DSAS pour réaliser une étude nommée "Planification médico-sociale pour les personnes âgées dans le canton de Neuchâtel" dont le but est de permettre de répondre au postulat "Maintien à domicile: un nécessaire état des lieux et des propositions".

L'étude neuchâteloise qui a débuté en 2007, se déroule en six phases, dont certaines sont déjà réalisées et d'autres en cours de réalisation. Un rapport proposant un projet de prise en charge globale et coordonnée des personnes âgées ou dépendantes dans le canton sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2009.

### **Objectifs - orientation**

Les grands changements structurels touchent à leur fin avec la création en cours du CNP et la nouvelle planification hospitalière. Une fois ces derniers éléments mis en oeuvre, le Conseil d'Etat pourra alors se concentrer sur la définition et la conduite d'une politique sanitaire innovante en collaboration avec ses nouveaux partenaires. Il s'agira notamment de les faire travailler ensemble sur des projets communs susceptibles de garantir à la population du canton une coordination optimale de la prise en charge sanitaire. Ces projets qui s'inscrivent dans la stratégie politique de santé publique du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil, doivent encore être conceptualisés. Un concept de maintien à domicile comprenant une nouvelle planification de la prise en charge médico-sociale des personnes âgées est à cet égard déjà en cours d'élaboration. Il sera suivi par le développement d'un projet clinique pour la psychiatrie cantonale auquel devra s'attaquer prioritairement le futur CNP. Enfin, des contrats de prestations pourront être négociés entre l'exécutif cantonal et les prestataires de soins, dans le cadre d'une vision globale définie en accord avec le législatif cantonal.

Les réformes partielles de la LAMal concernant le financement des soins hospitaliers et celui des soins de longue durée (EMS et soins à domicile), adoptées récemment par les Chambres fédérales, vont affecter profondément et durablement notre système de santé cantonal. Elles tendent en effet à introduire davantage de concurrence entre les institutions de soins, à augmenter l'influence des assurances-maladie au détriment des cantons et à battre en brèche les barrières cantonales créées par le législateur fédéral lui-même lors de l'adoption de la LAMal.

Avec l'aboutissement des grands chantiers institutionnels que sont l'HNe, NOMAD et le CNP, l'organisation sanitaire neuchâteloise est prête à répondre dans de meilleures conditions que ce n'était le cas jusque-là aux défis que posent ces réformes fédérales.

## **2.5. Conclusion**

Le monde de la santé est depuis de nombreuses années en pleine mutation et la confusion s'est encore amplifiée en 2008. Les instances fédérales hésitent toujours entre concurrence et dirigisme sans arriver à définir une vision cohérente sur le long terme et les divers acteurs de la santé (assureurs, canton, confédération, fournisseurs de prestations) se disputent le pouvoir en suivant des objectifs opposés. Dans ce contexte de blocage institutionnel, notre pays ne se prépare pas de manière efficace aux deux grands défis auxquels nous devons faire face que sont la pénurie annoncée des professionnels de santé et le risque de rupture de la solidarité en raison de l'augmentation excessive des coûts.

Dans notre canton, les difficultés financières de nos collectivités publiques amplifient considérablement les obstacles liés aux réformes souhaitées par le Conseil d'Etat, tout en marquant sa volonté d'assainir les finances cantonales.

Si les grands chantiers institutionnels (HNe, NOMAD, CNP) sont sous toit du point de vue légal, leur mise en oeuvre s'avère complexe. Leurs dirigeants sont confrontés à une équation difficile, à savoir de se restructurer dans un contexte de ressources en diminution tout en répondant aux exigences toujours plus élevées des bénéficiaires de soins. C'est à ce titre qu'ils doivent faire face à certaines critiques au sein de la population. L'Hôpital neuchâtelois est à ce titre particulièrement exposé. Les réformes qu'il conduit dans le cadre des axes de planification décidés par le Conseil d'Etat font de cet établissement l'objet de nombreuses discussions.



Le traitement des initiatives populaires et communales sur la LEHM retardera d'autant l'avancée des réformes. Il donnera néanmoins l'occasion au Conseil d'Etat de défendre ses choix et d'en expliquer les raisons. Cette étape sera dans tous les cas nécessaire car la LAMal demande que la planification hospitalière soit revue à l'horizon 2012-2015 en prévision de l'introduction du financement par pathologie sur le plan suisse et de la suppression des barrières cantonales dans l'assurance obligatoire des soins.

Parallèlement à la poursuite des réformes institutionnelles, la construction d'une politique de prise en soins se poursuit au travers de la création d'un concept de maintien à domicile, d'une planification médico-sociale pour les personnes âgées, d'un projet clinique pour la prise en charge psychiatrique et d'un plan directeur cantonal sur la prévention et la promotion de la santé.

### **3. SERVICE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (SMPEA)**

#### **3.1. Introduction**

L'année 2008 est une année marquante pour le SMPea: il s'agit en effet de sa dernière année en tant que service étatique. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il sera intégré au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), établissement autonome et de droit public. Le CNP englobera les structures psychiatriques dites publiques de tout le canton. Afin d'organiser au mieux ce transfert, de nombreux entretiens et échanges se sont déroulés avec les médecins ainsi que le personnel administratif. En matière de personnel, des rencontres ont eu lieu avec les représentants de la CCT Santé21, notamment pour les classifications salariales des psychologues et des psychologues-psychothérapeutes.

En outre, l'ordonnance sur les prestations de l'assurance et des soins (OPAS) a été mise en vigueur. Celle-ci exige l'existence d'un système de rapport justifiant des soins prodigués aux patients par le SMPea.

Enfin, 2008 a vu la concrétisation de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Le SMPea fait partie des acteurs concernés notamment suite à la création de l'office de l'enseignement spécialisé (OES) dans lequel le Dr Patrick Godbille a été nommé médecin-conseil.

#### **3.2. Gestion**

##### ***Ressources humaines***

L'année 2008, comme les années précédentes, a été marquée par la vacance de certains postes de médecins en raison de la pénurie existant sur le marché de l'emploi. A nouveau, la gestion de ces vacances a été un défi à relever au quotidien.

En outre, le SMPea est un lieu de formation pour les médecins et les psychologues. De ce fait, il est également soumis à de multiples changements au sein de son personnel.

Ainsi, l'année 2008 se distingue par le départ en préretraite d'une secrétaire-réceptionniste, la démission de quatre psychologues-psychothérapeutes et d'une médecin-assistante.

Le SMPea a procédé à l'engagement d'une médecin-chef de clinique et d'une psychologue-psychothérapeute. Le secteur des Montagnes neuchâteloises a quant à lui connu l'arrivée d'une secrétaire en automne 2008.

Par ailleurs, une médecin-chef de secteur est entrée en congé maternité à fin 2008.

Enfin, deux collaboratrices se sont vues décerner le titre de psychologues-psychothérapeutes cette année.

##### ***Aspects légaux***

##### ***Facturation TARMED***

La convention liant Santésuisse et le SMPea considère le SMPea comme un cabinet privé et le médecin-directeur comme son détenteur. Cette convention a été dénoncée dans le courant de l'année 2008 par Santésuisse et sera remplacée par une convention avec le CNP. Cette convention concernera toutes les structures qui ont rejoint le CNP.

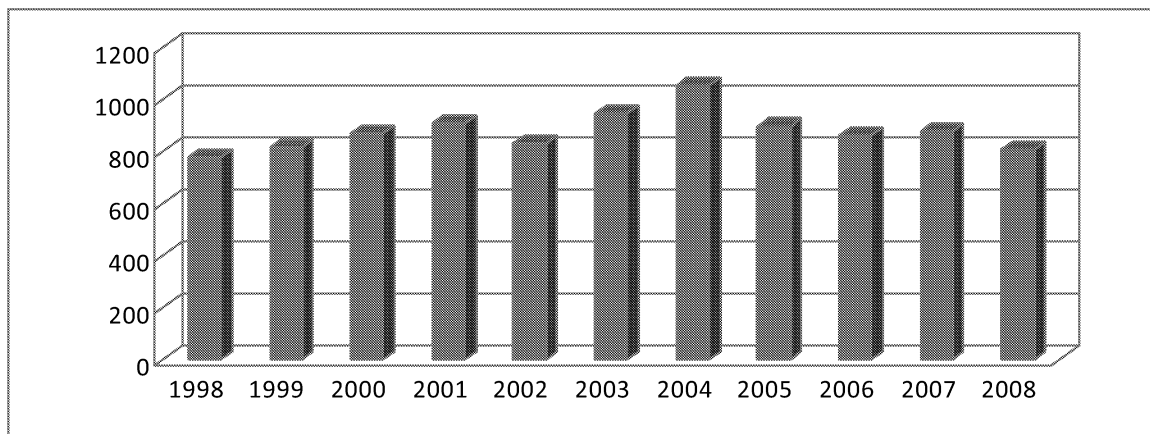
### ***Modification de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)***

La mise en place de cette nouvelle ordonnance a été effectuée. Cette modification a redéfini les modalités pour la prise en charge par l'assurance maladie de base (LaMal) des prestations liées aux psychothérapies. L'impact au niveau de la charge administrative du travail des thérapeutes est non-négligeable. Au niveau des refus, ceux-ci sont restés très rares.

### **3.3. Activités déployées**

#### ***Nouvelles demandes de prises en charge au sein du SMPea (signalements de nouveaux patients)***

| <b>Années</b>           | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | <b>2008</b> |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------|
| <b>Nb. Signalements</b> | 777  | 812  | 870  | 904  | 829  | 945  | 1052 | 895  | 862  | 877  | <b>806</b>  |



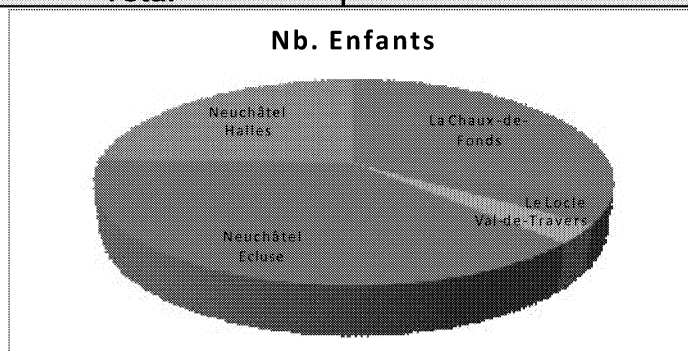
| <b><i>NOMBRES DE NOUVELLES SITUATIONS SIGNALÉES / PAR GROUPES D'ÂGES</i></b> |   |           |   |           |
|--|---|-----------|---|-----------|
| <b>Années</b>  | <b>Secteur Guidance infantile / 0 à 6 ans</b> |           | <b>Secteur Enfance / Adolescence / 7 à 18 ans</b> |           |
| <b>1998</b>  | 201   |           | 576   |           |
|  |   | 27.36 %   |   | -1.74 %   |
| <b>1999</b>  | 246   |           | 566   |           |
|  |   | -2.03 %   |   | 11.13 %   |
| <b>2000</b>  | 241   |           | 629   |           |
|  |   | - 4.98 %  |   | 7.31 %    |
| <b>2001</b>  | 229   |           | 675   |           |
|  |   | - 7.43 %  |   | -8.6 %    |
| <b>2002</b>  | 212   |           | 617   |           |
|  |   | 23.58 %   |   | 10.69 %   |
| <b>2003</b>  | 262   |           | 683   |           |
|  |   | 6.48 %    |   | 13.17 %   |
| <b>2004</b>  | 279   |           | 773   |           |
|  |   | - 10.76 % |   | - 16.43 % |
| <b>2005</b>  | 249   |           | 646   |           |
|  |   | - 16.07 % |   | 1.08 %    |
| <b>2006</b>  | 209   |           | 653   |           |
|  |   | 18.18 %   |   | - 3.53 %  |
| <b>2007</b>  | <b>247</b>                                    |           | <b>630</b>  |           |
|  |   | - 9.32 %  |   | - 7.62 %  |
| <b>2008</b>  | <b>224</b>                                    |           | <b>582</b>  |           |

| <b>NOMBRE DE CONSULTATIONS</b> |                             |                         |              |
|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------|
| <b>Années</b>                  | <b>A charge de la LAMal</b> | <b>A charge de l'AI</b> | <b>Total</b> |
| 2006                           | 17173                       | 3663                    | <b>20836</b> |
| 2007                           | 15690                       | 3687                    | <b>19377</b> |
| <b>2008</b>                    | <b>14612</b>                | <b>3075</b>             | <b>17687</b> |

**Nombre d'enfants ayant été vus par les thérapeutes du SMPea**

| <b>NB enfants vus en ambulatoires et en institutions en 2008</b> |                     |              |
|--|---------------------|--------------|
| <b>Ambulatoires</b>  | <b>Institutions</b> | <b>Total</b> |
| 1092   | 538                 | 1630         |

| <b>NB enfants vus en ambulatoire</b> |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| <b>Secteurs</b>                      | <b>Nb. Enfants</b> |
| La Chaux-de-Fonds                    | <b>333</b>         |
| Le Locle                             | <b>42</b>          |
| Val-de-Travers                       | <b>33</b>          |
| Neuchâtel Ecluse                     | <b>417</b>         |
| Neuchâtel Halles                     | <b>267</b>         |
| <b>Total</b>                         | <b>1092</b>        |

**Activités médicales**

L'événement marquant, au niveau des activités médicales, est le rattachement de l'unité hospitalière F2A de la Maison de santé de Préfargier au SMPea, suite à la décision du chef de département. En prévision de l'intégration du SMPea au CNP, il a été décidé que cette unité serait déjà rattachée en mai 2008. Afin de permettre une prise en charge adéquate des jeunes, il a été procédé à un engagement d'un médecin-chef de clinique pour cette unité. Une psychologue-psychothérapeute est venue renforcer cette même équipe.

Avec le Centre pédagogique et thérapeutique de Dombresson (CPTD), un nouveau mandat de prestations, qui redéfinit les formes et les modalités de collaboration entre le SMPea et ce foyer pour mineurs, a été discuté et signé. Celui-ci ne remplace pas la convention de collaboration mais la complète en vue d'une discussion approfondie prévue pour 2010, une fois que les réformes structurelles prévues auront abouti.

### **Activités de formation**

La formation au SMPea revêt une importance particulière puisque certaines professions du service ne sont autorisées à pratiquer qu'à condition qu'elles suivent régulièrement des cursus de formation continue. Ainsi, malgré les restrictions financières l'obligeant à resserrer son budget dédié à ce domaine, le SMPea a pu maintenir une offre intéressante et diversifiée, à la fois sous forme de séminaires internes, de présentations de situations et de conférences. Relevons que ces dernières - outre leur forme classique touchant divers domaines tels que l'expérience d'une psychologue dans l'aide humanitaire, l'approche cognitivo-comportementale du traumatisme, les écueils et destins de l'adoption - ont été complétées pour la première fois cette année par deux samedis de travail sous la houlette de psychanalystes réputés, professeurs de psychologie et de psychopathologie à l'université de Lyon II.

La première, réunissant les collaboratrices et collaborateurs de l'Office cantonal des mineurs et du SMPea, traitait de manière fort novatrice de la protection des mineurs, cela grâce aux apports pointus du Dr méd. Maurice Berger, expert mondialement connu en ce domaine.

La seconde, organisée en commun avec le Centre psycho-social neuchâtelois et le Service de psychologie pour enfants et adolescents de Bienne, a été consacrée au thème « Traumatisme, culpabilité et honte », par les deux professeurs Albert Ciccone et Alain Ferrant, tous deux auteurs de nombreux livres et articles concernant ce sujet et psychanalystes de renom.

Outre le bénéfice théorique considérable, ce genre de rencontres permet aux professionnels de divers services de se côtoyer et d'apprendre à se connaître, ce qui a un effet facilitateur sur la collaboration.

### **3.4. Perspectives d'avenir et conclusion**

Le 1er janvier 2009, le SMPea fera partie du CNP et ne sera de ce fait plus un service étatique. Ses missions resteront les mêmes, soit:

- assurer l'évaluation et les soins pour les enfants et adolescents éprouvant des difficultés intellectuelles, psychiques ou affectives, dans leur contexte familial, scolaire ou institutionnel;
- assurer les prestations fournies sous forme de consultations ambulatoires et d'interventions dans les établissements d'éducation spécialisés ou dans le département de pédiatrie des hôpitaux;
- rester un centre de formation reconnu par la FMH, pour les médecins désirant obtenir le titre de pédopsychiatre et pour les psychologues désirant obtenir le titre de psychologue-psychothérapeute par les associations professionnelles concernées.

Au fil des années à venir, lorsque l'équipe du CNP sera au complet, il s'agira de définir les orientations stratégiques du centre, et par là-même du SMPea.

## 4. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

### 4.1. Introduction

Malgré les soubresauts de la crise financière enregistrés au 2<sup>e</sup> semestre, les effets durables de la bonne conjoncture ont pu également être ressentis dans le secteur social en 2008. Si l'**aide matérielle** versée en 2007 a atteint 67,4 millions (-2,5%), l'estimation de l'aide versée en 2008 s'élève à quelque 69 millions de francs. Plutôt que de parler de nouvelle tendance à la hausse, il est préférable toutefois de considérer l'année 2008 sur la même ligne que 2007, qui avait enregistré, rappelons-le, une baisse exceptionnelle. En effet, un nouveau type de dépenses, relevant de la législation sur l'asile, a été affecté au service, soit les charges d'aide sociale qui concernent les personnes au bénéfice d'une admission provisoire en Suisse de plus de 7 ans (AP+7). S'agissant des **avances des contributions d'entretien**, les dépenses ont progressé notamment en raison des modifications législatives entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et le nombre de dossiers d'aide au recouvrement poursuit son inexorable augmentation (près de 44% de 2002 à 2008). **Quant aux bourses d'études**, la tendance est à la baisse, tant pour le nombre de bénéficiaires (-3,7%) que pour les dépenses (-12%).

Si les nouveaux dossiers d'aide sociale ont été légèrement plus nombreux en 2008 (+1,9%), ce qui frappe surtout c'est que les raisons qui poussent à recourir aux services sociaux restent pour un niveau élevé (71,8%) des «causes économiques». Une période prolongée de croissance économique et de recul du chômage n'empêchent pas cela. On notera d'ailleurs que dans cette catégorie, nombre de dossiers concernent des bénéficiaires cherchant à compléter leurs revenus par l'aide sociale («défaut de gain»: 47,3%). Le phénomène des travailleurs pauvres (working poor) trouve là sa traduction dans la statistique neuchâteloise. Et la tendance à la hausse ne fait que se confirmer (on passe de 39,6% en 2006 à 47,3% en 2008). Dans les catégories d'âges, les nouveaux dossiers concernant les 18-24 ans enregistrent une baisse sensible. On se risque à voir là les effets de la mise en place des mesures d'insertion professionnelle pour les jeunes de moins de 30 ans, suivie par le SAS dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle.

Outre les tâches résultant habituellement de la gestion d'un service, la direction du service de l'action sociale s'est attachée à développer les activités et projets de coordination menés de longue haleine (GT CIPOS, projet ACCORD et collaboration interinstitutionnelle), ainsi qu'au financement des prestations délivrées dans le cadre de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), du fonds de désendettement, de la coordination entre institutions sociales publiques et privées et des subventions versées aux institutions privées du secteur social ambulatoire ou encore de la répartition de la dîme de l'alcool. Les nombreuses et autres activités du SAS ont été accomplies par l'intermédiaire de ses trois offices, à savoir l'office des bourses (OBE), l'office de l'aide sociale (ODAS) et l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE).

Enfin, il n'y aura désormais plus d'informations relatives à la Maison des Jeunes de La Chaux-de-Fonds, ce dossier ne relevant plus de la direction du SAS. En 2007, à la suite du départ à la retraite du couple directeur de cette institution, et dans l'esprit du projet RENARD du secteur des établissements spécialisés, un rapprochement a été initié entre la Maison des Jeunes et Sombaille Jeunesse. Ce rapprochement s'est concrétisé en 2008 par une intégration de Sombaille Jeunesse dans la Fondation de la Maison des Jeunes. Après signature d'une convention d'intégration, les statuts de la Maison des Jeunes ont été modifiés. La fondation se nomme désormais "Fondation Sombaille Jeunesse — Maison des Jeunes".

## 4.2. Gestion

### *Ressources humaines*

La direction du service a connu un changement majeur dans le courant de l'année 2008 puisque le chef du service de l'action sociale, Daniel Monnin, après 25 années passées à la tête de cette entité, a choisi de faire valoir son droit à la retraite, avec effet à fin septembre 2008. Son successeur, Daniel Schouwey, déjà actif dans un autre département de l'administration, est entré officiellement en fonction au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Dans le cadre du développement du projet ACCORD, le service de l'action sociale s'est adjoint les compétences d'un chef de projet pour les travaux se situant à l'interface entre futurs utilisateurs et domaine informatique (simulations des effets des instruments de la LHCoPS). Le titulaire engagé au 1<sup>er</sup> août 2008 bénéficie d'une formation d'ingénieur en informatique de gestion, complétée d'un diplôme postgrade en statistique.

Un départ à la retraite, après 36 années au service de l'Etat, a été enregistré à la comptabilité de l'ORACE. Egalement en fin d'année, une autre collaboratrice a démissionné, de sorte que les deux postes de cet office seront remis au concours partiellement en 2009, après délais de carence.

Enfin, à l'office des bourses, le départ d'une collaboratrice a permis un réajustement des temps d'activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2008. Afin d'éviter les désagréments inhérents à un petit office et d'assurer une polyvalence, il a été décidé de répartir la dotation de 250% de postes entre plusieurs collaboratrices à temps partiel. 1 cheffe d'office à 70%, 3 collaboratrices spécialisées à temps partiel: 90%, 50% et 40%, et 1 stagiaire).

### *Locaux*

Deux déménagements d'entité ont permis en 2008 de réunir sous le même toit, à l'Espace de l'Europe 2 à Neuchâtel, tous les offices du service de l'action sociale. Le regroupement des deux bureaux de l'ORACE sur le site de Neuchâtel s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les locaux du service de l'action sociale, qui abritaient déjà l'ORACE de Neuchâtel, ont été réaménagés de telle sorte à pouvoir accueillir et intégrer correctement les cinq collaboratrices venant de La Chaux-de-Fonds. Ce regroupement a permis de dégager de nouvelles synergies au sein de l'office et d'optimiser ainsi l'organisation et l'efficacité de l'ORACE.

A fin mai, l'office des bourses s'est installé au 3<sup>e</sup> étage du SAS, parachevant ainsi pleinement son rattachement au secteur social décidé par le Conseil d'Etat et initié formellement en juillet 2007.

### *Aspects légaux*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les modifications de l'**arrêté concernant le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien (ARACE)** sont entrées en vigueur. Elles concernent le montant maximum de l'avance, qui a été porté à 450 francs par mois et par contribution (il était auparavant de 400 francs). D'autre part, un second palier d'avances a été introduit, où la limite de revenus (annuels) se situe à 5000 francs au-dessus du premier palier et où le montant maximum de l'avance est fixé à 200 francs par mois et par contribution; l'instauration de ce second palier, qui constitue une grande nouveauté dans le système neuchâtelois, devait permettre d'atténuer l'effet de seuil que connaît le système à un seul palier.

Enfin, le Conseil d'Etat a encore procédé à l'indexation en deux temps des limites de revenus et fortune fixées par l'ARACE, permettant de compenser pleinement le renchérissement au coût de la vie intervenu entre 1997 et 2008. Une première indexation est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et la seconde étape a été décidée en décembre 2008, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces modifications ne corrigent certes pas toutes les imperfections du système neuchâtelois, qui est parmi les plus restrictifs du pays, néanmoins elles constituent une amélioration bienvenue des prestations financières offertes par l'ORACE à ses usagers.



Pour le projet ACCORD, le 10 mars 2008, les membres du GT CIPOS (coordination interdépartementale de la politique sociale) ont présenté au Conseil d'Etat les projets de 3 des 5 instruments de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), **trois règlements relatifs à l'unité économique de référence (UER), au revenu déterminant unifié (RDU) et au processus (ordre d'examen des prestations sociales)**. Le Conseil d'Etat a adopté les deux premiers règlements en date du 2 avril 2008 et les a fait entrer en vigueur avec effet immédiat. Toutefois l'adoption par le Conseil d'Etat d'un arrêté ultérieur assujettissant chaque service fournisseur de prestations sous conditions de ressources à ces règlements sera nécessaire pour que ceux-ci deviennent pleinement opérationnels. Au préalable des travaux préparatoires sont conduits dans l'ensemble des secteurs prestataires, notamment sous la forme de simulations informatiques et financières. L'entrée en vigueur du règlement relatif au processus interviendra quant à elle conjointement avec la mise en fonction de la base centralisée des données sociales (BaCeDoS) et de la 3<sup>e</sup> étape des guichets sociaux régionaux (GSR).

#### 4.3. Activités déployées

Le Conseil d'Etat souhaitant impliquer le secteur de l'aide sociale dans sa stratégie de recentrage des prestations publiques, les premières démarches d'une étude de benchmarking dans ce domaine ont été initiées dans le dernier trimestre de l'année, par le SAS et l'ODAS sous la conduite de l'IDHEAP / Compas management et avec la collaboration active des services sociaux des trois Villes et du Val-de-Travers. L'étude se poursuivra dans le 1<sup>er</sup> semestre 2009.

#### ***Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)***

Chargé d'évaluer les effets des mesures de politique sociale prises par l'Etat, le groupe de travail de la coordination interdépartementale de la politique sociale (GT CIPOS) a aussi pour mandat de faire des propositions d'amélioration de la politique sociale dans le sens d'une plus grande cohérence et d'une coordination accrue des prestations versées.

Dans l'année 2008, le GT CIPOS a tenu sept séances. Il a pris part aux procédures de consultation suivantes: projet de nouvelle loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (LILA-Fam), projet de loi réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et instituant le bon d'accueil (loi sur l'accueil des enfants, LAE), projet de révision de la loi cantonale sur la protection des données, vidéosurveillance. Il a été également saisi d'autres questions: révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), financement de l'aide au logement, information relative à l'étude de recentrage des prestations de l'aide sociale, menée par l'Idheap et Compas management au service de l'action sociale, projet de modifications de la LILAMal (subsides indépendants des franchises et report sur l'aide sociale). Enfin, le GT CIPOS a suivi l'évolution des législations fédérale et cantonale (réforme de l'organisation judiciaire, p.ex.) et assuré une veille des réformes conduites par d'autres cantons en matière de prestations sociales, de coordination des prestations sociales et de fiscalité des personnes physiques.

Dans le cadre du projet ACCORD suivi par le GT CIPOS, des travaux préparatoires ont été initiés dès le 2<sup>e</sup> semestre, sous la forme de simulations informatiques permettant d'évaluer les effets financiers des futurs dispositifs. Le SAS a présenté et expliqué les nouveaux instruments à l'ensemble des secteurs prestataires, comme l'OFET, l'OBE et l'ORACE, il a également procédé au recensement des questions liées aux règlements.

A propos des structures organisationnelles du projet ACCORD (2<sup>e</sup> étape des guichets sociaux régionaux: création d'agences régionales AVS regroupant les agences communales au sein des structures régionales existant déjà pour l'aide sociale), on peut relever que les travaux se sont poursuivis au sein du SAS (avec information au GT CIPOS), en collaboration avec la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) et le service des communes. En 2008, ils ont donné lieu notamment à une rencontre des chefs du DSAS et du DEC avec les communes, en janvier au Château, au sujet de la régionalisation des agences communales AVS. De multiples autres séances ont eu lieu, à des niveaux de partenaires différents, tout au long de l'année pour réaliser concrètement la mise en place des GSR, que cela soit la 2<sup>e</sup> étape mais aussi la 1<sup>ère</sup> (nombreux échanges au sujet des conventions élaborées par les diverses régions GSR, entre la CCNC, le SAS et le service des communes, et avec les régions). L'instauration d'agences régionales AVS

sur l'ensemble du territoire n'a pas été réalisée dans le calendrier prévu; dès lors, certaines communes pourront encore bénéficier de l'année 2009 pour atteindre cet objectif.

### ***Collaboration interinstitutionnelle (CII)***

Malgré un contexte économique favorable en 2008, le retour sur le marché de l'emploi reste pour une part de la population entravé par un cumul de difficultés: chômage de longue durée, problèmes de santé, absence de formation, situation financière précaire. Sous l'impulsion de la Confédération (Secrétariat d'Etat à l'économie/SECO et Office des assurances sociales/OFAS notamment), la CII représente la stratégie commune ayant pour objectif majeur d'harmoniser les activités de différents secteurs étatiques, en mettant particulièrement l'accent sur une coordination toujours plus accrue des mesures dites « actives », comme les programmes d'emploi temporaires, de réinsertion sociale, de réadaptation professionnelle et de formation. Au niveau cantonal, cette démarche est menée par un groupe de pilotage CII réunissant les responsables des secteurs de l'action sociale, de l'emploi (pour la LACI), de l'assurance-invalidité, de la formation professionnelle et des migrations, sous la présidence du chef du service de l'action sociale (SAS), en liaison avec les trois chefs de département concernés.

Différents axes et projets ont été poursuivis et concrétisés en 2008 au titre de la CII: la loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle véritablement opérationnelle au 3<sup>e</sup> trimestre de 2007 a déployé tous ses effets en 2008. Si les objectifs initialement annoncés (150 places créées dans le privé et 120 placements dans le secteur public dont la création de 40 places d'apprentissage) ne seront vraisemblablement pas totalement atteints, après environ 18 mois, on peut constater que ce dispositif a permis de proposer à plus de 120 personnes émergeant à l'aide sociale et âgées de moins de 30 ans une solution de formation (sous la forme d'un apprentissage) ou d'emploi (sur la base d'un contrat de travail de 12 mois minimum). Ce processus d'insertion professionnelle repose sur la sélection de candidat-e-s signalé-e-s par les services sociaux communaux et/ou intercommunaux. Un stage permettant une évaluation ciblée précède l'engagement, durant lequel un réseau de partenaires (le maître d'apprentissage et/ou l'employeur, l'assistant social et la personne concernée) est activé. Notons également que des cours d'appui sont proposés aux apprentis. Spécialement affecté au projet, un coach - véritable « cheville ouvrière » du dispositif - assure un suivi et un accompagnement individuel durant le placement. Si certaines situations de rupture sont à relever - inévitables dans tout processus d'insertion -, les chiffres démontrent que des mesures volontaristes permettent en période de bonne conjoncture à des personnes en difficultés passagères ou durables de réinsérer le marché de l'emploi.

La commission de suivi et d'évaluation (niveau politique), qui accompagne la démarche a mandaté l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) en vue d'établir un rapport d'évaluation.

Le groupe de pilotage CII, à l'origine du catalogue des mesures proposées au Conseil d'Etat en juin 2006, garde un œil attentif sur la mise en œuvre des mesures. Plusieurs de ces membres participent régulièrement aux séances de la commission de suivi et d'évaluation afin d'apporter leur expertise et leur appréciation du dispositif. Sur la base des recommandations de l'IDHEAP et du bilan global des mesures proposées, il s'agira pour lui de déterminer quelles prestations pourraient être pérennisées.

L'année 2008 a également vu la concrétisation dans le canton de Neuchâtel du projet CII-MAMAC (de l'allemand **M**edizinisch-**A**rbeits**M**arktliche **A**ssessments mit **C**ase Management) porté par la Confédération. MAMAC, qui prévoit de réinsérer plus rapidement sur le marché du travail des personnes présentant une problématique complexe et multiple, induit un processus conduit conjointement par les secteurs de l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale.

Annoncé comme projet pilote aux instances fédérales, le dispositif MAMAC neuchâtelois se limite pour l'instant à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Sur la base des expériences menées durant la phase pilote, une évaluation du processus sera établie afin de déterminer l'opportunité d'étendre la structure à l'ensemble du canton. Au printemps 2008, un organe de gestion MAMAC a été nommé et chargé de déterminer si les dossiers qui lui sont soumis respectent les critères de « sélection » préalablement définis. D'un niveau plus opérationnel, une équipe d'assessment pluridisciplinaire a également vu le jour en 2008. Dès le 2<sup>e</sup> semestre 2008, les premiers cas ont pu être traités par les structures mises en place.

La démarche MAMAC doit permettre:

- d'effectuer une **évaluation commune (assessment)** de la capacité de travail et de l'aptitude à l'insertion dans le marché du travail;
- de définir des **mesures** appropriées à caractère impératif permettant la (ré)insertion dans le marché du travail primaire;
- de charger l'une des trois institutions de mettre en œuvre ces mesures et d'assumer la **gestion du cas** (case management).

Enfin, en réponse à différentes interpellations et initiatives, en fin d'année 2007 et durant l'année 2008, le groupe de pilotage CII, en étroite collaboration avec les chef-fe-s du DSAS, du DEC et du DECS s'est accordé sur la définition, les catégories et les critères relatifs à la notion d'entreprise sociale. Le développement d'un marché complémentaire du travail (2<sup>e</sup> marché) est vu comme une réponse supplémentaire à l'exclusion de certaines populations. A noter que plusieurs expériences pilotes ont débuté en 2008. De taille très restreinte (en terme de places de travail proposées), elles devront faire l'objet d'une analyse en bonne collaboration avec les personnes et institutions porteuses de ces initiatives pour être au besoin pérennisées dans un 2<sup>e</sup> temps.

### ***Application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)***

Les renseignements statistiques relatifs à l'activité des centres de consultation LAVI (situés à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel) figurent dans le rapport de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS); le SAS ne fonctionne en effet qu'en qualité d'autorité de subventionnement et de contrôle. On peut tout de même signaler que 709 dossiers LAVI ont été traités en 2008 (473 nouveaux), dont 150 ont fait l'objet d'une aide financière.

Pour 2008, la subvention versée pour l'exploitation des centres de consultation s'est élevée à 687.200 francs, soit le même montant que l'année précédente. Par contre, la dépense relative aux demandes d'indemnisation et de réparation morale a été moindre qu'en 2007, soit 68.018 fr.50, (elle fut de 89.181 francs en 2007, de 157.250 francs en 2006, et de 214.600 francs en 2005). S'agissant du montant versé au titre des aides immédiates et juridiques et comptabilisé dans la rubrique correspondante du SAS, il était de 108.840 fr. 30 en 2008 (78.056 fr. 25 en 2007, 83.721 fr. 90 en 2006, et 92.098 fr. 70 en 2005).

### ***Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement***

Le comité de direction du fonds, présidé par le chef du SAS, a tenu quatre séances au cours de l'année et le Conseil de Fondation, présidé par le chef du DSAS, s'est réuni en juin pour sa séance annuelle. A cette occasion, le Conseil a pu prendre connaissance du rapport oral annuel du comité de direction et, après avoir examiné le rapport du contrôle cantonal des finances, il a accepté les comptes présentés.

En 2008, sept prêts ont été accordés, pour un montant total de 175.500 francs (en 2007, neuf prêts avaient été acceptés pour un total de 194.300 francs, alors qu'en 2006, seules trois demandes avaient été adressées au comité de direction, dont deux acceptées pour un montant de 34.200 francs). Ainsi, à fin 2008, le montant total des prêts en cours s'élevait à 285.292 francs (258.961 francs à fin 2007 et 179.127 francs à fin 2006).

Le comité de direction a également examiné le suivi des dossiers en cours. Il s'est prononcé sur plusieurs demandes de modification du montant mensuel de remboursement (suspension de quelques mois, augmentation ou abaissement du montant) entraînées par des changements importants de la situation économique et/ou familiale des débiteurs. La modification de la situation économique personnelle des débiteurs (chômage) est souvent à l'origine des demandes de suspension momentanée des versements ou de la diminution du montant de ces derniers.

**Dîme de l'alcool**

La répartition des subsides versés aux institutions dans le cadre de la dîme de l'alcool est la suivante:

| <b>Institutions</b>  | <b>Subsides</b>     |
|--|---------------------|
| Association du Centre de Loisirs, Neuchâtel .....                                    | 10.000.–            |
| Association du Centre de Loisirs pour l'association de soutien à Anim'action.....    | 20.000.–            |
| Association romande CIAO, Lausanne .....   | 4.000.–             |
| Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), Berne.....                  | 7.200.–             |
| Centre cantonal de formation prof. des métiers du bâtiment (CPMB), Colombier .....   | 7.500.–             |
| Centre d'aide, de prévention et de traitement de la toxicomanie (CAPTT), Fleurier .. | 17.000.–            |
| Centre de prévention et de traitement de la toxicomanie (CPTT), Chx-de-Fds .....     | 20.534.–            |
| Centre jeunesse, Cernier .....   | 4.000.–             |
| Centre neuchâtelois d'alcoologie (CENEA) .....                                       | 37.356,67           |
| Commission cantonale addictions (CCA) .....  | 30.000.–            |
| La Courte Echelle, Neuchâtel.....  | 5.000.–             |
| Croix-Bleue neuchâteloise .....  | 19.540.–            |
| Drop-In, centre d'information, de prévention et de traitement, Neuchâtel .....       | 5.000.–             |
| Espace des Solidarités, Neuchâtel .....  | 70.000.–            |
| Espoir romand, mouvement de jeunesse pour la prévention des dépendances .....        | 7.000.–             |
| ESRN, Centre des Terreaux, Neuchâtel – journées santé .....                          | 9.000.–             |
| ESRN, Centre du Bas-Lac, Marin – journées santé .....                                | 5.100.–             |
| Fondation neuchâteloise pour la prévention et le traitement des addictions .....     | 82.000.–            |
| Fédération romande des organismes de formation, domaine des dépendances .....        | 3.000.–             |
| Fourchette verte, Neuchâtel .....  | 10.000.–            |
| Groupe information sexuelle et éducation à la santé (GIS) .....                      | 50.000.–            |
| GIS, journées santé dans les écoles .....  | 69.520.–            |
| Groupement romand d'études des addictions (GREA), Yverdon-les-Bains .....            | 24.000.–            |
| Groupe Sida, Neuchâtel.....  | 20.000.–            |
| Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).....     | 10.800.–            |
| Parents-Information, Neuchâtel .....   | 3.000.–             |
| Réalités de Vie <sup>†</sup> , projet Ecoles Suisse romande, Peseux .....            | 4.000.–             |
| Street-Festival-Contest, Saint-Blaise .....  | 2.000.–             |
| Vivre sans fumer, centre neuchâtelois pour la prévention du tabagisme .....          | 52.000.–            |
| <b>Total 2008 .....</b>  | <b>608.550,67</b>   |
| Solde du compte "Dîme de l'alcool" au 1 <sup>er</sup> janvier 2008                   | 362.309,59          |
| Total subsides versés en 2008 selon liste ci-dessus                                  | - <u>608.550,67</u> |
| Etat du compte "Dîme de l'alcool" avant réception du versement                       | - 246.241,08        |
| Part du canton au bénéfice net 2007 de la Régie fédérale des alcools (RFA)           | + <u>601.437.–</u>  |
| <b>Solde du compte "Dîme de l'alcool" au 31 décembre 2008</b>                        | <b>355.195,92</b>   |

Selon les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'octroi d'aides financières de la dîme de l'alcool doit obéir, dans la mesure du possible, à deux types de clés de répartition, à savoir:

a) selon la nature des aides, pour soutenir les efforts en matière:

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| de prévention .....               | 45% |
| de dépistage précoce.....         | 5%  |
| d'aide aux établissements .....   | 40% |
| de postcure .....                 | 5%  |
| de recherche et de formation..... | 5%  |

b) selon les domaines d'aide, pour la lutte contre les abus:

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| d'alcool .....                  | 50% |
| de drogue.....                  | 30% |
| de tabac et de médicaments..... | 20% |

### **Subventions aux institutions**

Pour l'exercice 2008, les institutions du secteur privé de l'action sociale ont pu compter sur les subventions suivantes octroyées par le service cantonal de l'action sociale, essentiellement sur la base de contrats de prestations:

| <b>Institutions diverses</b>   | <b>Montants payés</b>      |
|--|----------------------------|
| Association neuchâteloise de médiation familiale .....                                 | 18.000.--                  |
| Caritas Neuchâtel .....  | 99.000.--                  |
| Caritas, indemnisation pour la gérance des dossiers des réfugiés statutaires .....     | 136.500.--                 |
| Centre spécialisé pour handicapés de la vue, Peseux .....                              | 153.000.--                 |
| Centre oecuménique de rencontre et d'animation (CORA), Fleurier .....                  | 58.500.--                  |
| Centre social protestant .....   | 180.000.--                 |
| Centre social protestant, indemnisation pour gérance des dossiers réfugiés statutaires | 203.000.--                 |
| Centre social protestant, service de consultations conjugales .....                    | 72.000.--                  |
| FAS, service de consultations conjugales, La Chaux-de-Fonds .....                      | 72.000.--                  |
| Fédération suisse pour l'intégration des handicapés, Zurich .....                      | 1.308.--                   |
| Fédération suisse des sourds, Lausanne.....  | 2.806.60                   |
| Fondation SEREI, La Chaux-de-Fonds.....  | 10.000.--                  |
| La Main tendue.....  | 24.300.--                  |
| La Main tendue - contrat de prestations LAVI .....                                     | 13.000.--                  |
| Maintenance informatique (dossiers réfugiés), CSP et Caritas .....                     | 5.120.--                   |
| Parents information, Neuchâtel .....   | 27.000.--                  |
| Service social international .....   | 24.300.--                  |
| <b>Total institutions diverses .....</b>   | <b>1.099.833,60</b>        |
| <b>Autres institutions</b>   |                            |
| Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS) .....           | 336.700.--                 |
| Pro Infirmis.....  | 243.000.--                 |
| Pro Senectute .....  | 216.000.--                 |
| Centre de consultation LAVI/SAVAS .....  | 687.200.--                 |
| <b>Total des subventions versées aux institutions.....</b>                             | <b><u>2.582.733.60</u></b> |

### **Office de l'aide sociale (ODAS)**

Comme les autres années, l'ODAS s'est attelé aux tâches habituelles inhérentes aux missions dévolues à l'office, dont notamment la comptabilisation des dépenses d'aide matérielle, le conseil auprès des services sociaux du canton ou encore le contrôle de la bonne gestion des dossiers d'aide sociale. Ce dernier secteur a quelque peu modifié ses procédés, en intensifiant les contrôles de dossiers directement sur site, c'est-à-dire en effectuant des analyses de dossiers directement auprès des services sociaux communaux ou régionaux chargés de distribuer l'aide matérielle, non sans avoir préalablement effectué un travail préparatoire d'échantillonnage et de sélection à l'ODAS. Ce nouveau processus doit permettre, d'une part, de corriger déjà en amont les erreurs et les dysfonctionnements des services compétents, et d'autre part de favoriser l'application rigoureuse des normes d'aide sociale, dans un souci constant de garantir l'égalité de traitement entre les bénéficiaires de l'aide sociale du canton.

De plus, conformément à l'article 15a, alinéa 4 de la loi sur l'action sociale, un représentant de l'ODAS participe aux séances de chaque commission sociale régionale, organe qui chapeaute le service social proprement dit. Cette présence permet aux élus communaux, lors de leurs délibérations, de profiter de l'éclairage objectif de l'office cantonal, afin que l'aide matérielle soit distribuée avec justesse, équité et rigueur.

Les dépenses d'aide sociale 2008 (aide matérielle versée en 2007) de la communauté neuchâteloise s'élèvent à 67.4 millions. Elles sont ainsi inférieures de 1.7 millions par rapport aux dépenses de l'année précédente (soit - 2,5%). Elles sont réparties en deux parts entre l'Etat et les communes, à raison de 40% à charge de l'Etat et 60% à charge de l'ensemble des communes. La répartition entre communes est faite au prorata de la population.

Après une augmentation l'année dernière (+11,32%), les charges d'aide matérielle enregistrent cette année une sensible diminution. Il s'agit de la première baisse depuis 2002 et la quatrième depuis le début des années nonante.

Il est connu depuis longtemps que lorsque survient une reprise économique, les effets qu'elle produit sur l'aide sociale ne se font sentir que quelques années plus tard (décalage). Ceci provient notamment du fait que la création d'emplois ne profite pas en premier lieu aux personnes au bénéfice de l'aide matérielle. En effet, la population émargeant à l'aide sociale est en grande partie composée de personnes fragilisées qui ne sont pas en mesure de profiter pleinement et rapidement d'une embellie lorsqu'elle éclaire le marché de l'emploi (personnes peu ou pas qualifiées, manque d'expérience professionnelle, etc.).

Ce sont donc à l'évidence les effets durables de la bonne conjoncture qu'a connue notre canton qui ont entraîné la sensible baisse des dépenses d'aide sociale que nous enregistrons en 2008.

S'agissant de la statistique des nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts au cours de l'année 2008, nous constatons que leur nombre est très stable, légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Ce sont 1945 nouveaux dossiers qui ont été ouverts en 2008, contre 1909 en 2007 (+1,88%). Concernant les causes d'indigence, celles résultant de problèmes économiques sont toujours et de loin les plus conséquentes, spécialement la rubrique "chômage", mais surtout celle intitulée "défaut de gain" (comprenant notamment les travailleurs pauvres). Il faut relever que 1375 dossiers ont été ouverts pour ces deux seules causes, soit 70,7% des nouveaux dossiers. Relevons encore que les causes liées aux désunions et à l'éclatement des familles (intitulées "défaut de soutien") continuent de figurer parmi les principales et sont en augmentation (11,4% des nouveaux dossiers, contre 10,9% en 2007). Concernant les nouveaux dossiers ouverts en 2008, par groupe d'âge, nous constatons que les jeunes sont toujours les plus touchés, même si légèrement moins qu'en 2007. La catégorie des 18-29 ans représente 32,5% des nouveaux dossiers et la catégorie des 30-39 ans pas moins de 23,7%. Relevons enfin que 56,2% des nouveaux dossiers concernent des personnes entre 18 et 39 ans (58,1% en 2007).

### **Programmes d'insertion**

En acceptant de participer à un programme d'insertion, les bénéficiaires de l'aide sociale ont la possibilité de fournir une contre-prestation à l'aide matérielle qu'ils perçoivent. Ils ont ainsi l'opportunité de côtoyer la vie professionnelle d'une part, et de tenir un rôle actif et dynamique dans leur rapport avec l'autorité d'aide sociale, d'autre part.

Durant l'année 2008, tous les programmes collectifs déjà existants l'année précédente ont continué de fonctionner et de se développer. De plus, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2008, un nouveau programme est venu s'ajouter à la liste des programmes subventionnés par l'ODAS. Il s'agit de l'Épicerie Caritas, à La Chaux-de-Fonds. Au total, l'office de l'aide sociale a collaboré avec quinze programmes d'insertion, à savoir: le programme Ressources-ISP, le seul placé entièrement sous la responsabilité de l'office, Feu-Vert Entreprise, les Ateliers Phénix, La Joliette, Objectif-Réussir, l'association Teen-Services, l'Espace des Solidarités, Les Habits du Cœur, l'Unité de réinsertion sociale et professionnelle (URSP) Evologia, Tricouti, ART Le Locle, ART Travers, l'Espace des Montagnes, le Drop In et finalement L'Épicerie Caritas.

Globalement, ces programmes offrent en permanence un peu moins de 230 places disponibles (à mi-temps). Les activités qui y sont déployées sont surtout des tâches manuelles, mais très diverses et variées, et s'apparentent dans la mesure du possible à celles que l'on peut rencontrer dans le secteur économique. On y trouve notamment les activités suivantes: maintenance immobilière, déménagement, débarras, nettoyage d'appartements, recyclage, restauration de jouets, lavage et repassage de linge, horticulture-paysagisme, conciergerie, mécanique-serrurerie, menuiserie, cuisine, restauration, artisanat, confection et vente de vêtements, brocante, entretien de sites, locaux et bâtiments communaux, vente d'habits de seconde main, etc. Quelques activités relèvent plutôt du domaine commercial (vente de produits de consommation courante à bas prix, matériel de sonorisation, matériel informatique d'occasion) ou de secrétariat (correspondance, traitement de textes, rédaction d'articles, traductions, archivage, photographie, etc.) ou encore artistique (décoration de théâtre, télévision). Enfin, les programmes de Ressources et de l'Espace des Montagnes proposent aux participants une démarche intellectuelle sur eux-mêmes et les aident à mettre sur pied et à concrétiser un projet individuel d'insertion sociale ou professionnelle. Une des particularités supplémentaires de l'Espace des Montagnes est de préparer en groupe, plusieurs fois par semaine, le repas de midi.

Par ailleurs, l'autorité d'aide sociale et le bénéficiaire peuvent convenir d'un projet d'insertion individuel qui se réalise en dehors d'une structure de groupe, s'il apparaît comme une solution préférable pour l'intéressé (par exemple: stage de trois mois dans une PME, auprès d'un artisan ou autre).

Durant l'année 2008, pas moins de 392 personnes (385 en 2007) ont signé un premier contrat d'insertion de trois mois. Parmi celles-ci, 106 personnes l'ont renouvelé une fois, 46 personnes l'ont renouvelé deux fois et 23 personnes l'ont renouvelé trois fois. A noter que parmi ces 392 personnes, 163 (206 en 2007) ont effectué un projet d'insertion individuel. Autres chiffres importants à souligner: en 2008, 745 contrats (730 en 2007) ont été signés au moins une fois (premier contrat ou renouvellements), représentant 598 personnes (605 en 2007). Parmi ces 598 personnes, 29% sont âgées de moins de 30 ans et 35% sont des femmes. Enfin, depuis 1997, année d'entrée en vigueur du dispositif d'insertion, ce ne sont pas moins de 2040 personnes qui ont bénéficié des structures mises en place.

Un examen approfondi a permis de constater, qu'en 2008, quelque 82 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. Il est également à relever que 21 personnes ont bénéficié de la passerelle qui permet aux personnes dépendant de l'aide sociale, à des conditions bien particulières et définies, de bénéficier des mesures d'intégration professionnelle.

Par ailleurs, un représentant de l'ODAS a siégé au sein de la commission technique et de son bureau, lesquels ont continué leurs activités afin d'assurer la mise en œuvre partenariale et efficace de la loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, notamment pour ce qui concerne toutes les mesures d'application, telles que le placement, l'accompagnement individuel ou toute autre convention entre les parties. Dans ce cadre-là, 18 contrats ont été signés avec l'Etat.

## STATISTIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS EN COURS D'ANNEE

| 1. Par cause d'indigence |  | Nb de dossiers |              |              | En % du total |             |             |
|--------------------------|--|----------------|--------------|--------------|---------------|-------------|-------------|
|                          |  | 2008           | 2007         | 2006         | 2008          | 2007        | 2006        |
|                          | <b>Handicap physique ou psychique</b>    | <b>231</b>     | <b>235</b>   | <b>246</b>   | <b>11.9</b>   | <b>12.3</b> | <b>12.6</b> |
| 10                       | Maladie                                  | 63             | 76           | 72           | 3.2           | 4.0         | 3.7         |
| 12                       | Accident                                 | 20             | 17           | 18           | 1.0           | 0.9         | 0.9         |
| 14                       | Maladie psychique                        | 17             | 33           | 28           | 0.9           | 1.7         | 1.4         |
| 16                       | Demande AI en cours                      | 131            | 109          | 128          | 6.7           | 5.7         | 6.6         |
|                          | <b>Défaut de soutien</b>                 | <b>221</b>     | <b>208</b>   | <b>182</b>   | <b>11.4</b>   | <b>10.9</b> | <b>9.5</b>  |
| 20                       | Carence de la parenté                    | 47             | 47           | 42           | 2.4           | 2.5         | 2.2         |
| 22                       | Séparation, divorce ou abandon           | 174            | 161          | 140          | 8.9           | 8.4         | 7.3         |
|                          | <b>Placement personnes âgées + décès</b> | <b>65</b>      | <b>51</b>    | <b>37</b>    | <b>3.3</b>    | <b>2.7</b>  | <b>2.0</b>  |
| 30                       | Placement home pour personnes âgées      | 6              | 5            | 5            | 0.3           | 0.3         | 0.3         |
| 32                       | Décès                                    | 59             | 46           | 32           | 3.0           | 2.4         | 1.7         |
|                          | <b>Inadaptation sociale</b>              | <b>31</b>      | <b>36</b>    | <b>37</b>    | <b>1.6</b>    | <b>1.9</b>  | <b>1.9</b>  |
| 40                       | Délinquance                              | 19             | 21           | 23           | 1.0           | 1.1         | 1.2         |
| 42                       | Alcoolisme                               | 3              | 4            | 8            | 0.2           | 0.2         | 0.4         |
| 44                       | Toxicomanie                              | 9              | 11           | 6            | 0.5           | 0.6         | 0.3         |
|                          | <b>Causes économiques</b>                | <b>1'397</b>   | <b>1'379</b> | <b>1'436</b> | <b>71.8</b>   | <b>72.2</b> | <b>74.1</b> |
| 50                       | Défaut de gain                           | 920            | 791          | 767          | 47.3          | 41.4        | 39.6        |
| 52                       | Chômage                                  | 455            | 557          | 639          | 23.4          | 29.2        | 33.0        |
| 54                       | Rapatriement                             | 22             | 31           | 30           | 1.1           | 1.6         | 1.5         |
| <b>Total :</b>           |  | <b>1'945</b>   | <b>1'909</b> | <b>1'938</b> | <b>100</b>    | <b>100</b>  | <b>100</b>  |

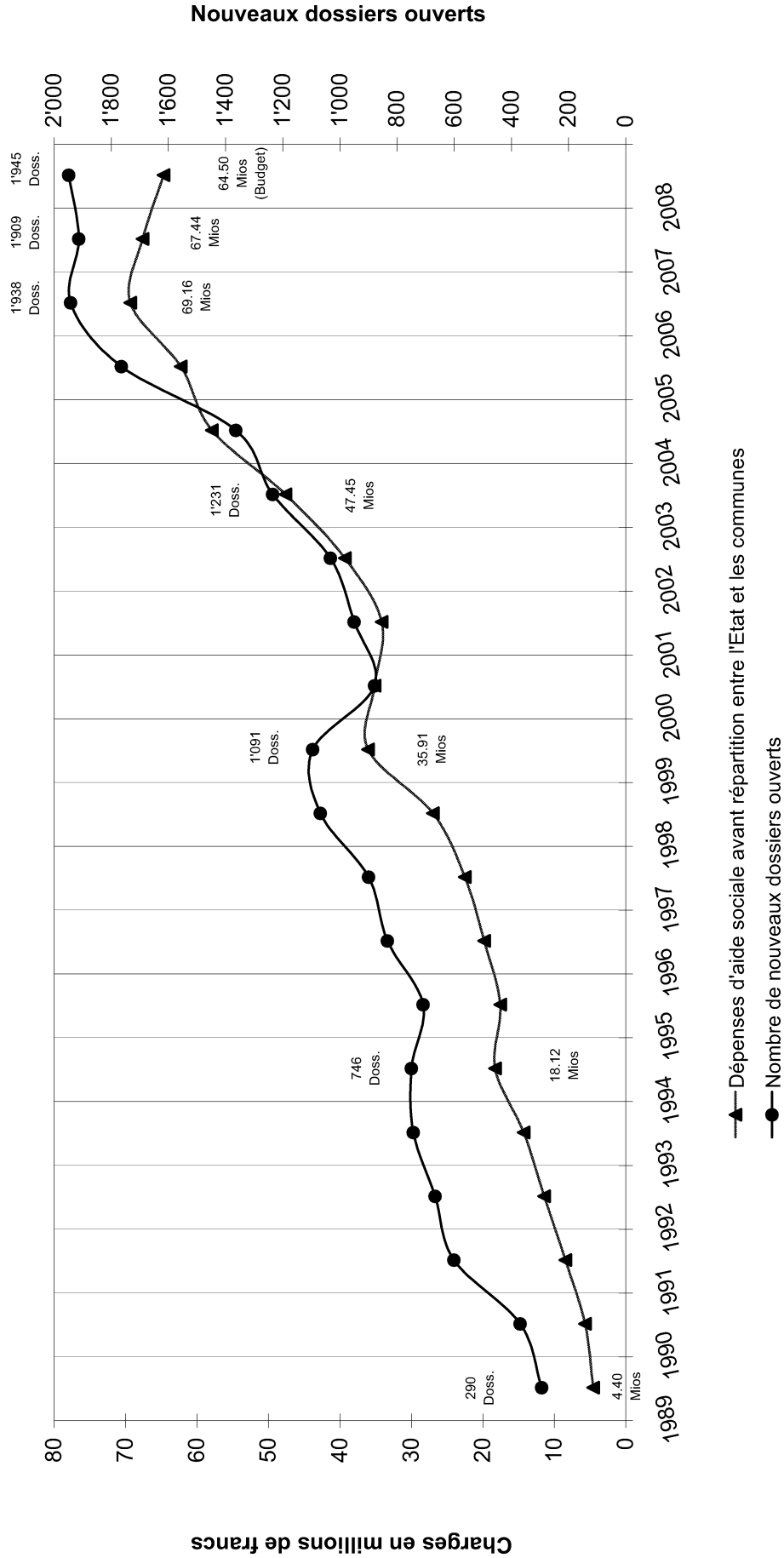
| 2. Par groupe d'âge<br>(selon le chef de famille titulaire du dossier) |                 | Nb de dossiers |              |              | En % du total |            |            |
|--|-----------------|----------------|--------------|--------------|---------------|------------|------------|
|  |                 | 2008           | 2007         | 2006         | 2008          | 2007       | 2006       |
|  | Moins de 18 ans | 50             | 52           | 31           | 2.6           | 2.7        | 1.6        |
|  | De 18 à 24 ans  | 364            | 375          | 412          | 18.8          | 19.6       | 21.3       |
|  | De 25 à 29 ans  | 267            | 270          | 267          | 13.7          | 14.1       | 13.8       |
|  | De 30 à 39 ans  | 460            | 464          | 474          | 23.7          | 24.3       | 24.4       |
|  | De 40 à 49 ans  | 431            | 414          | 427          | 22.2          | 21.7       | 22.0       |
|  | De 50 à 59 ans  | 250            | 232          | 230          | 12.9          | 12.2       | 11.9       |
|  | 60 ans et plus  | 123            | 102          | 97           | 6.3           | 5.3        | 5.0        |
| <b>Total :</b>   |                 | <b>1'945</b>   | <b>1'909</b> | <b>1'938</b> | <b>100</b>    | <b>100</b> | <b>100</b> |

**Remarque :**

Par rapport à l'année 2007, le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2008 a augmenté de 1.88 %



**Evolution des charges d'aide matérielle et du nombre de nouveaux dossiers ouverts entre 1989 et 2008**



**Remarque sur l'année 2008**

Le chiffre de 64.50 millions de francs se rapporte au montant mis au budget car le résultat comptable de l'année 2008 ne sera connu que dans le courant 2009.

**Tableau 1a.** Récapitulation des charges d'aide matérielle

| I. Bénéficiaires dans le canton         | 2006              | 2007                 | Différence    |
|---|-------------------|----------------------|---------------|
| a) Dépenses supportées par les communes |                   |                      |               |
| Neuchâtelois                            | 14'093'402.60     | 13'218'297.67        | -875'104.93   |
| Confédérés + 2 ans                      | 24'201'296.75     | 24'012'798.95        | -188'497.80   |
| Etrangers                               | 25'320'898.23     | 25'028'588.95        | -292'309.28   |
| Sous contrat d'insertion                | 388'592.40        | 73'618.15            | -314'974.25   |
| Cas d'urgence                           | 138'265.35        | 93'289.40            | -44'975.95    |
| Mesures pénales                         | 684'354.90        | 517'516.55           | -166'838.35   |
| b) Dépenses supportées par l'Etat       |                   |                      |               |
| Neuchâtelois                            | 217'576.29        | 98'819.15            | -118'757.14   |
| Confédérés + 2 ans                      | 28'283.97         | 43'330.09            | 15'046.12     |
| Etrangers                               | 2'802'523.82      | 3'199'506.62         | 396'982.80    |
| Sous contrat d'insertion                | -483.73           | 282.76               | 766.49        |
| Cas d'urgence                           | 33'383.66         | 153'351.69           | 119'968.03    |
| Mesures pénales                         | 194'071.24        | 83'690.71            | -110'380.53   |
| Total                                   | 68'102'165.48     | 66'523'090.69        | -1'579'074.79 |
| II. Neuchâtelois hors canton            |                   |                      |               |
| Neuchâtelois                            |                   |                      |               |
| - en Suisse                             | 1'059'473.84      | 917'549.93           | -141'923.91   |
| - à l'étranger                          | 0.00              | 0.00                 | 0.00          |
| Total                                   | 1'059'473.84      | 917'549.93           | -141'923.91   |
| <u>Récapitulation</u>                   | 2006              | 2007                 | Différence    |
| <b>Total général I et II</b>            | 69'161'639.32     | <b>67'440'640.62</b> | -1'720'998.70 |
| Répartition                             |                   |                      |               |
| - Etat                                  | 40% 27'664'655.73 | <b>26'976'256.25</b> | -688'399.48   |
| - Communes                              | 60% 41'496'983.59 | <b>40'464'384.37</b> | -1'032'599.22 |
| Habitants                               | 169'022           | 169'640              | 618.00        |

**Tableau 1b****REPARTITION COMMUNAUTAIRE****CHARGES EFFECTIVES****Aide matérielle versée en 2007 et prise en charge en 2008**

|    |   | Différence par rapport à<br>l'année précédente |                               |
|----|---|--|-------------------------------|
|    |   | en francs                                      | en %                          |
|    | Dépenses effectives<br>des communes                   | 62'944'109.67                                  | -1'882'700.56<br>-2.90        |
|    | Dépenses effectives<br>de l'Etat                      | 3'578'981.02                                   | 303'625.77<br>9.27            |
| A. | Bénéficiaires dans le canton                          | 66'523'090.69                                  | -1'579'074.79<br>-2.32        |
| B. | Neuchâtelois hors du canton                           | 917'549.93                                     | -141'923.91<br>-13.40         |
|    | Total des charges nettes<br>incombant à la communauté | <b>67'440'640.62</b>                           | -1'720'998.70<br><b>-2.49</b> |
|    | Part de l'Etat  | 40% <b>26'976'256.25</b>                       | -688'399.48<br>-2.49          |
|    | Part des communes                                     | 60% <b>40'464'384.37</b>                       | -1'032'599.22<br>-2.49        |

Répartition des charges communales selon le recensement annuel de la population  
au 31 décembre 2007 par l'office cantonal de la statistique

Nombre d'habitants du canton 169'640

Coefficient de la répartition pour les communes

|                    |                      |            |                |
|--------------------|----------------------|------------|----------------|
| Francs:            | <u>40'464'384.37</u> |            |                |
| Points-habitants : | 169'640              | 238.530915 | -6.98<br>-2.84 |

**Tableau 2**

Charges d'aide matérielle pour les communes neuchâteloises durant l'exercice 2007 (+ ou - chiffres du tableau 4)

| No. Communes               | Nbre d'habitants<br>au 31.12.2007 | Part communale       | Dépenses effectives<br>des communes | A recevoir<br>des communes | A verser<br>aux communes |
|----------------------------|-----------------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
|                            | Coefficient : 238.530915          |                      |                                     |                            |                          |
|                            | (1)                               | (2)                  | (3)                                 | (4)                        | (5)                      |
| 1 Neuchâtel                | 32'389                            | 7'725'777.80         | 18'086'526.05                       |                            | -10'360'748.25           |
| 2 Hauterive                | 2'484                             | 592'510.80           | 643'534.90                          |                            | -51'024.10               |
| 3 Saint-Blaise             | 3'122                             | 744'693.50           | 542'997.15                          | 201'696.35                 |                          |
| 4 Marin-Epagnier           | 4'087                             | 974'875.85           | 787'888.40                          | 186'987.45                 |                          |
| 5 Thielle-Wavre            | 680                               | 162'201.00           | 84'178.95                           | 78'022.05                  |                          |
| 6 Cornaux                  | 1'497                             | 357'080.80           | 243'689.95                          | 113'390.85                 |                          |
| 7 Cressier                 | 1'879                             | 448'199.60           | 175'661.35                          | 272'538.25                 |                          |
| 8 Enges                    | 287                               | 68'458.35            | 31'795.00                           | 36'663.35                  |                          |
| 9 Le Landeron              | 4'315                             | 1'029'260.90         | 815'643.45                          | 213'617.45                 |                          |
| 10 Lignièrès               | 949                               | 226'365.85           | 41'328.65                           | 185'037.20                 |                          |
| 11 Boudry                  | 4'905                             | 1'169'994.15         | 1'771'433.30                        |                            | -601'439.15              |
| 12 Cortaillod              | 4'416                             | 1'053'352.50         | 1'886'552.30                        |                            | -833'199.80              |
| 13 Colombier               | 5'392                             | 1'286'158.70         | 1'035'981.11                        | 250'177.59                 |                          |
| 14 Auvemier                | 1'553                             | 370'438.50           | 155'092.55                          | 215'345.95                 |                          |
| 15 Peseux                  | 5'648                             | 1'347'222.60         | 2'500'592.10                        |                            | -1'153'369.50            |
| 16 Corcelles-Cormondrèche  | 4'405                             | 1'050'728.70         | 717'225.95                          | 333'502.75                 |                          |
| 17 Bôle                    | 1'765                             | 421'007.05           | 100'475.55                          | 320'531.50                 |                          |
| 18 Rochefort               | 1'035                             | 246'879.50           | 52'052.60                           | 194'826.90                 |                          |
| 19 Brot-Dessous            | 90                                | 21'467.80            | -520.80                             | 21'988.60                  |                          |
| 20 Bevaix                  | 3'753                             | 895'206.50           | 498'286.20                          | 396'920.30                 |                          |
| 21 Gorgier                 | 1'851                             | 441'520.70           | 185'603.75                          | 255'916.95                 |                          |
| 22 St-Aubin-Sauges         | 2'460                             | 586'786.00           | 683'696.60                          |                            | -96'910.60               |
| 23 Fresens                 | 205                               | 48'898.85            | -416.65                             | 49'315.50                  |                          |
| 24 Montalchez              | 213                               | 50'807.10            | 18'750.30                           | 32'056.80                  |                          |
| 25 Vaumarcus               | 248                               | 59'155.65            | 2'177.75                            | 56'977.90                  |                          |
| 26 Môtiers                 | 825                               | 196'788.00           | 55'598.45                           | 141'189.55                 |                          |
| 27 Couvet                  | 2'755                             | 657'152.65           | 853'584.02                          |                            | -196'431.37              |
| 28 Travers                 | 1'226                             | 292'438.90           | 443'779.35                          |                            | -151'340.45              |
| 29 Noiraigue               | 506                               | 120'696.65           | 107'979.10                          | 12'717.55                  |                          |
| 30 Boveresse               | 392                               | 93'504.10            | 70'348.10                           | 23'156.00                  |                          |
| 31 Fleurier                | 3'518                             | 839'151.75           | 1'287'132.20                        |                            | -447'980.45              |
| 32 Buttès                  | 601                               | 143'357.10           | 141'261.00                          | 2'096.10                   |                          |
| 33 La Côte-aux-Fées        | 469                               | 111'871.00           | 63'053.80                           | 48'817.20                  |                          |
| 34 Saint-Sulpice           | 644                               | 153'613.90           | 134'378.05                          | 19'235.85                  |                          |
| 35 Les Verrières           | 669                               | 159'577.20           | 223'264.25                          |                            | -63'687.05               |
| 36 Les Bayards             | 369                               | 88'017.90            | 29'711.05                           | 58'306.85                  |                          |
| 37 Cernier                 | 2'074                             | 494'713.10           | 543'538.35                          |                            | -48'825.25               |
| 38 Chézard-St-Martin       | 1'709                             | 407'649.35           | 286'951.40                          | 120'697.95                 |                          |
| 39 Dombresson              | 1'628                             | 388'328.35           | 216'815.00                          | 171'513.35                 |                          |
| 40 Villiers                | 445                               | 106'146.25           | 37'560.75                           | 68'585.50                  |                          |
| 41 Le Pâquier              | 218                               | 51'999.75            | 29'618.75                           | 22'381.00                  |                          |
| 42 Savagnier               | 1'099                             | 262'145.50           | 51'400.35                           | 210'745.15                 |                          |
| 43 Fenin-Vilars-Saules     | 815                               | 194'402.70           | 66'990.95                           | 127'411.75                 |                          |
| 44 Fontaines               | 1'080                             | 257'613.40           | 350'36.05                           | 222'577.35                 |                          |
| 45 Engollon                | 104                               | 24'807.20            | 0.00                                | 24'807.20                  |                          |
| 46 Fontainemelon           | 1'600                             | 381'649.45           | 228'962.55                          | 152'686.90                 |                          |
| 47 Les Hauts-Geneveys      | 826                               | 197'026.55           | 59'479.70                           | 137'546.85                 |                          |
| 48 Boudevilliers           | 745                               | 177'705.55           | -77'459.95                          | 255'165.50                 |                          |
| 49 Valangin                | 423                               | 100'898.60           | 39'258.05                           | 61'640.55                  |                          |
| 50 Coffrane                | 623                               | 148'604.75           | -58'852.80                          | 207'457.55                 |                          |
| 51 Les Geneveys-s/Coffrane | 1'530                             | 364'952.30           | 435'904.10                          |                            | -70'951.80               |
| 52 Montmollin              | 556                               | 132'623.20           | 60'594.35                           | 72'028.85                  |                          |
| 53 Le Locle                | 10'240                            | 2'442'556.55         | 4'420'895.96                        |                            | -1'978'339.41            |
| 54 Les Brenets             | 1'104                             | 263'338.15           | 94'425.80                           | 168'912.35                 |                          |
| 55 Le Cerneux-Péquignot    | 330                               | 78'715.20            | 0.00                                | 78'715.20                  |                          |
| 56 La Brévine              | 692                               | 165'063.40           | 8'098.25                            | 156'965.15                 |                          |
| 57 La Chaux-du-Millieu     | 437                               | 104'238.00           | 12'785.85                           | 91'452.15                  |                          |
| 58 Les Ponts-de-Martel     | 1'277                             | 304'604.00           | 282'388.90                          | 22'215.10                  |                          |
| 59 Brot-Plamboz            | 265                               | 63'210.70            | 0.00                                | 63'210.70                  |                          |
| 60 La Chaux-de-Fonds       | 37'023                            | 8'831'130.05         | 21'646'261.13                       |                            | -12'815'131.08           |
| 61 Les Planchettes         | 227                               | 54'146.50            | 6'198.00                            | 47'948.50                  |                          |
| 62 La Sagne                | 968                               | 230'897.95           | 46'942.35                           | 183'955.60                 |                          |
| <b>Total</b>               | <b>169'640</b>                    | <b>40'464'384.40</b> | <b>62'944'109.67</b>                | <b>6'389'652.99</b>        | <b>-28'869'378.26</b>    |

**Tableau 3** Part des autorités neuchâteloises pour les bénéficiaires dans le canton, exercice 2007

| No  | Communes                  | Neuchâtelois  | Confédérés<br>+2 ans | Etrangers     | Cas d'urgence | Mesures<br>pénales | Sous contrat<br>d'insertion | Total         |
|---|---------------------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|--------------------|-----------------------------|---------------|
| 1   | Neuchâtel                 | 3'785'203.05  | 6'387'257.50         | 7'606'726.45  | 20'510.25     | 290'547.15         | -3718.35                    | 18'086'526.05 |
| 2   | Hauterive                 | 153'634.75    | 341'708.90           | 148'191.25    | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 643'534.90    |
| 3   | Saint-Blaise              | 101'362.45    | 297'061.95           | 135'100.75    | 0.00          | 0.00               | 9472.00                     | 542'997.15    |
| 4   | Marin-Epagnier            | 247'666.55    | 178'187.20           | 332'493.55    | 9'554.90      | 4945.20            | 15'041.00                   | 787'888.40    |
| 5   | Thielle-Wavre             | 5'008.05      | 21'759.80            | 57'411.10     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 84'178.95     |
| 6   | Comaux                    | 110'841.30    | 130'953.70           | 1'894.95      | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 243'689.95    |
| 7   | Cressier                  | 59'775.60     | 39'599.45            | 76'286.30     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 175'661.35    |
| 8   | Enges                     | 22'177.35     | 9'617.65             | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 31'795.00     |
| 9   | Le Landeron               | 128'301.20    | 452'972.90           | 192'910.35    | 0.00          | 0.00               | 41'459.00                   | 815'643.45    |
| 10  | Lignières                 | 40'483.80     | 2'573.35             | -1'728.50     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 41'328.65     |
| 11  | Boudry                    | 404'502.05    | 613'215.45           | 641'496.95    | 10'589.65     | 101'629.20         | 0.00                        | 1'771'433.30  |
| 12  | Cortailod                 | 300'584.75    | 911'273.75           | 655'371.40    | 5'681.10      | 0.00               | 13'641.30                   | 1'886'552.30  |
| 13  | Colombier                 | 265'711.05    | 393'178.36           | 322'832.80    | 0.00          | 54'258.90          | 0.00                        | 1'035'981.11  |
| 14  | Auvermier                 | 53'889.15     | 26'308.00            | 74'895.40     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 155'092.55    |
| 15  | Peseux                    | 377'212.95    | 821'166.75           | 1'302'212.40  | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 2'500'592.10  |
| 16  | Corcelles-Cormondrèche    | 256'201.25    | 258'556.00           | 202'332.70    | 136.00        | 0.00               | 0.00                        | 717'225.95    |
| 17  | Bôle                      | 41'363.65     | 46'656.05            | 12'455.85     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 100'475.55    |
| 18  | Rochefort                 | 228.20        | 27'099.75            | 24'724.65     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 52'052.60     |
| 19  | Brot-Dessous              | -520.80       | 0.00                 | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | -520.80       |
| 20  | Bevaix                    | 133'693.25    | 290'017.45           | 74'575.50     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 498'286.20    |
| 21  | Gorgier                   | 78'541.65     | 55'028.60            | 52'033.50     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 185'603.75    |
| 22  | Saint-Aubin-Sauges        | 164'576.85    | 257'719.45           | 261'400.30    | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 683'696.60    |
| 23  | Fresens                   | 0.00          | -416.65              | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | -416.65       |
| 24  | Montalchez                | 0.00          | 18'750.30            | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 18'750.30     |
| 25  | Vaumarcus                 | 642.75        | -250.00              | 1'785.00      | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 2'177.75      |
| 26  | Môtiers                   | 29'195.20     | 23'418.75            | 2'984.50      | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 55'598.45     |
| 27  | Couvet                    | 151'338.07    | 366'473.90           | 330'374.55    | 0.00          | 5'397.50           | 0.00                        | 853'584.02    |
| 28  | Travers                   | 134'386.05    | 222'267.85           | 87'125.45     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 443'779.35    |
| 29  | Noiraigue                 | 32'283.55     | 82'306.80            | -6'611.25     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 107'979.10    |
| 30  | Boveresse                 | 0.00          | 49'244.55            | 21'103.55     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 70'348.10     |
| 31  | Fleurier                  | 246'906.00    | 596'262.00           | 432'663.80    | 11'300.40     | 0.00               | 0.00                        | 1'287'132.20  |
| 32  | Buttes                    | 11'323.65     | 135'269.90           | -5'332.55     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 141'261.00    |
| 33  | La Côte-aux-Fées          | 0.00          | 59'748.55            | 3'305.25      | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 63'053.80     |
| 34  | Saint-Sulpice             | 49'407.80     | 57'604.90            | 27'327.75     | 37.60         | 0.00               | 0.00                        | 134'378.05    |
| 35  | Les Verrières             | 38'513.55     | 161'969.25           | 22'781.45     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 223'264.25    |
| 36  | Les Bayards               | 3'272.95      | 26'438.10            | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 29'711.05     |
| 37  | Cernier                   | 166'139.75    | 285'220.40           | 92'178.20     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 543'538.35    |
| 38  | Chézard-Saint-Martin      | 99'058.30     | 143'154.95           | 44'738.15     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 286'951.40    |
| 39  | Dombresson                | 28'640.35     | 176'173.05           | 12'001.60     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 216'815.00    |
| 40  | Villiers                  | 34'695.15     | 2'865.60             | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 37'560.75     |
| 41  | Le Pâquier                | 20'632.35     | 8'986.40             | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 29'618.75     |
| 42  | Savagnier                 | 27'518.90     | 23'881.45            | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 51'400.35     |
| 43  | Fenin-Vilars-Saules       | 31'091.65     | 3'626.40             | 32'272.90     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 66'990.95     |
| 44  | Fontaines                 | 50'716.65     | -41'748.40           | 26'067.80     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 35'036.05     |
| 45  | Engollon                  | 0.00          | 0.00                 | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 0.00          |
| 46  | Fontainemelon             | 69'887.25     | 68'958.05            | 71'138.85     | 0.00          | 18'978.40          | 0.00                        | 228'962.55    |
| 47  | Les Hauts-Geneveys        | 1'089.90      | 72'296.70            | -13'906.90    | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 59'479.70     |
| 48  | Boudevilliers             | 817.60        | -69'320.90           | -8'956.65     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | -77'459.95    |
| 49  | Valangin                  | -20'858.30    | 28'466.40            | 31'649.95     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 39'258.05     |
| 50  | Coffrane                  | -73'123.05    | -9'477.80            | 23'748.05     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | -58'852.80    |
| 51  | Les Geneveys-sur-Coffrane | 94'595.75     | 142'717.20           | 200'240.80    | 0.00          | -1'649.65          | 0.00                        | 435'904.10    |
| 52  | Montmolin                 | 51'292.75     | 0.00                 | 9'301.60      | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 60'594.35     |
| 53  | Le Locle                  | 970'074.99    | 1'639'928.11         | 1'803'912.91  | 6'979.95      | 0.00               | 0.00                        | 4'420'895.96  |
| 54  | Les Brenets               | -21'174.05    | 69'215.05            | 46'384.80     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 94'425.80     |
| 55  | Le Cerneux-Péquignot      | 0.00          | 0.00                 | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 0.00          |
| 56  | La Brévine                | 0.00          | 8'098.25             | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 8'098.25      |
| 57  | La Chaux-du-Millieu       | 3'463.80      | 9'322.05             | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 12'785.85     |
| 58  | Les Ponts-de-Martel       | 99'041.10     | 134'249.25           | 49'098.55     | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 282'388.90    |
| 59  | Brot-Plamboz              | 0.00          | 0.00                 | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 0.00          |
| 60  | La Chaux-de-Fonds         | 4'138'780.46  | 7'922'145.98         | 9'515'702.09  | 28'499.55     | 43'409.85          | -2'276.80                   | 21'646'261.13 |
| 61  | Les Planchettes           | 0.00          | 6'198.00             | 0.00          | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 6'198.00      |
| 62  | La Sagne                  | 18'208.70     | 26'842.55            | 1'891.10      | 0.00          | 0.00               | 0.00                        | 46'942.35     |
| Total des dépenses effectives<br>des communes (art.20,22 LASoc) |                           | 13'218'297.67 | 24'012'798.95        | 25'028'588.95 | 93'289.40     | 517'516.55         | 73'618.15                   | 62'944'109.67 |
| Total des dépenses effectives<br>de l'Etat (art.21,23 LASoc)    |                           | 1'219'943.57  | -48'712.47           | 3'091'501.45  | 152'408.00    | 81'390.40          | 0.00                        | 4'496'530.95  |
| Total général   |                           | 14'438'241.24 | 23'964'086.48        | 28'120'090.40 | 245'697.40    | 878'426.14         | 73'618.15                   | 67'440'640.62 |

**Tableau 4** Part des autorités non neuchâteloises pour les bénéficiaires dans le canton, exercice 2007

| Communes                        | Confédérés -2 ans   | Cas d'urgence | Etrangers         | Sous contrat d'insertion | Total               |
|---------------------------------|---------------------|---------------|-------------------|--------------------------|---------------------|
|                                 | (1)                 | (2)           | (3)               | (4)                      | (5)                 |
| 1 Neuchâtel                     | 466'915.25          |               |                   |                          | 466'915.25          |
| 2 Hauterive                     | 14'750.20           |               |                   |                          | 14'750.20           |
| 3 Saint-Blaise                  | 3'587.05            |               |                   |                          | 3'587.05            |
| 4 Marin-Epagnier                | 15'408.50           |               |                   |                          | 15'408.50           |
| 5 Thielle-Wavre                 | 1'784.85            |               |                   |                          | 1'784.85            |
| 6 Cornaux                       | 15'209.10           |               |                   |                          | 15'209.10           |
| 7 Cressier                      | 23'781.95           |               |                   |                          | 23'781.95           |
| 8 Enges                         | 14'429.25           |               |                   |                          | 14'429.25           |
| 9 Le Landeron                   | 27'840.20           |               | 7'565.45          |                          | 35'405.65           |
| 10 Lignières                    | 7'732.40            |               |                   |                          | 7'732.40            |
| 11 Boudry                       | 17'893.45           |               |                   |                          | 17'893.45           |
| 12 Cortaillod                   | 1'557.10            |               |                   |                          | 1'557.10            |
| 13 Colombier                    | 60'018.47           |               |                   |                          | 60'018.47           |
| 14 Auvèrrier                    | 18'445.10           |               |                   |                          | 18'445.10           |
| 15 Peseux                       | 87'591.00           |               | 4'307.10          |                          | 91'898.10           |
| 16 Corcelles-Cormondrèche       | 52'177.25           |               |                   |                          | 52'177.25           |
| 17 Bôle                         | 11'815.35           |               |                   |                          | 11'815.35           |
| 18 Rochefort                    | 9'018.85            |               |                   |                          | 9'018.85            |
| 19 Brot-Dessous                 | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 20 Bevaix                       | 16'011.20           |               |                   |                          | 16'011.20           |
| 21 Gorgier                      | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 22 Saint-Aubin-Sauges           | 29'972.65           |               |                   |                          | 29'972.65           |
| 23 Fresens                      | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 24 Montalchez                   | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 25 Vaumarcus                    | 4'805.00            |               |                   |                          | 4'805.00            |
| 26 Môtiers                      | 25'279.10           |               |                   |                          | 25'279.10           |
| 27 Couvet                       | 16'261.15           |               | 13'264.40         |                          | 29'525.55           |
| 28 Travers                      | 18'434.35           |               | 11'538.55         |                          | 29'972.90           |
| 29 Noiraigue                    | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 30 Boveresse                    | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 31 Fleurier                     | 60'144.50           |               | 9'933.10          |                          | 70'077.60           |
| 32 Buttet                       | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 33 La Côte-aux-Fées             | 4'293.10            |               |                   |                          | 4'293.10            |
| 34 Saint-Sulpice                | 9'679.45            |               |                   |                          | 9'679.45            |
| 35 Les Verrières                | 5'657.25            |               |                   |                          | 5'657.25            |
| 36 Les Bayards                  | 5'556.00            |               |                   |                          | 5'556.00            |
| 37 Cernier                      | 29'429.65           |               | 914.20            |                          | 30'343.85           |
| 38 Chézard-Saint-Martin         | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 39 Dombresson                   | 5'978.50            |               |                   |                          | 5'978.50            |
| 40 Villiers                     | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 41 Le Pâquier                   | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 42 Savagnier                    | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 43 Fenin-Vilars-Saules          | 1'264.70            |               |                   |                          | 1'264.70            |
| 44 Fontaines                    | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 45 Engollon                     | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 46 Fontainemelon                | 4'307.00            |               |                   |                          | 4'307.00            |
| 47 Les Hauts-Geneveys           | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 48 Boudevilliers                | 23'934.25           |               |                   |                          | 23'934.25           |
| 49 Valangin                     | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 50 Coffrane                     | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 51 Les Geneveys-sur-Coffrane    | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 52 Montmollin                   | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 53 Le Locle                     | 133'354.00          |               | 47'734.00         |                          | 181'088.00          |
| 54 Les Brenets                  | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 55 Le Cerneux-Péquignot         | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 56 La Brévine                   | 5'911.75            |               |                   |                          | 5'911.75            |
| 57 La Chaux-du-Millieu          | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 58 Les Ponts-de-Martel          | 3'155.00            |               |                   |                          | 3'155.00            |
| 59 Brot-Plamboz                 | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 60 La Chaux-de-Fonds            | 876'519.39          |               | 38'984.45         |                          | 915'503.84          |
| 61 Les Planchettes              | 0.00                |               |                   |                          | 0.00                |
| 62 La Sagne                     | 3'220.10            |               |                   |                          | 3'220.10            |
| Avances faites par :            |                     |               |                   |                          |                     |
| Les communes (art.20, 22 LASoc) | 2'133'123.41        | 0.00          | 134'241.25        | 0.00                     | 2'267'364.66        |
| L'Etat (art.21LASoc)            | 14'080.55           | 372.00        | 0.00              | 0.00                     | 14'452.55           |
| <b>Total</b>                    | <b>2'147'203.96</b> | <b>372.00</b> | <b>134'241.25</b> | <b>0.00</b>              | <b>2'281'817.21</b> |

**Tableau 5 - Principales données des années 2005, 2006 et 2007****Structure des bénéficiaires**

| Age            | 2005         |              | 2006         |              | 2007          |              | Différence en %<br>(2006-2007) |
|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------------|
|                | Nombre       | Prop. En %   | Nombre       | Prop. En %   | Nombre        | Prop. En %   |                                |
| <b>Total</b>   | <b>8'905</b> | <b>100.0</b> | <b>9'629</b> | <b>100.0</b> | <b>10'189</b> | <b>100.0</b> | <b>5.8</b>                     |
| 0 - 17 ans     | 2'847        | 32.0         | 3'024        | 31.4         | 3'208         | 31.5         | 6.1                            |
| 18 - 25 ans    | 1'311        | 14.7         | 1'404        | 14.6         | 1'452         | 14.3         | 3.4                            |
| 26 - 35 ans    | 1'573        | 17.7         | 1'630        | 16.9         | 1'702         | 16.7         | 4.4                            |
| 36 - 45 ans    | 1'655        | 18.6         | 1'805        | 18.7         | 1'878         | 18.4         | 4.0                            |
| 46 - 55 ans    | 992          | 11.1         | 1'189        | 12.3         | 1'315         | 12.9         | 10.6                           |
| 56 - 64 ans    | 407          | 4.6          | 471          | 4.9          | 512           | 5.0          | 8.7                            |
| 65 - 79 ans    | 80           | 0.9          | 75           | 0.8          | 90            | 0.9          | 20.0                           |
| 80 ans et plus | 41           | 0.5          | 31           | 0.3          | 32            | 0.3          | 3.2                            |
| Non répondu    | 155          | 1.7          | 10           | 0.1          | 3             | 0.0          | -70.0                          |

| Sexe         | 2005         |              | 2006         |              | 2007          |              | Différence en %<br>(2006-2007) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------------|
|              | Nombre       | Prop. En %   | Nombre       | Prop. En %   | Nombre        | Prop. En %   |                                |
| <b>Total</b> | <b>8'910</b> | <b>100.0</b> | <b>9'633</b> | <b>100.0</b> | <b>10'189</b> | <b>100.0</b> | <b>5.8</b>                     |
| Hommes       | 4'303        | 48.3         | 4'757        | 49.4         | 5'027         | 49.3         | 5.7                            |
| Femmes       | 4'607        | 51.7         | 4'876        | 50.6         | 5'162         | 50.7         | 5.9                            |
| Non répondu  | 151          | 1.7          | 6            | 0.1          | 3             | 0.0          | -50.0                          |

| Nationalité  | 2005         |              | 2006         |              | 2007         |              | Différence en %<br>(2006-2007) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|
|              | Nombre       | Prop. En %   | Nombre       | Prop. En %   | Nombre       | Prop. En %   |                                |
| <b>Total</b> | <b>8'585</b> | <b>100.0</b> | <b>9'328</b> | <b>100.0</b> | <b>9'968</b> | <b>100.0</b> | <b>6.9</b>                     |
| Suisses      | 4'902        | 57.1         | 5'228        | 56.0         | 5'673        | 56.9         | 8.5                            |
| Etrangers    | 3'683        | 42.9         | 4'100        | 44.0         | 4'295        | 43.1         | 4.8                            |
| Non répondu  | 58           | 0.7          | 11           | 0.1          | 10           | 0.1          | -9.1                           |

| Etat civil (dès 18 ans) | 2005         |              | 2006         |              | 2007         |              | Différence en %<br>(2006-2007) |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|
|                         | Nombre       | Prop. En %   | Nombre       | Prop. En %   | Nombre       | Prop. En %   |                                |
| <b>Total</b>            | <b>5'942</b> | <b>100.0</b> | <b>6'490</b> | <b>100.0</b> | <b>6'897</b> | <b>100.0</b> | <b>6.3</b>                     |
| Célibataires            | 2'153        | 36.2         | 2'322        | 35.8         | 2'513        | 36.4         | 8.2                            |
| Marié-e                 | 2'640        | 44.4         | 2'932        | 45.2         | 3'109        | 45.1         | 6.0                            |
| Veuf / Veuve            | 107          | 1.8          | 99           | 1.5          | 95           | 1.4          | -4.0                           |
| Divorcé-e               | 1'042        | 17.5         | 1'137        | 17.5         | 1'180        | 17.1         | 3.8                            |
| Non répondu             | 4            | 0.1          | 0            | 0.0          | 0            | 0.0          | 0.0                            |

**Remarques :**

- PE = période d'enquête.

- Le taux d'aide sociale représente la proportion de personnes soutenues par rapport à la population totale. La population de référence utilisée est la population résidente permanente (ESPOP).

- Les données sont issues de la statistique de l'aide sociale 2007 du canton de Neuchâtel établie par l'OFS.

### **Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE)**

L'ORACE a vécu une année 2008 particulière, qui a été marquée par deux événements majeurs. En premier lieu, la législation cantonale en matière d'avances a été sensiblement modifiée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008. En effet, les limites de revenus/fortune donnant droit aux avances ont été partiellement indexées. Le montant mensuel maximum de l'avance a lui aussi été revu à la hausse, passant de 400 francs à 450 francs. Enfin, en vue d'atténuer les effets de seuil, un second palier d'avances a été instauré, où la limite de revenus (annuels) se situe à 5000 francs au-dessus du premier palier et où le montant maximum de l'avance est fixé à 200 francs par mois et par contribution. L'introduction de ce deuxième palier est une nouveauté inédite dans le système neuchâtelois.

L'autre événement marquant de cette année 2008 est naturellement le regroupement, sous le même toit, des deux bureaux de l'ORACE. Depuis la fin du mois de juin, l'ORACE de La Chaux-de-Fonds a en effet rejoint l'ORACE de Neuchâtel, dans ses locaux sis Espace de l'Europe.

De façon plus générale, l'activité de l'office s'inscrit dans la continuité des années précédentes, puisque le nombre total des dossiers ne cesse d'augmenter. En revanche et contrairement aux prévisions, la modification du régime des avances intervenue en début d'année, n'a entraîné qu'une hausse relativement modeste du nombre de bénéficiaires d'avances. Quant à l'impact financier, il est aussi beaucoup moins important qu'attendu.

Comme déjà indiqué dans le rapport 2007, les diverses modifications apportées au système d'avances dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (indexation partielle des limites de revenus/fortune donnant droit aux avances, augmentation du montant mensuel maximum de l'avance et instauration d'un deuxième palier d'avances) devaient, selon les prévisions, élargir l'accès à l'aide financière accordée par l'ORACE. Or, il n'en a (presque) rien été. Force est en effet de constater qu'au 31 décembre 2008, le nombre de dossiers faisant l'objet d'avances n'a que peu augmenté (233 dossiers à fin 2008 contre 206 à fin 2007). En d'autres termes, l'augmentation des limites de revenus/fortune, même conjuguée à l'introduction d'un second palier d'avances, n'a pas entraîné de hausse spectaculaire du nombre de bénéficiaires d'avances. Logiquement, le constat est à peu près identique en ce qui concerne l'impact financier, puisque la dépense effective se situe très largement en-deçà des prévisions (583.000 francs au lieu des 900.000 francs prévus au budget). Il faut dès lors reconnaître que, si les modifications apportées à notre régime d'avances au début 2008 constituent indéniablement une amélioration bienvenue, elles s'avèrent malheureusement trop timides. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a d'ores et déjà décidé d'une nouvelle indexation des limites de revenus/fortune donnant droit aux avances, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. En fait, cette nouvelle augmentation complète l'indexation partielle appliquée au début 2008 et permet ainsi de compenser pleinement le renchérissement au coût de la vie intervenu entre 1997 (date de la dernière adaptation des limites) et 2008. Par ailleurs, la réflexion continue en vue d'améliorer encore le système des avances, bien entendu dans les limites des prévisions conjoncturelles et des finances de l'Etat.

En termes d'activités déployées par l'ORACE, l'année 2007 avait connu un nombre de nouveaux dossiers particulièrement élevé, avec 266 unités. En comparaison, l'année 2008 enregistre une légère diminution, de l'ordre de 8,6%, ce qui représente tout de même 243 nouveaux dossiers, soit davantage que la moyenne des années précédentes. S'agissant du nombre total des dossiers traités, la hausse se poursuit inexorablement. Avec 2462 dossiers, contre 2350 à fin 2007, l'année 2008 enregistre une augmentation de 4,8%. A ce sujet, il est à noter qu'en sept ans, soit du début 2002 à fin 2008, le nombre total des dossiers est passé de 1713 à 2462, ce qui constitue une augmentation considérable de près de 44% (alors que l'effectif des gestionnaires de dossiers n'a pas augmenté). C'est dire que la charge qui pèse sur les collaborateurs (en moyenne, 310 dossiers par gestionnaire à plein temps) est relativement lourde.

En ce qui concerne le nombre de dossiers faisant l'objet d'avances, il est passé de 206 en 2007 à 233 à fin 2008, soit une hausse de 13,1%. Cette augmentation, significative mais moins importante que prévu, s'explique évidemment par les modifications législatives intervenues dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et qui ont élargi l'accès aux avances. Il en va de même pour le montant total des avances octroyées en 2008, qui a augmenté dans des proportions quasi identiques (+ 14,2%) pour atteindre 1.739.271 francs (contre 1.522.367 francs en 2007).

La dépense effective, à savoir la différence entre le montant des avances accordées et celui des avances récupérées, s'élève à 583.236 francs, soit un montant inférieur de 317.000 francs par rap-



port au découvert prévu au budget. Ce résultat est à mettre en relation avec un taux de recouvrement qui continue d'être très performant et qui atteint cette année 66,4%.

En 2008, l'ORACE a engagé un total de 361 procédures judiciaires (civiles, pénales et LP), soit 23 de plus que l'année dernière.

### **Office des bourses (OBE)**

L'année 2008 a été marquée principalement par le déménagement de l'office, qui a rejoint à fin mai 2008 le service de l'action sociale dans le bâtiment Espace de l'Europe 2, mais au 3<sup>e</sup> étage. En juin 2008, le nouveau logiciel informatique OBAO, développé de concert entre l'OBE et le SIEN, a pu entrer en production.

Sur le plan des prestations, on notera que les dépenses de l'office en 2008 sont en baisse, tout comme le nombre de boursiers, principalement ceux qui fréquentent les universités.

La consultation lancée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) à propos de l'accord intercantonal concernant l'harmonisation des régimes de bourses d'études a pris fin au 31 mai 2008 et a fait l'objet d'une première lecture en octobre dernier. 23 gouvernements cantonaux ont salué la création du projet en cours et approuvé sur le fond le texte mis en consultation. De nombreuses modifications de détail ont cependant été proposées.

La nouvelle application informatique a été mise en place en juin 2008 et permet de traiter les calculs de bourses de manière plus efficace, tout en sécurisant certains paramètres. La gestion des débiteurs a également été adaptée et est actuellement gérée par le système SAP directement rattaché à la comptabilité de l'Etat.

Afin de limiter l'effet de seuil et de ne pas pénaliser les étudiants qui exercent parallèlement à leurs études une activité lucrative, une franchise a été introduite. L'introduction de cette franchise est en vigueur depuis la rentrée scolaire/universitaire 2008. Concrètement, dès que les gains accessoires annuels atteignent 8400 francs, une déduction de 6000 francs est accordée aux revenus déterminants. Cette innovation a généré une augmentation des dépenses de 29.450 francs, pour 19 bénéficiaires; elle a donné lieu à une augmentation moyenne de l'aide octroyée de 1550 francs par bénéficiaire.

Le montant global des bourses allouées s'élève ainsi à 4.832.549 francs pour un nombre de 1598 bénéficiaires. Le montant moyen d'une bourse s'élève ainsi à 3024 francs, toutes catégories confondues, alors qu'il atteignait 3321 francs en 2007.

### **Aide financière accordée en 2008 par l'Etat pour les études et la formation**

|                                   | Dépenses de l'Etat<br>Fr. | Bénéficiaires |
|-----------------------------------|---------------------------|---------------|
| Bourses d'études et de formation  | 4.832.549.—               | 1598          |
| Subsides de recherche (1)         | 39.500.—                  | 11            |
| Prêt d'études et de formation (2) | 120.621.—                 | 29            |
| Total                             | 4.992.670.—               | 1638          |

<sup>1</sup> Les subsides de recherche sont des prestations allouées à fonds perdu par l'Etat pour encourager la préparation et la publication de thèses de doctorat, d'ouvrages scientifiques, artistiques ou littéraires, ainsi que pour favoriser des séjours à l'étranger en rapport avec une activité de chercheur. Ces montants sont prélevés sur le fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle. Nous observons une augmentation de plus de 43% par rapport à l'exercice 2007. La somme de 19.000 francs a été allouée à des séjours artistiques à l'étranger.

<sup>2</sup> Les prêts se distinguent des bourses et des subsides par l'obligation de rembourser, acceptée par les bénéficiaires. Ils sont également prélevés sur le fonds précité.

**Bourses d'études et de formation versées par l'Etat en 2008**

| Catégories d'établissements de formation          | Dépenses de l'Etat<br>Fr. | Nb d'octrois de bourses |
|---|---------------------------|-------------------------|
| <b>Degré secondaire</b>                           |                           |                         |
| 2. Ecoles de maturité gymnasiale                  | 304.170.—                 | 208                     |
| 3. Autres formations générales                    | 185.232.—                 | 144                     |
| 4. Ecoles professionnelles à plein temps          | 626.108.—                 | 370                     |
| 5. Apprentissages et formations prof. pratiques   | 528.096.—                 | 270                     |
| 6. Maturités professionnelles après apprentissage | 65.374.—                  | 36                      |
| 7. Formations professionnelles supérieures        | 354.579.—                 | 87                      |
| <b>Degré tertiaire</b>                            |                           |                         |
| 8. Hautes écoles spécialisées                     | 1.023.357.—               | 191                     |
| 9. Universités, Ecoles polytechniques féd.        | 1.734.158.—               | 288                     |
| 10. Formation continue                            | 11.475.—                  | 4                       |
| <b>Total</b>                                      | <b>4.832.549.—</b>        | <b>1598</b>             |

Pour l'année 2008, comme l'année précédente, le nombre de bénéficiaires des degrés secondaire II (post-obligatoire/catégories 2 à 6) est plus important que celui tertiaire: il est respectivement de 1028 personnes et de 570 personnes. Les dépenses pour le secteur tertiaire restent toutefois nettement plus importantes que celles liées aux formations du secondaire II. Ainsi, le montant moyen perçu par un bénéficiaire du secteur secondaire II s'élève à 1662 francs, alors que celui touché par un étudiant suivant une formation tertiaire se monte à 5479 francs.

Force est de constater que si le nombre d'étudiants en secondaire II reste stable d'une année à l'autre, celui des bénéficiaires pour le secteur tertiaire affiche une baisse de 14%, principalement liée à une forte diminution du nombre de boursiers suivant une formation universitaire.

**Subventions fédérales**

Les dépenses de l'Etat en matière de bourses sont subventionnées par la Confédération. Le taux de cette subvention est déterminé par l'indice de capacité financière calculé pour chaque canton. Actuellement, le taux relatif à Neuchâtel est de 46% au maximum. Pour l'année 2008, la subvention fédérale calculée sur le décompte 2007 se monte à 2.089.958 francs, soit un taux effectif de 39.6%.

Le montant des subventions reçues en 2008 se répartit de la manière suivante:

|                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| Part de l'Etat        | Fr. 2.040.328.—        |
| Part des institutions | Fr. 4.851.—            |
| Divers*               | Fr. 44.779.—           |
| <b>Total</b>          | <b>Fr. 2.089.958.—</b> |

\*Ce montant représente la subvention fédérale recueillie par l'office des bourses pour les subsides de recherche, les prêts d'études prélevés sur le fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle (ouverts dès 2000) et les frais de repas et de déplacements des maîtres neuchâtelois à l'ISFPF à Lausanne.

### **Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle**

Pour l'année 2008, les prêts versés via le Fonds se montent à Fr. 120.621.-, à l'attention de 29 bénéficiaires. Le montant des prêts octroyés au niveau cantonal ne représente donc que 2.5% du total des aides financières accordées par l'Office des bourses. Les remboursements de prêts effectués par des bénéficiaires s'élèvent quant à eux à Fr. 347'366.- en 2008. Les dossiers de 2 débiteurs ont été transmis à l'Office du contentieux général de l'État, en vue de recouvrement, pour un total de Fr. 10'400.-.

Pour la dernière fois en raison de la réforme RPT, des subsides fédéraux pour les prêts d'études ont été obtenus par le canton, soit une recette de Fr. 31'279.-.

Le bilan du Fonds au 31 décembre 2008 se présente comme suit :

|                                       | <i>Actif</i> | <i>Passif</i> |
|---------------------------------------|--------------|---------------|
|                                       | <i>Fr.</i>   | <i>Fr.</i>    |
| <i>Fortune</i>                        |              | 1'251'119.--  |
| <i>Autres prêts</i>                   | 1'128'929.-- |               |
| <i>Disponibilité auprès de l'État</i> | 122'190.--   |               |
| <i>Total</i>                          | 1'251'119.-- | 1'251'119.--  |

#### **4.4. Perspectives d'avenir**

Les premiers signes négatifs de l'évolution de la situation économique ne permettent pas d'adopter une vision très optimiste dans le domaine de l'aide sociale. Si les prévisions concernant l'augmentation du taux de chômage se confirment, les conséquences sur le nombre de personnes ayant recours aux prestations des services sociaux risquent d'être importantes ces prochains mois.

Dans ce contexte conjoncturel difficile, on ne pourra être qu'attentif au soutien complémentaire et indispensable apporté à bon nombre de personnes par le secteur social privé. Avec une situation économique qui se délite, le recours à tous les partenaires sociaux sera probablement accru. Les services sociaux privés, qui seront davantage sollicités, auront plus que jamais besoin d'une aide réaffirmée de l'Etat, notamment bien sûr sous forme de subventions.

En ce qui concerne l'objectif d'achèvement du projet ACCORD, il reste rivé sur l'horizon 2010-2011, avec la mise en œuvre complète des instruments de la loi-cadre sur l'harmonisation et la coordination des prestations (LHaCoPS). L'année 2009 sera consacrée à la finalisation de la 2<sup>e</sup> étape des guichets sociaux régionaux (GSR), mais aussi aux travaux à effectuer en vue de mettre en place la 3<sup>e</sup> étape. Ceci se fera en collaboration étroite avec les communes ou régions et le GT CIPOS. On peut imaginer que cette réorganisation nécessitera une redéfinition du rôle de chaque secteur et partenaire, et notamment de l'État et des communes. Le dernier instrument prévu par la LHaCoPS prendra également une forme plus concrète en 2009, puisque le développement informatique de la base centralisée de données sociales (BaCeDoS) devrait être finalisé par le SIEN à la fin de l'année 2009.

Outre le volet BaCeDoS pour lequel il est déjà une entité pilote, l'ORACE devrait être le premier office à mettre en œuvre, probablement dans le courant de l'année 2009, la réglementation relative à l'unité économique de référence (UER) et au revenu déterminant unifié (RDU). Il sera nécessaire auparavant d'affiner l'opération de simulation sur plusieurs mois, afin de mesurer l'impact, notamment financier, de ces nouvelles réglementations. La législation en matière d'avances devra certainement être adaptée, afin de respecter la neutralité des coûts, avant d'appliquer formellement la nouvelle réglementation UER et RDU.

Pour l'office des bourses, dans le cadre de la RPT dès 2009, les bourses et prêts d'études jusqu'au secondaire II deviendront une tâche exclusivement cantonale. Le nouveau mode de subvention de la Confédération, sous forme de forfait, se limitera désormais uniquement au secteur tertiaire (uni-

versités, HES). Cette nouvelle attribution forfaitaire des aides financières n'implique aucune modification du droit cantonal en vigueur.

Le Concordat sur l'harmonisation des bourses fera l'objet d'une seconde lecture par la CDIP au 1<sup>er</sup> semestre 2009; dès son adoption, il pourra ensuite être soumis à la ratification des cantons. Il est encore difficile de prévoir les révisions légales qu'engendrera l'entrée en vigueur du concordat, en raison des nombreuses modifications proposées par les cantons lors de la phase de consultation. De manière générale toutefois, le concordat vise à fixer à l'échelle nationale des principes et des standards minimaux pour l'octroi des allocations de formation.

#### **4.5. Conclusion**

La bonne conjoncture a fait naître quelque espoir dans le secteur social mais force est de constater que les économies imaginées n'ont pas été aussi élevées qu'attendues.

Malgré l'embellie prolongée, les services sociaux et l'ORACE sont toujours très sollicités. On constate que l'aide sociale intervient de plus en plus non pas comme aide subsidiaire et temporaire mais comme soutien complémentaire et pérenne.

Cette évolution inquiète car elle est probablement le reflet de nouvelles tendances lourdes au sein même de la société. Le nombre de familles monoparentales s'accroît sans cesse dans un canton au taux de divorces record, l'effectif des travailleurs pauvres aussi. Et dans ce dernier cas, cette hausse s'enregistre dans une période économique excellente et prolongée.

A l'aube d'une période conjoncturelle plus difficile, de nouvelles réponses devront être apportées aux personnes fragilisées de notre société afin de relever les défis posés par les nouveaux rôles imposés à l'aide sociale.

## 5. SERVICE DE L'ASSURANCE-MALADIE

### 5.1. Introduction

L'année 2008 se caractérise, après sa suppression en 2006, par la réintroduction de la catégorie 4 des bénéficiaires de réduction de primes, la consolidation, avec l'adhésion de nouveaux assureurs, du régime conventionnel protégeant les assurés contre les conséquences de la suspension du droit aux prestations et, enfin, l'entrée en vigueur du nouveau régime de subventionnement fédéral (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons; RPT).

Sur le plan de l'évolution des primes, après le tassement observé pour 2007, la bonne nouvelle a été la baisse des primes moyennes 2008, respectivement de

- - 1% pour les adultes dès 26 ans
- - 1,6% pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans
- - 2,7% pour les enfants jusqu'à 18 ans

### 5.2. Gestion

#### *Ressources humaines*

La mutation la plus importante de l'année est intervenue sur la fonction d'adjoint au chef de service, M. Jacques Simonet ayant fait valoir son droit à la retraite après 37 années d'activité au service de l'Etat. Le poste a été repouvu immédiatement suite à une promotion interne de M. Vincent Renevey.

Pour le reste, le service demeure constitué des secteurs suivants:

- a) Direction: 2 postes à 100%
- b) Secrétariat-réception-courrier: 1 poste à 100%, 4 postes à 50%
- c) Révision financière et contentieux: 3 postes à 100%, 1 poste à 50%
- d) Subsidés: 3 postes à 100%, 3 postes à 50%
- e) Affiliation: 3 postes à 100%, 2 postes à 50%
- f) Gestion UE<sup>1</sup>: 1 poste à 50%

La dotation totale est de 17,5 équivalents "plein-temps" que se répartissent 23 collaboratrices et collaborateurs.

Le service a recours, de manière quasi permanente à un voire deux collaborateurs-trices en emplois temporaires via le Service de l'emploi.

#### *Organisation du service*

Les secteurs sont interdépendants. En effet, de l'enregistrement de l'affiliation et de la couverture correcte des assurés dépend l'acheminement adéquat et rapide de la réduction des primes directement à l'assureur, soit au travers de l'actuel automatisme partiel fondé sur la déclaration fiscale, soit au travers des modifications de situation familiale ou financière annoncées par les assurés (décision de révision intermédiaire de la classification). Enfin, le remboursement du contentieux

---

<sup>1</sup> Accord sur la libre circulation entre la Suisse et les pays de la Communauté européenne; contrôle de l'obligation d'assurance et réduction des primes

justifié (primes et/ou participations aux coûts constatées ou non par actes de défaut de biens) relève également des données pertinentes établies par les autres secteurs.

### **Locaux**

La perspective d'un regroupement avec le service de l'action sociale nécessitera obligatoirement le déménagement du service de l'assurance-maladie à l'horizon 2009-2010. Les surfaces nécessaires pour ce regroupement ont été trouvées dans l'immeuble Espace de l'Europe 2, à Neuchâtel.

### **Aspects légaux**

Sur le plan cantonal est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 l'arrêté fixant les normes de classification et les montants des subsides en matière d'assurance obligatoire des soins pour l'année 2008.

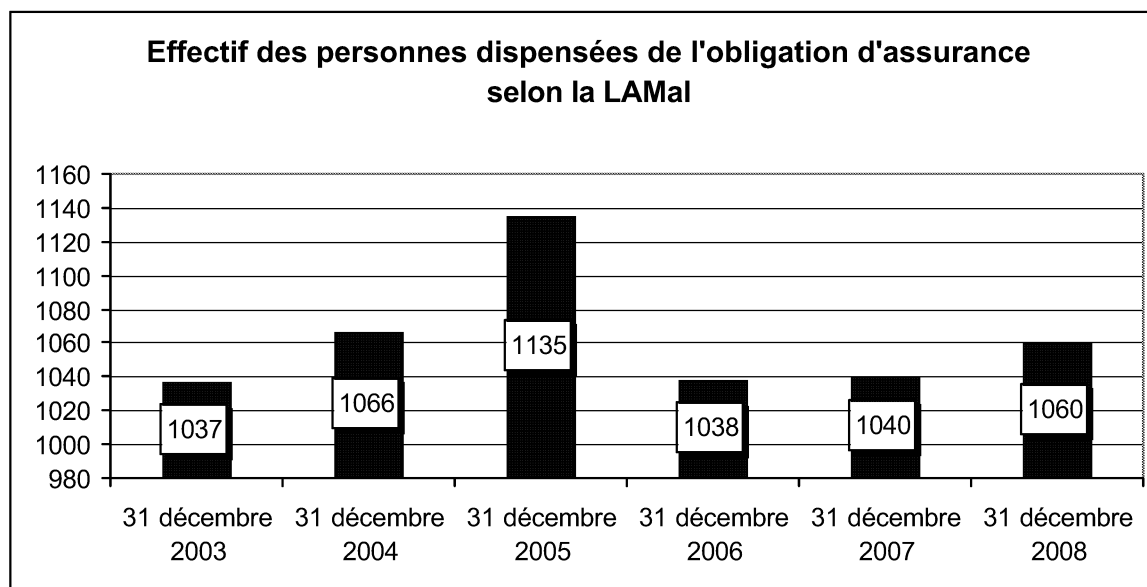
Par ailleurs, le 3 décembre 2008, le Grand Conseil a adopté un projet de loi amendé portant révision de la LILAMal. Au final, la modification porte sur la seule suppression de la Commission de l'assurance-maladie.

## **5.3. Activités déployées**

### ***Contrôle initial de l'obligation d'assurance; assurés LAMal***

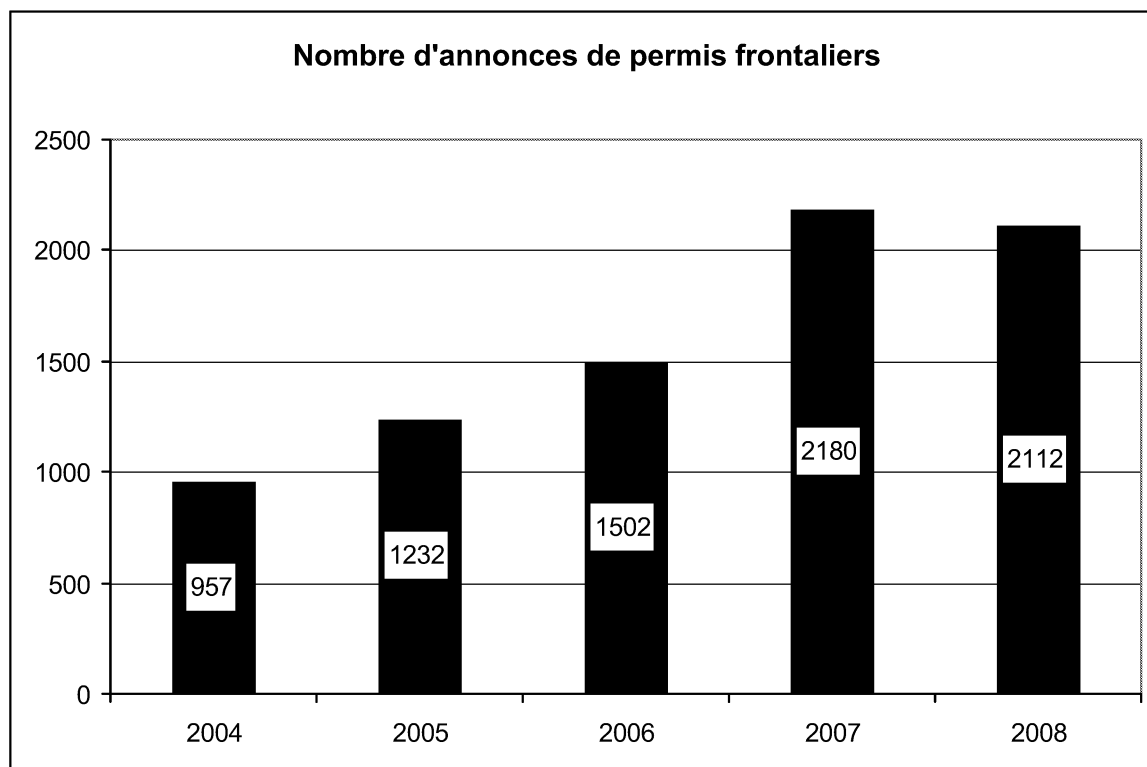
Le service procède au contrôle de l'affiliation de toute personne prenant domicile sur le territoire cantonal, conformément aux dispositions de la LAMal. Le cas échéant, il prononce l'affiliation d'office de toute personne ne donnant pas suite à son obligation d'assurance. En 2008, le service a concrétisé finalement 381 affiliations d'office (2007: 297). Ce nombre reflète l'effectif n'ayant pas justifié à temps d'une affiliation conforme et non pas le nombre de personnes dont l'affiliation a été contrôlée en 2008 qui s'élève, lui à 5270 personnes (2006: 4841 personnes ; 2007: 5431 personnes).

L'activité de contrôle de l'affiliation comporte, en outre, le traitement des demandes d'exemption de l'obligation d'assurance en Suisse (dispenses). Au 31.12.2008, 1060 personnes domiciliées dans le canton formaient l'effectif dispensé d'une affiliation auprès d'un assureur LAMal (2005: 1135; 2006: 1038; 2007: 1040). Il s'agit principalement de personnes en provenance de l'étranger, prenant domicile temporairement dans notre canton, à des fins d'études, de formation ou d'activité professionnelle et qui sont au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère dont l'étendue est équivalente à celle de la LAMal. L'effectif au 31.12.2008 ne reflète cependant pas le nombre de dossiers traités. En effet, cette statistique ne recense pas toutes les dispenses accordées dans le courant de l'année et celles ayant pris fin avant le 31.12.2007.



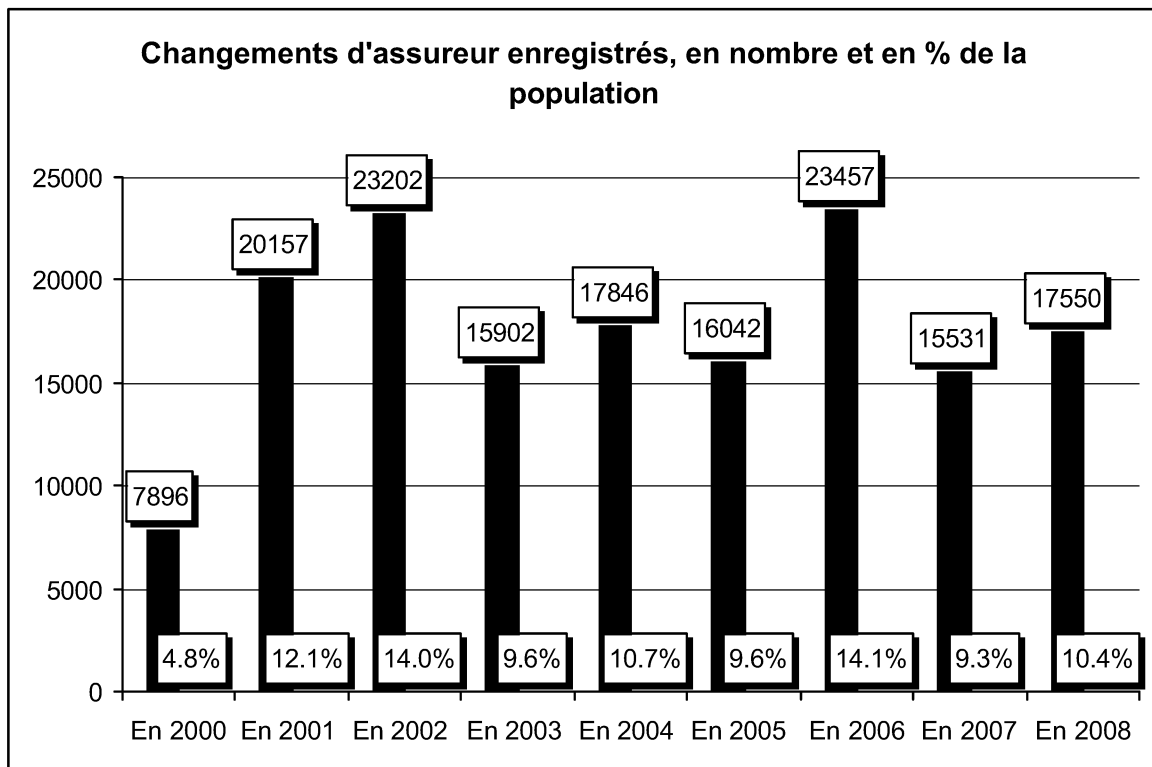
### **Contrôle initial de l'obligation d'assurance; assurés ALCP**

L'Accord sur la libre circulation des personnes (ci après: ALCP), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002, est l'un des sept accords sectoriels passés entre la Suisse et les Etats membres de la Communauté européenne, puis étendus aux pays membres de l'Association européenne de libre échange (AELE). Dans ce contexte, le service est appelé à contrôler la soumission à l'assurance-maladie selon la LAMal, en tenant compte des nombreuses exceptions existant par le fait que les Etats européens ont tantôt imposé l'assujettissement selon le lieu de résidence, tantôt selon le lieu de travail, tantôt laissé un choix à leurs ressortissants (droit d'option). Pour la catégorie la plus concernée, celle des frontaliers, composée quasi exclusivement de ressortissants français, l'évolution annuelle des contrôles d'affiliation est la suivante:



### Contrôle permanent de l'obligation d'assurance, changements d'assureur

Le service vérifie l'absence de toute interruption d'affiliation à l'occasion des changements de caisse des assurés. Il tient à jour le fichier cantonal des assurés et met à disposition du secteur socio-sanitaire neuchâtelois des données fiables quant à la relation de chaque assuré avec un assureur. A ce sujet, et au regard des constats du service, il faut relever que nombreux seraient les cas où des assureurs mettraient, à tort, un terme à une affiliation, soit en raison d'un comportement administratif défaillant de certains assurés, soit en raison de l'insolvabilité d'autres assurés. Il est à cet égard précieux que le fichier cantonal tenu continuellement à jour fasse foi, car il garantit de ce fait une pérennité officielle de l'affiliation. Par rapport à 2006, les transferts de caisse des années 2007 et 2008 sont en recul. Rappelons que la législation fédérale interdit désormais tout changement d'assureur à l'assuré en retard dans le versement de primes et/ou de participations aux coûts. La statistique des transferts de caisse se présente comme suit:



A la fois pour le motif exposé ci-dessus mais aussi en raison de la modeste augmentation des primes moyennes cantonales 2007, voire leur baisse pour l'année 2008, le taux de changement d'assureur est relativement faible. Parfois encore un changement d'assureur est entravé par des comportements sélectifs.

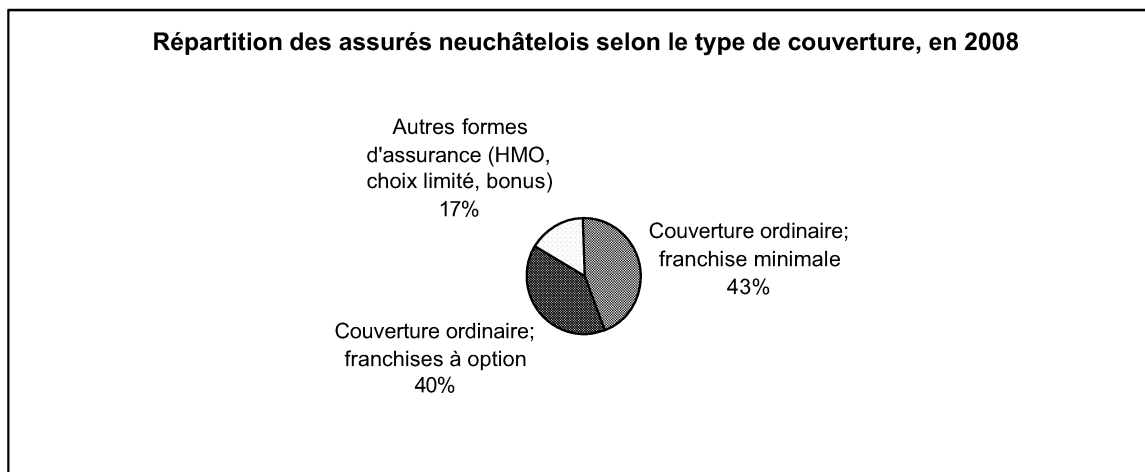
Le service a informé les assurés, par voie de presse (communiqué, tableau des primes), sur les possibilités et les modalités d'un changement d'assureur, notamment à l'intention des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (ci-après: PC/AVS-AI). Les primes de cette catégorie sont obligatoirement prises en charge à concurrence de la prime moyenne cantonale établie par l'Office fédéral de la santé publique (ci-après: OFSP). A défaut de changement d'assureur, la différence de prime est intégralement à la charge des intéressés.

Pour les personnes émergeant à l'aide sociale matérielle, dont les primes sont prises en charge intégralement, une information adéquate a été adressée aux services sociaux communaux ou intercommunaux, incitant ceux-ci à envisager un transfert d'assureur lorsque l'assuré était affilié auprès d'une caisse-maladie dont la prime était supérieure à la prime moyenne cantonale de l'année à venir.

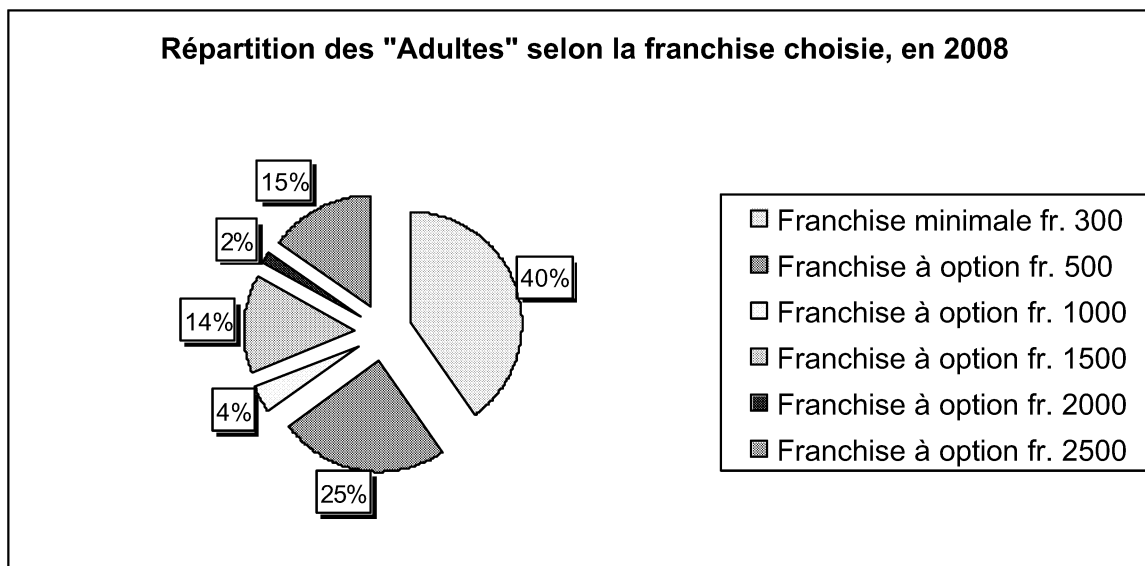


### Population assurée, répartition selon le type de couverture

Le fichier du service comprend la totalité de la population, la relation de chaque personne avec un assureur-maladie et, dans la mesure où les assureurs en ont effectivement annoncé l'éventuelle mutation, le type de couverture de chaque assuré. Cela permet de dresser les répartitions suivantes:

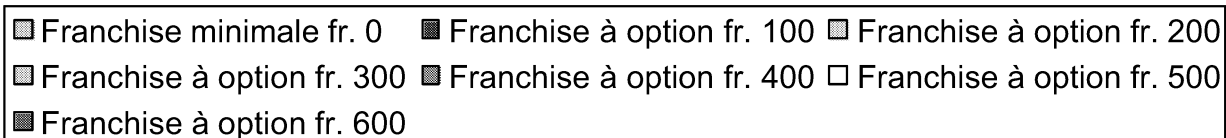
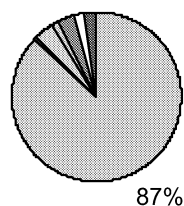


Commentaire: en 2007, le choix de la franchise minimale représentait encore 46%. En 2008, le transfert s'est surtout porté sur les "Autres formes d'assurances", dont la proportion a passé de 11 à 17%.



Commentaire: en 2008, on observe un nouveau glissement vers les franchises les plus élevées (franchise.1000 francs: + 1%, franchise 2000 francs: + 1%, franchise. 2500 francs: + 2%. Le choix de la franchise minimale (300 francs ) perd 2 points de pourcent par rapport à 2007. Cela confirme que les ménages poursuivent leur tentative de maîtriser dans leur budget la charge des primes en optant pour des franchises plus élevées synonymes de rabais de prime.

### Répartition des "Enfants" selon la franchise choisie, en 2008

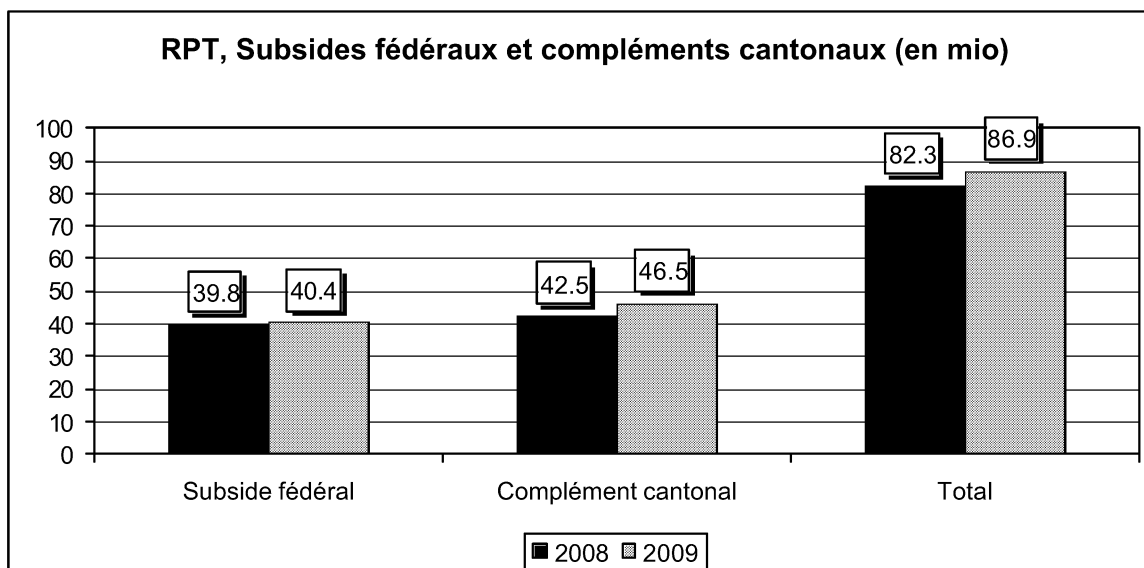


Commentaire: la répartition reste stable par rapport à 2007.

### Réduction des primes; contexte global

Dès l'exercice 2008, le domaine de la réduction des primes connaît un nouveau modèle de subventionnement fédéral (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, RPT). Désormais, les cantons perçoivent, proportionnellement aux coûts de santé suisses, un montant identique par assuré. Il leur appartient de compléter le subside fédéral par des moyens financiers cantonaux afin de réaliser les "objectifs" de réduction des primes de la LAMal. Ces objectifs sont la réduction des primes des "assurés de condition économique modeste" (art. 65, al. 1, LAMal), ainsi que la réduction des primes d'au moins 50% des enfants et jeunes en formation des "bas et moyens revenus" (art. 65, al. 1 bis, LAMal).

Pour les années 2008 et 2009, les subsides fédéraux et compléments cantonaux sont les suivants:

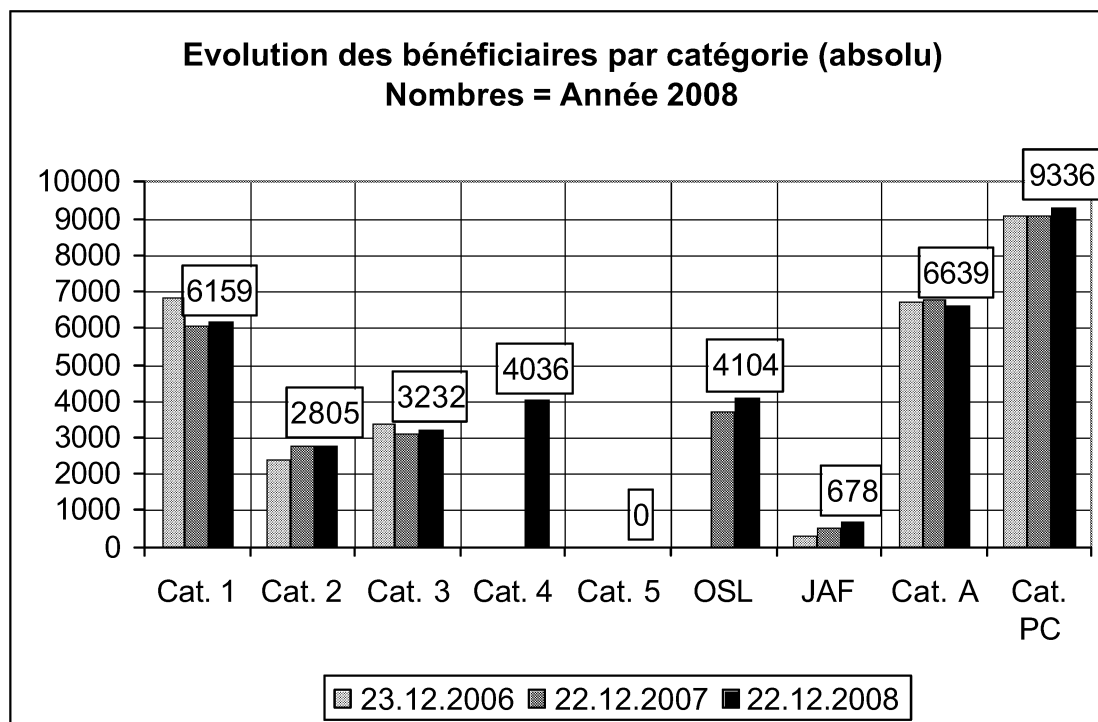


### Réduction des primes; évolution de l'effectif 2007-2008

L'année 2008 a vu la réintroduction de la catégorie No 4 des bénéficiaires (supprimée en 2006). Simultanément, les normes de classifications (limites de revenus) ont été relevées de 4%, alors qu'elles l'avaient déjà été de 2,8% en 2007. Les montants des subsides n'ont pas été relevés pour 2008, mais n'ont pas non plus été diminués malgré la baisse des primes moyennes cantonales. La combinaison de ces mesures a renforcé l'aide aux assurés et contribué à réduire les effets de seuil. A l'instar de l'observation faite en 2007, le nombre de bénéficiaires en 2008 (36.997) n'a pas atteint la prévision effectuée en novembre 2007 (39.000). Rappelons que les simulations se fondent sur les taxations fiscales disponibles au moment où elles sont effectuées, soit novembre de chaque année. A cette époque, seuls 70 à 80% des contribuables sont taxés, de sorte qu'un cinquième environ des données disponibles se réfèrent à des années antérieures. La majorité des taxations disponibles en novembre 2007 reflétaient néanmoins les revenus et fortunes de l'année précédente (soit 2006). La reprise économique observée en 2007 a favorablement influencé les revenus déterminants pris en compte en 2008 (taxation 2007) et mené certains au-delà des limites donnant accès à une réduction de primes. Il faut garder à l'esprit que, conjointement à la détermination du droit découlant de la taxation fiscale rendue l'année courante, le système permet à un assuré de solliciter en tout temps la révision de sa classification. Nombreux sont les cas où les assurés, observés sous l'angle de leur taxation fiscale de référence, n'auraient pas droit à une aide, mais obtiennent cependant celle-ci en cours d'année parce que leur situation familiale et/ou financière s'est modifiée.

Si l'on comptait, au 31.12.2006, quelques 28.753 bénéficiaires, ce nombre est grimpé à 32.106 au 31.12.2007, puis à 36.997 au 31.12.2008<sup>2</sup>.

La répartition des bénéficiaires, selon les catégories, est la suivante:



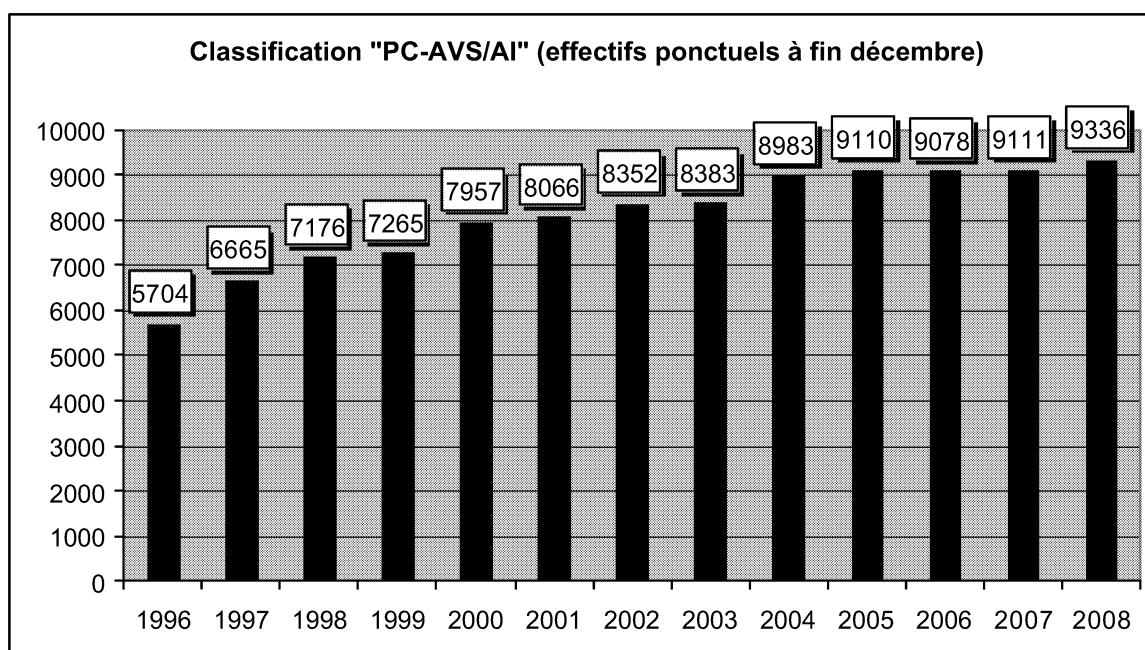
<sup>2</sup> Effectifs ponctuels (ou absolus à une date déterminée)

### **Réduction des primes; l'emprise des bénéficiaires de l'aide sociale matérielle et des bénéficiaires PC/AVS-AI**

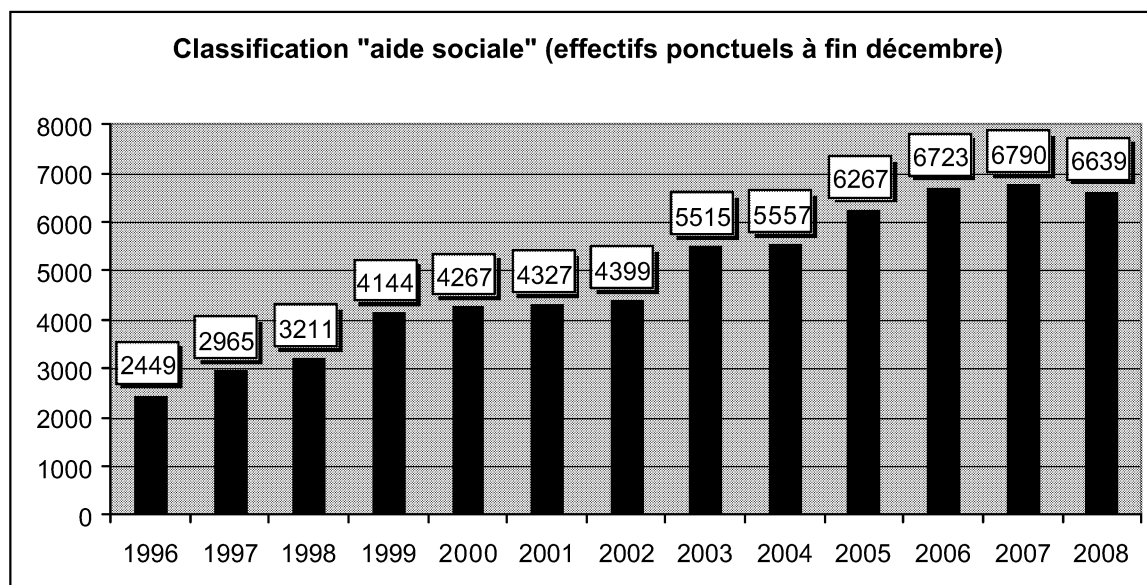
En vertu des dispositions fédérales sur les prestations complémentaires dans l'AVS/AI, le subside en francs à la catégorie «PC/AVS-AI» s'élève obligatoirement au montant des primes moyennes cantonales déterminées par le Département fédéral de l'Intérieur. S'agissant des personnes émarquant à l'aide sociale matérielle, avec les nouvelles dispositions fédérales restreignant le transfert d'assureur, le service est contraint de prendre en charge les primes réelles, même lorsqu'elles sont supérieures à la prime moyenne cantonale. On mesure l'emprise de ces deux catégories comme suit:

| <b>Années</b>                  | <b>2007</b> | <b>2008</b> |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| Effectif moyen <sup>3</sup>    | 16053       | 16194       |
| Budget "primes"                | 81.8        | 82.3        |
| Total PC/Aide sociale (en mio) | 57.2        | 57.5        |
| Emprise                        | 69,9%       | 69.9%       |

Les effectifs évoluent, séparément, comme suit:



<sup>3</sup> Effectif moyen = nombre total de mois subsidiés, divisé par 12

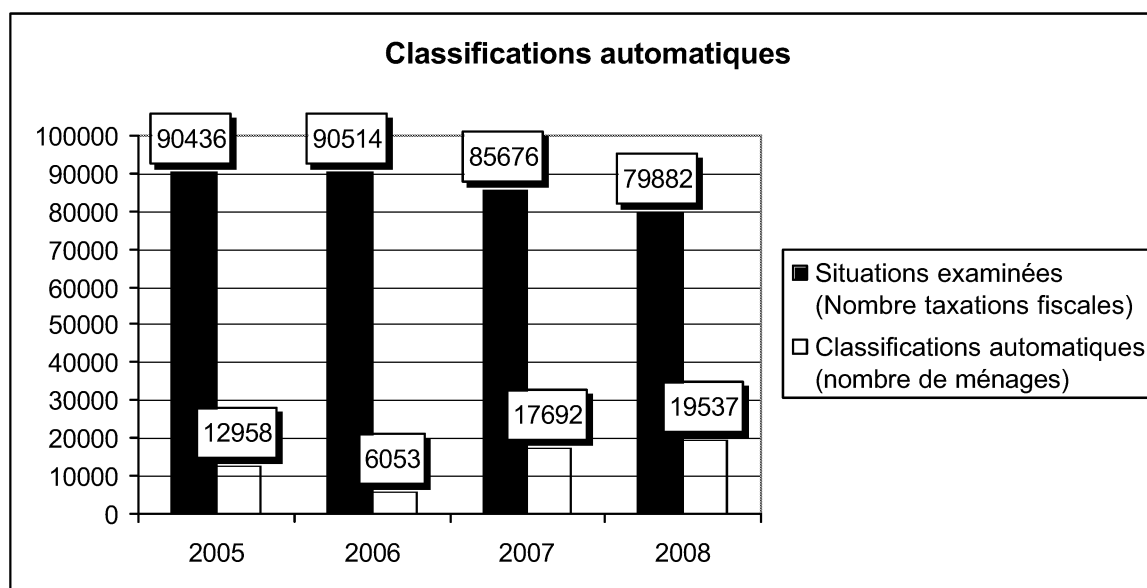


### **Classifications et révisions de classifications**

Selon le système en vigueur de la classification permanente jusqu'en 2006, les réductions de primes sont attribuées, modifiées ou supprimées aux assurés automatiquement en fonction des données déterminantes de leur déclaration fiscale de l'année en cours, au fur et à mesure que les taxations sont rendues. Les assurés ont cependant la possibilité de demander la révision de leur classification, soit en raison d'un décalage par rapport aux données de leur déclaration fiscale déterminante, soit en raison de modification de leur situation personnelle ou financière. En outre, le service induit lui-même de nombreuses révisions suite à des modifications de situations diverses (mariage, séparation, divorce, veuvage, naissance ou arrivée d'un enfant, fin de chômage, octroi ou suppression de prestations complémentaires à l'AVS-AI, etc.).

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Conseil d'Etat a assujéti les assurés de condition indépendante à une revendication formelle du subside (demande écrite).

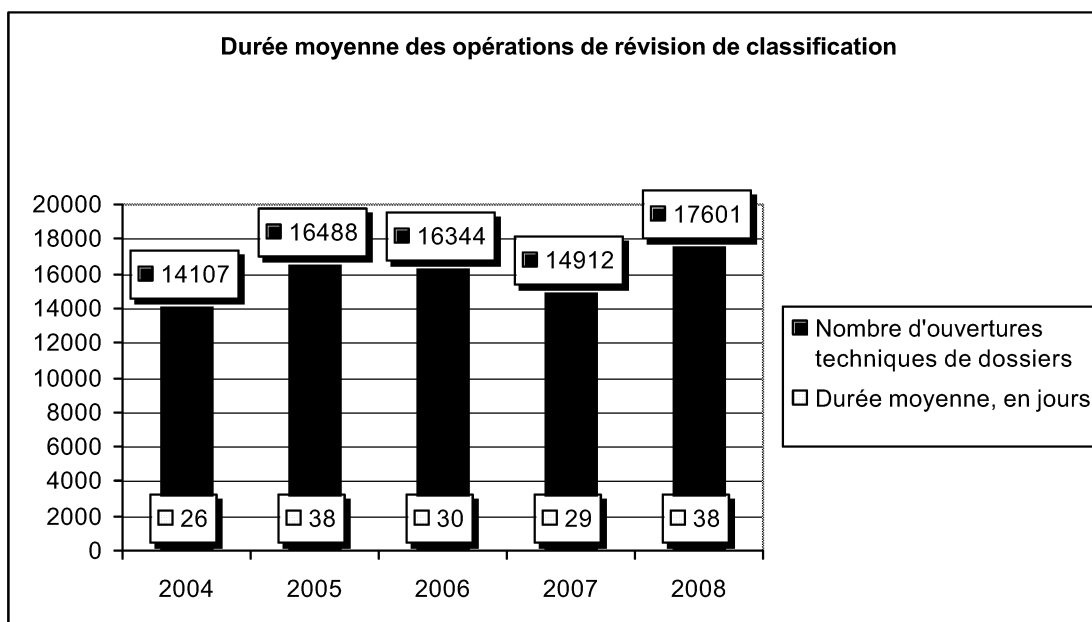
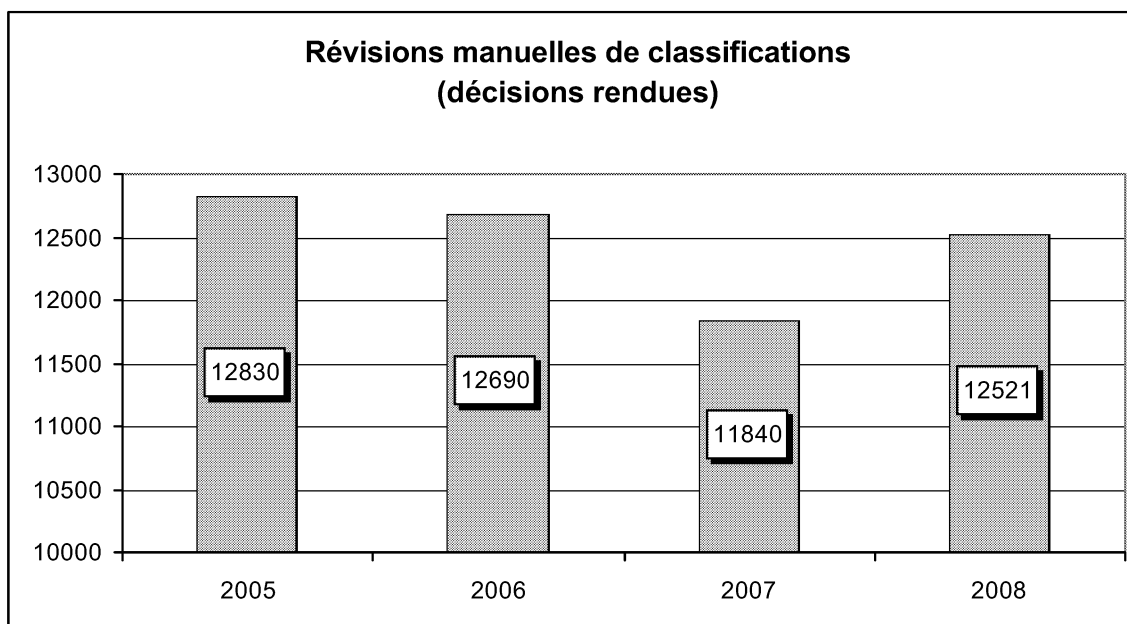
### **Classifications automatiques (fondées sur les taxations fiscales)**



Commentaire: Sur un total de 19.437 avis divers de classification, 1179 concernent des ménages indépendants. Le nombre total de situations examinées automatiquement dépend du nombre de taxations fiscales reçues en provenance du Service des contributions.

### Révisions manuelles de classifications

Dans le domaine de la révision des classifications (demandes des assurés, modifications de situations financières ou familiales), la mesure de l'activité se traduit par le tableau suivant:



Commentaire: une révision de classification peut nécessiter l'ouverture d'un ou de plusieurs "dossiers techniques" généralement clos le même jour. Cela fausse l'appréciation vers le bas. A l'inverse, un dossier d'octroi provisoire de subside peut rester "ouvert" durant une ou plusieurs années, dans l'attente d'une décision AI, d'une taxation fiscale, etc. Cela fausse l'appréciation vers le haut. On peut cependant retenir qu'une demande de révision est traitée, en moyenne, dans le délai d'un mois.

## Budget 2008

### Rubrique 366.310 Loi assurance-maladie obligatoire

Le montant inscrit au budget 2008 pour la rubrique "366.310 Loi assurance-maladie obligatoire" est de 82.280.000 francs. Le budget a été utilisé de la manière suivante:

|  |       |                               |
|--|-------|-------------------------------|
| Report de l'année 2007                                   | - fr. | 4.407.694,20                  |
| Versements directs de subsides aux assureurs             | fr.   | 79.635.056,90                 |
| Récupération de subsides des assureurs                   | - fr. | 1.619.569,60                  |
| Versements directs aux assurés                           | fr.   | 348.317,75                    |
| Récupération auprès des assurés et institutions sociales | - fr. | 639.777,95                    |
| Report sur l'année 2009 (soldes de subsides aux caisses) | fr.   | <u>2.500.000.--</u>           |
| Total, montant figurant dans les comptes 2008            | fr.   | <u>75.816.332,90</u><br>===== |

### Contentieux

La rubrique 366.312 Contentieux témoigne des versements effectués aux assureurs pour des arriérés de primes et/ou de participations aux coûts d'assurés insolvable. Les intérêts moratoires et frais de poursuite afférents sont, quant à eux, comptabilisés sous la rubrique 366.311 Intérêts et frais du Contentieux.

En vertu d'une modification de la LAMal entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (art. 64a LAMal), les assureurs sont en droit de suspendre le versement des prestations dues aux assurés en retard, jusqu'à complet paiement des arriérés. Cette disposition a engendré une situation chaotique pour les assurés et les fournisseurs de prestations médicales. Un plan d'urgence a été élaboré au sein du Département visant à garantir aux assurés dont le droit aux prestations était suspendu la dispensation de soins médicaux par le secteur sanitaire public, ainsi que, moyennant un dispositif d'avances financières auquel a adhéré la majorité des pharmaciens, l'accès aux médicaments.

Le 2 décembre 2007, le Grand Conseil a accordé un crédit supplémentaire spécial de 14,5 millions destiné au rattrapage de l'arriéré dû aux assureurs (primes, participations, intérêts moratoires et frais de poursuite). Cette mesure a ouvert la voie vers la conclusion d'une convention aux termes de laquelle les caisses-maladie renoncent désormais à suspendre le droit aux prestations des assurés en retard, moyennant une prise en charge plus rapide des arriérés de primes et de participations aux coûts et une présentation différente des dossiers.

Entre décembre 2007 et décembre 2008, le service a négocié et obtenu peu à peu la signature de la convention par une grande majorité des assureurs. 98,2% des assurés neuchâtelois sont aujourd'hui protégés contre les conséquences néfastes de l'article 64a LAMal. Près de 14.000 dossiers, objet du crédit spécial de 14,5 millions, ont été liquidés par la négociation de procédures sommaires incluant une valorisation forfaitaire des réductions tirées de l'expérience historique des contrôles effectués par le service. Selon, les assureurs, les arriérés dus sous cet angle aux assureurs ont fait l'objet de taux de réduction oscillant entre 2,73 et 7,98%.

La statistique ci-dessous, en particulier les données de l'année 2008, témoignent de l'importance et l'étendue de ce travail.

| Rubriques   | 2004         | 2005         | 2006         | 2007         | 2008          |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Dossier reçus (dossiers enregistrés + dossiers renvoyés sans enregistrement)      | 11406        | 10258        | 10420        | 10782        | 10017         |
| Dossiers acceptés et remboursés   | 2879         | 6327         | 8127         | 9229         | 22034         |
| Dossiers refusés/renvoyés   | 2102         | 1584         | 2368         | 1914         | 679           |
| Dossiers techniquement admis, en cours de paiement                                |              |              | 597          | 118          | 889           |
| Dossiers en suspens   | 12657        | 15004        | 14332        | 13853        | 268           |
| Primes remboursées sur actes de défauts de biens et sur abandons                  | 2.021.904,90 | 4.897.593,55 | 6.139.069,00 | 7.579.503,15 | 17.181.926,52 |
| Participations remboursées sur actes de défauts de biens et abandons              | 204.759,85   | 437.378,65   | 647.407,15   | 779.310,35   | 1.202.059,72  |
| Frais de poursuite et intérêts moratoires remboursés sur actes de défaut de biens | 36.587,05    | 208.916,75   | 623.114,35   | 897.911,60   | 2.554.721,04  |
| Montants bruts remboursés aux assureurs (total)                                   | 2.263.251,80 | 5.543.888,95 | 7.409.590,50 | 9.256.725,10 | 20.938.707,28 |
| Montants bruts non remboursés aux assureurs                                       | 542.733,60   | 917.865,25   | 837.929,90   | 955.785,05   | 1.879.685,43  |

Par ailleurs, 159.633 fr. 75 (2007: 357.564 fr. 45) ont été versés en 2008 pour des arriérés n'ayant pas encore fait l'objet de poursuites par les assureurs, ou dont la procédure d'exécution forcée n'était pas encore arrivée à terme, aux fins de rétablir, dans l'urgence, des assurés suspendus, affiliés auprès d'assureurs non encore conventionnés, dans leurs droits aux prestations.

Il est à noter que le tableau ci-dessus ne dresse pas, avec exactitude, le volume des arriérés transmis par les assureurs conventionnés en 2008. D'abord, la conclusion des conventions s'est échelonnée dans le temps, de sorte que, jusqu'au moment où l'assureur devenait « conventionné », l'ancienne présentation des dossiers demeurait la règle. Alors que, précédemment, un dossier pouvait concerner les arriérés de plusieurs membres d'une même famille et cumuler les rubriques « primes » et « participations aux coûts », la nouvelle convention se caractérise par une présentation où chaque élément d'un arriéré (prime, participations aux coûts) fait l'objet d'une ligne dans un décompte. Ainsi, un assuré présentant plusieurs mois d'arriérés de primes ainsi que diverses participations aux coûts successives non payées peut faire l'objet de plusieurs « lignes » dans le décompte et les arriérés des membres d'une famille sont répertoriés séparément les uns des autres. La coexistence de dossiers de type « ancienne présentation » et de lignes selon la « nouvelle présentation » complexifie la présentation statistique. Celle-ci, selon le tableau ci-dessus, recense les cas enregistrés et traités, alors que des soumissions reçues en 2008, comptabilisées en vertu du principe d'échéance comptable et payées aux assureurs en vertu du délai de la nouvelle convention, mais non encore enregistrés, n'y figurent pas. A fin 2008, on dénombre ainsi 7389 lignes d'arriérés (valeur brute avant contrôle: 4.288.192 fr. 40). Ces 7389 lignes correspondent au volume du contentieux en attente de traitement au 31.12.2008. Dès l'exercice 2009, le présent rapport contiendra un état des volumes à traiter au 1<sup>er</sup> janvier, le nombre de « lignes » reçu durant l'année, le nombre de « lignes » traité durant l'année et le solde en attente de traitement au 31 décembre. Cette nouvelle statistique permettra de mieux cerner la réalité du bilan annuel du contentieux.



#### **5.4. Perspectives d'avenir et conclusion**

Le secteur de l'abaissement des primes LAMal a fait l'objet d'une attention toute particulière pendant cette législature. Progressivement, les moyens destinés à abaisser le niveau des primes LAMal ont été accrus.

En trois ans, toutes les catégories (5) existant avant les mesures d'économies introduites en 2006 ont été remises en vigueur. En plus, toutes les limites de revenu ont été revues significativement à la hausse, les montants des subsides ont été augmentés et l'objectif social LAMal a été pleinement introduit.

En 2009, grâce à cette politique résolument volontariste, ce ne sont pas moins de 43.000 personnes qui bénéficieront d'une aide au paiement de leurs primes LAMal contre un peu plus de 28.000 en décembre 2006.

La réallocation importante de ressources à ce secteur alliée à une hausse modérée des primes neuchâteloises en comparaison intercantonale, aura notamment pour bienfait de réduire sensiblement les effets de seuil, d'encourager les personnes qui déploient des efforts pour sortir de l'aide sociale, de réduire les risques de retards de paiement des primes et de soutenir de manière concrète le pouvoir d'achat des bas et moyens revenus, les familles en particulier.

A l'avenir, ce secteur doit demeurer une priorité dans la politique sociale cantonale. Il faudra notamment veiller à ce qu'il bénéficie des moyens financiers lui permettant au minimum de suivre la hausse attendue des primes LAMal. Enfin, le fait que la quasi-totalité des assurés (98,2%) soit protégée contre les conséquences d'une suspension du droit aux prestations constitue une véritable satisfaction.

## **6. SERVICE DES MINEURS ET DES TUTELLES**

### **6.1. Introduction**

Que ce soit dans le domaine de la protection des enfants ou dans celui de la prise en charge des adultes en difficulté, les assistants sociaux du service des mineurs et des tutelles – désignés personnellement par les autorités tutélaires – ont traité 3159 dossiers en 2008, soit 41 de moins qu'en 2007.

Ces mêmes assistants sociaux, dans le cadre des permanences sociales, ont répondu à 714 (759 en 2007) demandes de renseignement ou d'aides ponctuelles.

Au cours de cette année 2008, ponctuée de trois départs en retraite, de trois congés maternité et de la démission de trois assistantes sociales et d'une collaboratrice administrative, les collaboratrices et collaborateurs du service des mineurs et des tutelles ont fait preuve d'un bel esprit de solidarité afin de permettre au service, compte tenu des délais de remplacement, de poursuivre sa mission.

La complexification des prises en charge évoquées lors des derniers rapports de gestion ne sera pas reprise, quand bien même cette notion se vérifie chaque année.

Durant l'année 2008, l'office de l'accueil extrafamilial a achevé ses réflexions en lien avec la réforme du dispositif législatif cantonal de la petite enfance. Un rapport ambitieux a été mis en consultation en juin 2008 proposant un financement sous la forme des bons de garde subventionnés par la Confédération, introduisant un financement par les employeurs et planifiant le doublement de l'offre, permettant de passer de quelque 2500 places préscolaires et parascolaires à quelque 5000 places en 4 ans.

Les critiques émises lors de la procédure de consultation ont nécessité la reprise du dossier avec les partenaires concernés, les communes en particulier. Parallèlement, l'office de l'accueil extrafamilial a mis en place un système de subventionnement pour les structures d'accueil parascolaire dès le 1<sup>er</sup> août 2008.

### **6.2. Gestion**

#### ***Ressources humaines***

Comme mentionné précédemment, le nombre de départs relevés en 2008 est exceptionnel pour le service qui connaissait, jusqu'alors, une stabilité plus marquée dans l'engagement de ses collaboratrices et ses collaborateurs. Le service a ainsi enregistré le départ de sept collaboratrices représentant l'équivalent de 4,45 équivalent plein-temps, soit 8,5% de l'effectif total du service. Deux départs l'ont été dans le cadre du programme d'encouragement à la retraite anticipée mis sur pied par l'Etat, les autres sont motivés soit par le souhait de réorienter leur carrière professionnelle ou par le sentiment d'une certaine dégradation des conditions de travail.

Toutes ces collaboratrices spécialisées ont pu être remplacées tout en devant respecter le délai de carence de trois mois, ce qui n'est pas allé sans poser quelques difficultés pour l'attribution et la prise en charge des dossiers sociaux durant ces périodes de carence.

Enfin, trois collaboratrices du service ont bénéficié d'un congé maternité durant l'année 2008, nécessitant une organisation pointue de remplacement partiel. En effet, les mêmes difficultés d'attribution des dossiers sociaux se posent durant les congés maternités que lors des délais de carence.

### **Aspects légaux**

La révision de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance s'est achevée durant l'année 2008. La consultation qui en a suivi a nécessité la reprise complète du dossier qui devrait pouvoir s'achever durant le 1<sup>er</sup> semestre 2009. La conséquence de ce report a concerné particulièrement les structures d'accueil parascolaire subventionnées, depuis août 2008, sous un régime d'arrêté temporaire du Conseil d'Etat. Ce dernier arrêté étant limité au 31 décembre 2008, le Conseil d'Etat a signé un nouvel arrêté pour l'année 2009 permettant ainsi d'assurer la continuité aux structures nouvellement subventionnées.

## **6.3. Activités déployées**

### **Offices des mineurs**

Les activités des offices des mineurs, durant l'année 2008, se sont déroulées dans le même climat général de politique cantonale que celui de l'exercice précédent, à savoir une gestion de l'Etat très centrée sur les économies. Dans ce sens, les considérations du rapport 2007 concernant la charge de travail par assistant social et des problèmes possibles gardent toute leur actualité.

L'acheminement du travail ne se fait pas toujours selon les délais escomptés par les mandants, en particulier les autorités tutélaires et les tribunaux. Malgré tout, le travail continue de pouvoir être transmis dans un climat de collaboration positive.

Cette année plus particulièrement, la problématique de la pénurie des places institutionnelles disponibles pour accueillir des enfants en danger est restée récurrente et les mineurs qui auraient dû être placés, protégés, n'ont pas toujours pu l'être au moment nécessaire.

Dans ce contexte de travail, le maintien des liens avec nos partenaires est prépondérant. Il s'agit d'ajuster en permanence nos collaborations dans le domaine aussi complexe que celui de la protection de l'enfance afin de garantir l'adéquation des prises en charges et la pertinence des nos réponses aux autorités tutélaires, aux tribunaux matrimoniaux et aux juges pénaux des mineurs.

Il est toutefois à relever qu'à l'office des mineurs de La Chaux-de-Fonds, il y a eu une légère augmentation des enquêtes provenant des autorités tutélaires civiles. La légère diminution du total des dossiers traités durant l'année peut trouver une explication plausible dans le fait que les mesures d'appui sous forme de curatelle sont moins régulièrement sollicitées par les assistants sociaux en conclusion des enquêtes qui leur sont confiées. Nécessité faisant loi, pour l'heure, les collaborateurs de l'office sont conscients du souci de diminuer le nombre de prises en charge, ce qui ne doit pas les empêcher de se poser la question des effets contre-productifs et risqués à terme de ces stratégies. Pour l'office des mineurs de Neuchâtel, on remarque une légère diminution du nombre d'enquêtes et, parallèlement, une légère augmentation du nombre de mandats.

**Evolution des dossiers de l'office des mineurs durant l'année 2008**

|  | 2007        | 2008        |
|--|-------------|-------------|
| Nombre de mandats au 1er janvier                 | 1669        | 1656        |
| Nouveaux mandats (+)                             | 581         | 560         |
| <b>Nombre de dossiers traités durant l'année</b> | <b>2250</b> | <b>2216</b> |
| Mandats classés (-)                              | 594         | 597         |
| Nombre de mandats au 31 décembre                 | 1656        | 1619        |
| <i>dont mandats confiés par les AT civiles</i>   | 1308        | 1288        |
| <i>dont mandats confiés par les AT pénales</i>   | 68          | 61          |
| <i>dont prises en charge sans mandat</i>         | 280         | 270         |
| <b>Enquêtes sociales réalisées / Total</b>       | <b>326</b>  | <b>332</b>  |
| <i>dont AT civiles</i>                           | 208         | 235         |
| <i>dont AT pénales</i>                           | 49          | 40          |
| <i>dont tribunaux (matrimonial)</i>              | 38          | 37          |
| <i>dont adoption</i>                             | 16          | 11          |
| <i>dont autres administrations</i>               | 27          | 9           |
| <b>Permanences sociales (consultations)</b>      | <b>553</b>  | <b>497</b>  |
| <b>Nombre de dossiers traités durant l'année</b> | <b>3129</b> | <b>3045</b> |

**Office des tutelles**

L'intervention auprès des populations en difficulté requiert des savoirs spécifiques. La direction, en collaboration avec l'office de la formation continue, a organisé, en 2008, deux jours de formation. Les thèmes de la violence et de l'agressivité y ont été travaillés par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'office des tutelles, tant sous les aspects théorique que pratique. Cette thématique s'est imposée suite à l'agression au couteau subie par deux collaborateurs de l'office des tutelles le 3 janvier 2008.

Depuis de nombreuses années, le SMT souhaite réorganiser ses locaux tant à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds. Pour l'office des tutelles, une priorité s'impose en matière de prévention de la violence. Des mesures architecturales ont déjà été prises mais devront encore être renforcées pour assurer la distinction entre espace public et privé de façon claire.

Les changements intervenus dans la LAI mettent les assistants sociaux et tuteurs professionnels face à de nouvelles difficultés. Les objectifs d'insertion professionnelle sont souvent trop ambitieux pour une population dont la fragilité est très fréquemment liée à une pathologie psychiatrique. D'autre part, la crise financière du dernier trimestre 2008 a provoqué, chez bon nombre de personnes au statut économique précaire, une recrudescence de divers symptômes dont les conséquences peuvent aller jusqu'à l'hospitalisation.

La mise en production, en juin dernier, de la nouvelle version de l'application informatique MINT (mineurs, tutelles) en collaboration avec le SIEN, laisse entrevoir de belles perspectives en matière de gestion des dossiers et devrait être un outil moderne au service du management de l'office des tutelles.

**Evolution des dossiers de l'office des tutelles durant l'année 2008**

|  | 2007       | 2008       |
|--|------------|------------|
| Nombre de mandats au 1er janvier                 | 528        | 517        |
| Nouveaux mandats (+)                             | 46         | 42         |
| <b>Nombre de dossiers traités durant l'année</b> | <b>574</b> | <b>559</b> |
| Mandats classés (-)                              | 57         | 38         |
| Nombre de mandats au 31 décembre                 | 517        | 521        |
| <b>Enquêtes sociales réalisées pour / Total</b>  | <b>50</b>  | <b>52</b>  |
| <b>Permanences sociales (consultations)</b>      | <b>206</b> | <b>219</b> |
| <b>Nombre de dossiers traités durant l'année</b> | <b>830</b> | <b>830</b> |

**Office de l'accueil extrafamilial (OAEF)**

Durant l'année 2008, l'office de l'accueil extrafamilial a assuré la surveillance et le suivi de toutes les structures de type crèche, subventionnées ou non, des structures parascolaires, des parents d'accueil, des ateliers et garderies.

Dans le cadre de la procédure de subventionnement, l'OAEF a vérifié l'ensemble des comptes 2007 des structures subventionnées, approuvé leurs budgets et déterminé leur prix de journée pour 2009. L'office a également mis sur pied une procédure relative au subventionnement des structures parascolaires entrées dans le subventionnement le 1<sup>er</sup> août 2008.

Par ailleurs, un projet de loi sur les bons d'accueil a été élaboré et présenté aux milieux concernés par le biais d'une procédure de consultation. Cette dernière ayant relevé certaines insatisfactions, le chef du Département de la santé et des affaires sociales a souhaité que ce projet soit retravaillé en tenant compte de ces observations.

Les autorisations d'exploitation étaient limitées à deux ans. Avec l'entrée en vigueur des modifications du règlement d'application de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, elles ne seront, désormais, plus renouvelées. Cette modification soulage quelque peu l'aspect administratif de la mission de l'OAEF; toutefois, cette absence de renouvellement implique un renforcement accru de la surveillance.

La modification du RAOPEE portait également sur les m2 à disposition des enfants, l'exigence de 4m2 a été ramenée à 3m2 par enfant.

Le nombre d'enfants pouvant être accueillis par des parents de jour a, quant à lui, été augmenté de 3 à 5.

Tant sur le plan des m2 que sur le nombre d'enfants pouvant être accueillis, cette révision a eu pour conséquence la modification des autorisations, modification impliquant chacune la mobilisation des conseillères éducatives.

Enfin, quelques plaintes de parents ont été traitées sans toutefois entraîner de retrait d'autorisation.

Les procédures budgétaires et de contrôle des comptes se sont parfaitement déroulées dans les délais impartis. En raison de l'entrée en vigueur du subventionnement de l'accueil parascolaire depuis août 2008, une nouvelle procédure budgétaire a été élaborée dès mars 2008 et appliquée à satisfaction.

Dans le but d'aider les directrices des structures d'accueil à intégrer le CFC santé-social, l'OAEF a mis sur pied, en collaboration avec l'EESP, une journée de formation intitulée "*comment faire coexister des professionnelles de niveaux de formation différents et avec quels outils*". Cette initiative de l'OAEF a été accueillie avec une grande satisfaction par les responsables de crèches.

Plusieurs rencontres avec l'Association neuchâteloise des directrices d'institutions de la petite enfance (ANDIPE) ont été organisées pour essayer de trouver une alternative éventuelle au prix de référence actuel.

Dans le cadre de la révision du domaine de la petite enfance, une séance d'information sur le projet de loi a été organisée en août par l'OAEF à l'attention des directrices de crèches. En novembre, toute l'équipe de l'OAEF a participé au 3<sup>e</sup> congrès de la petite enfance à Lausanne. Les cheffes d'office sont également intervenues à la HES de Givisiez/FR, au Centre Pierre Coullery à La Chaux-de-Fonds, au CIFOM, au comité Accueil familial de jour et à la commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité.

### **Evolution des dossiers de l'office extra familial durant l'année 2008**

|   | 31 décembre 2007 |                      | Evolution de l'offre |                 | 31 décembre 2008 |                      |
|---|------------------|----------------------|----------------------|-----------------|------------------|----------------------|
|   | Nombre de places | Nombre de structures | Places en plus       | Places en moins | Nombre de places | Nombre de structures |
| Structures d'accueil de type crèche           | 1536             | 52                   | 224                  | 27              | 1733             | 53                   |
| <i>dont subventionnées LSAPÉ</i>              | <i>1089</i>      | <i>39</i>            | <i>404</i>           |                 | <i>1493</i>      | <i>45</i>            |
| Structures d'accueil parascolaire             | 446              | 15                   | 250                  | 38              | 658              | 13                   |
| <i>dont subventionnées</i>                    | <i>0</i>         | <i>0</i>             | <i>590</i>           | <i>0</i>        | <i>590</i>       | <i>10</i>            |
| Parents d'accueil de jour                     | 354              | 132                  | 128                  | 139             | 343              | 128                  |
| Structures d'accueil de type garderie/atelier | 766              | 45                   | 25                   | 38              | 753              | 43                   |
| <b>Totaux</b>                                 | <b>3102</b>      | <b>244</b>           | <b>627</b>           | <b>242</b>      | <b>3487</b>      | <b>237</b>           |

### ***Admission des mineurs dans les cinémas***

La limite légale pour l'admission des mineurs dans les salles de cinéma est fixée à 16 ans révolus. Une demande de dérogation doit être présentée par les responsables des salles de cinéma, afin de pouvoir projeter des films avec un âge d'entrée inférieur à cette limite.

En parfaite collaboration avec les commissions cantonales de visionnage des films des cantons de Vaud et de Genève, le canton de Neuchâtel applique, par analogie, les décisions prises par ces deux commissions. Au total, 200 décisions ont été rendues concernant 67 films classés à 16 ans ou à 18 ans, le solde étant réparti dans les catégories inférieures soit, sans limite d'âge, 10 ans, 12 ans ou 14 ans. A relever que l'autorité cantonale fournit également l'âge recommandé, généralement plus élevé que l'âge légal, donnant une indication aux représentants légaux des enfants, notamment en terme de compréhension du message transmis par le film projeté.

## **6.4. Perspectives d'avenir et conclusion**

Compte tenu des résultats de la consultation relative au projet de loi sur l'accueil des enfants, la révision imaginée devrait être soumise durant l'année 2009 au Grand Conseil. Certains mécanismes de contrôles et de gestion devant être réintroduits dans ce projet, ce dernier doit être retravaillé en profondeur.

Quant au sort des bons de garde et compte tenu de la réintroduction d'outils de gestion et de contrôle concernant l'augmentation de l'offre et des coûts, de nouvelles perspectives pourraient s'ouvrir pour leur mise en œuvre.

La réforme fédérale du droit de tutelle a été adoptée par les Chambres fédérales à la fin de l'année 2008. L'entrée en vigueur de ce nouveau droit n'est pas définitivement fixé et devrait se faire dans le prolongement de la mise en œuvre des autres grandes réformes judiciaires, soit à l'aube de 2011 ou de 2012. Le SMT sera évidemment impliqué, vraisemblablement dès l'année 2009 déjà, dans les travaux préparatoires liés à la mise en œuvre de ce nouveau droit.

## **7. SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS**

### **7.1. Introduction**

L'activité du service des établissements spécialisés (ci-après SES) se caractérise toujours par une grande hétérogénéité. La diversité des domaines d'application de ce service, amené à s'occuper de prestations répondant aux mineurs ou aux majeurs en difficultés comportementales, aux adultes en situation de handicap, à la population rencontrant des problèmes sociaux, aux citoyens souffrant de dépendance, etc., et ceci sous les formes les plus diverses (ambulatoires, résidentielles, hors-murs, etc.), n'est pas nouvelle.

L'année 2008 a notamment été marquée par la clôture de la démarche RENARD (Réalisation des établissements sociaux neuchâtelois ambulatoires et résidentiels de demain). Le Conseil d'Etat a en effet décidé de mettre un terme à la première phase, tout en fixant de nouveaux objectifs aux différents secteurs. Ces objectifs s'appuient sur les conclusions des études menées par les cinq groupes de travail. Les réflexions se poursuivront en 2009, en collaboration avec tous les partenaires concernés.

De plus, la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Il en a découlé un travail important pour le SES.

### **7.2. Gestion**

#### ***Ressources humaines***

Le SES assume ses missions avec un effectif qui s'est réduit d'un demi-poste par rapport à l'année précédente. L'externalisation de quelques tâches, notamment à une fiduciaire privée pour certaines opérations de contrôle financier, à une secrétaire du service de la santé publique, principalement pour le calcul de la participation financière des pensionnaires à leur hébergement, et à une collaboratrice du secrétariat général pour divers travaux administratifs, a cependant quelque peu soulagé les collaborateurs du service.

La permanence téléphonique étant assurée par un effectif plus restreint, le site Internet du service est devenu un outil dont le contenu a pris une importance certaine. La plupart des relations avec les établissements, renseignements, requêtes ou formulaires passe par le site. Aussi a-t-il été totalement revu, avec l'appui de la webmaster du service de la santé publique.

#### ***Législation***

Grâce à des séances régulières, les travaux d'actualisation des lois régissant les missions du SES (les bases législatives sont respectivement de 1967 pour les mineurs et de 1972 pour les adultes) avancent. Si les intentions des textes sont discutées en groupe, la rédaction est l'affaire de la juriste que délègue le service juridique au service des établissements spécialisés.

### **7.3. Activités déployées**

#### **RENARD**

Le 16 janvier 2008, le Conseil d'Etat a décidé de la clôture de la démarche RENARD. Il a mandaté le DSAS pour mener les travaux devant permettre d'atteindre les objectifs fixés initialement.

Ainsi, dans le domaine des enfants et adolescents, le Conseil d'Etat a désiré qu'un regard externe, expert du domaine, vérifie préalablement la pertinence d'un regroupement d'institutions, tout en se référant aux propositions du groupe de travail.

Pour le secteur des adultes en difficulté sociale, les études ont confirmé la nécessité d'harmoniser et de mieux coordonner l'offre des prestations actuelles. Un groupe de travail enrichi de représentants d'Alfaset et du département de l'économie va poursuivre la réflexion.

Dans le domaine des addictions, une recherche scientifique concernant le rapprochement économique des structures œuvrant en faveur de la prévention des dépendances et du traitement de personnes souffrant d'addiction a eu lieu avec le concours de la HE-Arc. Les réflexions relatives à la réalisation du futur Dispositif neuchâtelois de l'addiction (DNA), dirigées par les présidents de fondations concernées, se sont poursuivies durant toute l'année. Comme de profondes divergences d'opinion entravaient l'avance normale des travaux, un rappel des objectifs a cependant été nécessaire à mi-parcours. Un rapport est attendu pour le début de l'année 2009.

Dans le domaine des établissements pour mineurs handicapés, les institutions ont signé une déclaration de coopération devant les mener à une plus grande intégration à moyen terme. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a mandaté un consultant en vue de donner suite aux réformes envisagées dans ce domaine.

Enfin, dans le domaine des ateliers, les éventuels regroupements seront examinés en tenant compte des spécificités, des missions et des équipements existants et en fonction des filières respectives des mineurs et des adultes.

#### ***Convention collective de travail des établissements spécialisés (CCT-ES)***

Plusieurs séances de la Commission de régulation, commission mise en place par le département en vue de maintenir des relations harmonieuses entre les partenaires de la Convention collective de travail des établissements spécialisés (CCT-ES) et le DSAS, se sont déroulées sous la présidence du chef du département. Elles avaient principalement pour but de préparer l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> juillet 2008, d'une série de dispositions concrétisant les engagements de l'Etat.

C'est ainsi que le 24 juin, le chef du département, en compagnie des partenaires de la CCT, a pu convoquer une conférence de presse destinée à présenter les améliorations des conditions de travail du personnel des établissements spécialisés du canton, dans le domaine des permanences (piquets), de la formation continue, du perfectionnement et surtout la réactualisation de la description et de l'évaluation des fonctions, accompagnée d'une nouvelle grille des salaires.

#### ***Commissions et groupes de travail***

Le SES, comme chaque année, a été systématiquement convié aux nombreuses séances de conseils de fondation, comités de direction, commissions de surveillance, assemblées générales, bureaux de conseils, comités exécutifs, etc.; ainsi, les collaborateurs du service auront cette année siégé à quelque 107 de ces séances!



De plus, il faut rappeler la présence des mêmes collaborateurs aux conférences nationales, latines ou cantonales, ainsi que l'ensemble des commissions et des groupes de travail auprès desquels le SES s'engage. Quelques exemples suivent:

### ***Conférence suisse des Offices de liaison (CSOL) et Conférence romande des Offices de liaison (CROL)***

On y a mené les travaux nécessaires à l'introduction de la comptabilité analytique dans les établissements spécialisés, conformément aux décisions de la Conférence des directeurs des affaires sanitaires et sociales (CDAS), dans le contexte de l'adaptation de la Convention intercantonale des institutions sociales (CIIS) à la RPT.

Reçu par la CDAS à la nouvelle Maison des cantons de Berne, le service a également collaboré à la réactualisation de l'ensemble des principes de la CIIS, à la lumière de l'expérience accumulée quelques mois après l'entrée en vigueur de la RPT.

### ***Conférences des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et d'aide à la jeunesse***

Les assises de la Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et d'aide à la jeunesse se sont tenues à Berne, sur un thème proposé par les Neuchâtelois, celui des prestations d'appui à la jeunesse se situant entre l'action sociale (rôle habituel des assistants sociaux des services placeurs) et l'hébergement (rôle habituel de l'éducation spécialisée).

Deux sessions de la Conférence romande des directeurs de protection et d'aide à la jeunesse ont permis de traiter des sujets comme les standards européens de qualité dans les institutions pour mineurs, Quality for Children (Q4C), recommandés par la CDAS, les critères à retenir pour les familles d'accueil avec hébergement ou encore l'avancement du projet vaudois d'unité pour soins psychiatriques à prodiguer aux mineurs (placement fermé) de Palézieux.

### ***Groupe de travail du Groupement des services d'action et d'aide sociale des cantons romands, de Berne et du Tessin relatif à l'introduction de la RPT (GT-GRAS-RPT)***

La large collaboration avec les autres cantons latins, initiée dans le cadre de la concrétisation de la LIPPI à l'échelle romande, s'est maintenue de manière très constructive toute l'année. Le GT-GRAS s'est ainsi retrouvé quelque 6 fois, dont un séminaire de deux jours en Valais, pour rédiger un document essentiel, « Principes communs des plans stratégiques latins ».

Un aval à toutes les décisions politiques à prendre dans ce domaine a été donné par les chefs des départements latins des affaires sanitaires et sociales (CLASS) le 17 novembre à Delémont. Avec l'entrée en vigueur de la RPT, il ne fallait en effet pas que le transfert des compétences de la Confédération aux cantons se traduise par l'émergence de vingt-six systèmes cantonaux différents et incompatibles; d'ailleurs, la LIPPI exige des cantons une collaboration accrue et le développement de solutions concertées et coordonnées.

Quelques travaux de projections statistiques concernant le nombre de places utiles aux différentes catégories d'usagers de nos établissements spécialisés (handicapés physiques, psychiques, sensoriels, mentaux et personnes souffrant de dépendance) ont été prévus, de manière à avoir une vision des nécessités jusqu'en 2011.

Le chef du service, par ailleurs président du GT-GRAS-RPT, a été invité à donner plusieurs exposés relatifs à l'application de la RPT en Suisse romande, notamment dans le cadre de l'Assemblée générale d'INSOS (association faîtière des établissements et ateliers autrefois subventionnés par l'OFAS) ou de cours de l'école d'études sociales et pédagogiques (EESP).

### ***Commission cantonale des établissements spécialisés***

Deux séances de la Commission cantonale des établissements spécialisés ont été convoquées, au cours desquelles ont par exemple été étudiés la balance des placements entre Neuchâtelois placés hors-canton et ressortissants d'autres cantons placés à Neuchâtel, les exigences de l'OFJ en matière de chambres d'isolement, le rattachement des unités de formation AI, etc.

### ***Conférence neuchâteloise des directeurs des institutions et établissements neuchâtelois***

La Conférence neuchâteloise des directeurs des institutions et établissements neuchâtelois a siégé une fois seulement cette année, aux Hauts-Geneveys; à l'ordre du jour, plusieurs points ont été travaillés, dont les normes de qualité au sein des établissements et quelques-unes des conséquences de l'entrée en force des dispositions de la LIPPI.

### ***Commission cantonale Addiction***

Le 1<sup>er</sup> atelier de préparation du concept neuchâtelois de la Commission cantonale addiction (CCA) pour la législature 2009-2013 s'est tenu à Belmont; la CCA est une instance composée de représentants de tous les domaines touchés par les problèmes de dépendance et chargé par le Conseil d'Etat de le conseiller en la matière.

La commission cantonale addiction a préparé une recommandation à l'attention du chef du département relative à la votation fédérale du 30 novembre consacrée à la révision de la loi sur les stupéfiants; à l'instar de tous les ministres de la santé, le chef du département a publiquement, par des affiches et des annonces dans les journaux, soutenu le OUI à cette votation, confirmant ainsi l'importance de persévérer dans le sens des quatre piliers (prévention, traitement, réduction des risques et répression).

### ***Groupe de travail Enseignement spécialisé***

Dans le prolongement du transfert des institutions de l'enseignement spécialisé du DSAS au DECS, décidé en 2007 et appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le SES est resté très actif dans la mise en place des instruments de gestion de ce secteur, pour faciliter le travail du nouvel Office de l'enseignement spécialisé (OES). C'est donc en effet ce dernier qui maintenant s'occupe des missions et financement du Secteur Enfance et adolescence de la Fondation Les Perce-Neige, du Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) et du Centre pédagogique de Malvilliers.

### ***Groupe de travail Unités de formation AI***

Dans le contexte des explications données ci-dessus, et vu sa connaissance de décennies de surveillance du CERAS et du Centre pédagogique de Malvilliers, le SES a participé à la réflexion destinée à amener le Conseil d'Etat à supprimer la surveillance des Unités de formation AI de ces deux institutions, puisque intégralement subventionnées par la Confédération.

## **Surveillance**

La surveillance des établissements par le SES revêt deux aspects, soit principalement l'évaluation des prestations et le contrôle financier.

Cette année, la première s'est entre autres concrétisée par des échanges avec la direction d'un établissement souhaitant développer une nouvelle prestation de soutien direct à la famille, un entretien avec un directeur se plaignant de coups et blessures de la part d'un de ses pensionnaires dans le cadre d'un bilan, ou encore des contacts avec une association de proches de pensionnaires, se plaignant de l'absence d'écoute d'un établissement spécialisé. Dans une forme plus institutionnalisée, le SES a par exemple participé aux séances de la Commission chargée de suivre la collaboration entre le Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPEa) et les institutions d'éducation spécialisée hébergeant des mineurs dans le canton. Plusieurs missions de médiation ont d'ailleurs été nécessaires à ce niveau.

Pour satisfaire aux exigences du suivi financier, le SES a par exemple reçu le lieutenant-colonel directeur opérationnel de l'Armée du Salut Suisse-Autriche-Hongrie, ainsi que le directeur financier de cette œuvre d'entraide, pour rediscuter des bases de collaboration avec le canton. Il a également collaboré avec le Contrôle cantonal des finances pour préciser les éléments à requérir de la part des fondations dépendant du subventionnement du SES.

## **Subventionnement**

Les collaborateurs du service ont rédigé la dernière mouture du texte relatif au mandat de prestations "modèle", destiné à être passé entre une fondation et le SES, agissant au nom de l'Etat.

Une nouvelle directive a dû préciser les attentes de l'Etat face aux organes de contrôle des fondations (fiduciaires) suite aux changements légaux fédéraux y relatifs.

Enfin, comme chaque année, les entretiens budgétaires entre le SES et chacune des fondations ou associations dépendant de son aide financière, se sont déroulés en fin d'année, pour fixer les objectifs financiers des institutions dans le cadre de l'enveloppe accordée au SES par le Grand Conseil.

## **Planification**

Une recherche a commencé, visant à mieux identifier les besoins en matière de prestations à domicile des populations de personnes souffrant de handicaps. Le service, seul ou en collaboration avec le service de la santé publique, selon le type de handicap, poursuit le double but d'avoir des données prospectives pour actualiser l'équipement institutionnel et de répondre à une motion acceptée par le Grand Conseil sur le développement des soins à domicile.

En début d'année, dans la perspective de conseiller de futurs usagers, mais aussi d'enrichir une base de données nécessaire à mieux appréhender les besoins, l'étude d'une plate-forme d'orientation et de conseils en matière de prestations en établissements spécialisés a été menée en collaboration avec Pro Infirmis.

## ***Collaborations***

### ***Au niveau fédéral***

Sur l'initiative du SES, trois représentants de l'Office fédéral de la justice (OFJ) se sont déplacés à Neuchâtel pour informer en détails les directions des institutions d'éducation spécialisée au sujet du nouveau système forfaitaire de subventionnement fédéral.

Le chef du département a par ailleurs délégué le chef du SES à la journée organisée par l'Office fédéral de la construction et la logistique (OFCL) pour effectuer le passage de témoin entre l'OFAS et les cantons au sujet de l'expertise du subventionnement des constructions liées aux infrastructures pour personnes en situation de handicap, suite à la RPT.

### ***Au niveau intercantonal***

Dans le cadre des échanges d'expériences, le service a organisé la visite de la délégation d'une importante fondation vaudoise pour handicapés mentaux au sein de deux établissements spécialisés neuchâtelois.

Plusieurs entretiens se sont tenus avec le service homologue vaudois concernant un engagement mutuel en faveur d'institutions utiles aux deux cantons, notamment dans le domaine des addictions.

Une bonne coopération s'est instaurée avec un établissement bernois susceptible de prendre en charge des traumatisés cérébraux-crâniens en cas de manque de places dans le canton.

Le chef du service a été invité à participer aux premières assises genevoises de l'éducation spécialisée, au cours desquelles fut détaillée la recherche effectuée en vue d'analyser l'adéquation entre prestations attendues (des services placeurs) et prestations offertes (par les institutions).

Enfin, des séances de mise au point ont été nécessaires pour réactiver une bonne collaboration entre le canton de Neuchâtel et l'Office de liaison du Canton de Berne, au sujet de l'hébergement de pensionnaires ne bénéficiant pas de rente AI.

### ***Dans le cadre des institutions***

Le 23 juin s'est déroulée la séance constitutive du conseil de la nouvelle fondation réunissant Sombaille Jeunesse et Maison des jeunes. Cette fusion, qui a été largement saluée puisqu'elle va pleinement dans le sens des réformes souhaitées par le Conseil d'Etat (Renard), avait débuté en janvier, par l'aval des autorités de ces deux institutions géographiquement sises à La Chaux-de-Fonds.

De plus, le chef du département a inauguré le nouveau foyer urbain de la Fondation Les Perce-Neige, installé Petit-Pontarlier 33 à Neuchâtel, dans une ancienne propriété appartenant à la fondation, en faveur d'une population relativement autonome de handicapés mentaux.

En outre, après une analyse fouillée de la situation, le département a accepté de reprendre le financement partiel du service offert par la section chaux-de-fonnière de la Croix-Rouge dans le domaine du soutien aux familles migrantes (service psycho-éducatif). Cette prestation, qui a donné la preuve qu'on peut ainsi éviter des placements par un travail d'appui intrafamilial, est par ailleurs financé par la Ville de La Chaux-de-Fonds.

### **Familles d'accueil professionnel**

Le SES a repris son activité en faveur du développement du réseau des familles d'accueil professionnel. Une famille neuchâteloise a en effet souhaité déposer sa candidature en qualité de famille d'accueil professionnel. Ce fut l'occasion de réactualiser la "circulaire" SES relative au suivi et à l'aide financière apportée aux familles d'accueil professionnel, avec l'appui d'un responsable d'une de ces familles. Des recherches ont aussi été faites pour trouver des références en matière d'encadrement dans les familles d'accueil dans les autres cantons.

Enfin, le SES a répondu à une invitation par l'Association tessinoise des familles d'accueil pour présenter le concept neuchâtelois des familles d'accueil professionnel.

### **Statistiques**

#### **Centres ambulatoires de l'addiction dont le déficit d'exploitation est garanti par l'Etat**

|   | Année       | Drop In | CPTT-MN <sup>1</sup> | CAPTT <sup>2</sup> | CENEA <sup>3</sup> | Totaux <sup>4</sup> |
|---|-------------|---------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| <b>Clients, y-c proches et personnes de référence</b> | <b>2004</b> | 805     | 483                  | 208                | 834                | <b>2.230</b>        |
|   | <b>2005</b> | 763     | 472                  | 182                | 939                | <b>2.356</b>        |
|   | <b>2006</b> | 722     | 500                  | 190                | 995                | <b>2.407</b>        |
|   | <b>2007</b> | 740     | 482                  | 224                | 959                | <b>2.405</b>        |
| <b>Nombre de consultations annuellement</b>           | <b>2004</b> | 6.473   | 3.390                | 2.444              | 7.113              | <b>19.420</b>       |
|   | <b>2005</b> | 7.320   | 2.937                | 2.513              | 6.735              | <b>19.505</b>       |
|   | <b>2006</b> | 7.269   | 2.822                | 3.009              | 6.205              | <b>19.305</b>       |
|   | <b>2007</b> | 8.185   | 3.317                | 2.860              | 7.680              | <b>22.042</b>       |

<sup>1</sup> Centre de prévention et de traitement de la toxicomanie des Montagnes neuchâteloises

<sup>2</sup> Centre d'aide, de prévention et de traitement de la toxicomanie du Val-de-Travers

<sup>3</sup> Centre neuchâtelois d'alcoologie

<sup>4</sup> Tous ces centres font partie de la Fondation Neuchâtel Addiction (FNA)

#### **Etablissements résidentiels dont le déficit d'exploitation est garanti par l'Etat**

L'élaboration d'une planification cantonale et intercantonale est une exigence de la Confédération pour obtenir le subventionnement des établissements pour enfants et adolescents et des maisons d'éducation. L'ordonnance relative aux prestations fédérales dans le domaine de l'exécution des peines et mesures fait référence en la matière.

En revanche, ce suivi n'est plus une exigence pour les établissements relevant de l'assurance invalidité.

**Etablissements pour mineurs (L'Enfant c'est la vie, Jeanne Antide, Fondation Sandoz, Sombaile-Jeunesse, Les Billodes, Fondation Borel, Fondation Carrefour)**

| Années considérées                             | 2002   | 2003    | 2004                   | 2005                   | 2006                   | 2007                   |
|--|--------|---------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Nombre de places <sup>1</sup>                  | 276    | 302     | 312                    | 316                    | 297                    | 297                    |
| Journées d'ouverture <sup>2</sup>              | 360    | 360     | 360                    | 360                    | 360                    | 360                    |
| Journées d'exploitation <sup>3</sup>           | 99.356 | 108.846 | 111.320                | 111.232                | 108.405                | 108.405                |
| Journées de séjour                             | 79.270 | 79.519  | 96.724                 | 95.311                 | 96.500                 | 96.675                 |
| Capacité non utilisée <sup>4</sup>             | 20.086 | 29.327  | 14.596                 | 15.921                 | 11.905                 | 11.730                 |
| Taux d'occupation <sup>5</sup>                 | 79,8%  | 73,1%   | 86,9%                  | 85,7%                  | 89,0%                  | 89,2%                  |
| Mineurs du canton placés dans le canton        | 600    | 657     | <b>318<sup>6</sup></b> | <b>334<sup>6</sup></b> | <b>312<sup>6</sup></b> | <b>328<sup>6</sup></b> |
| Mineurs d'autres cantons placés dans le canton | 41     | 56      | <b>25</b>              | <b>37</b>              | <b>36</b>              | <b>42</b>              |
| Total des mineurs placés dans le canton        | 641    | 713     | <b>343</b>             | <b>371</b>             | <b>348<sup>7</sup></b> | <b>370<sup>7</sup></b> |
| Répartition selon l'âge:                       |        |         |                        |                        |                        |                        |
| 00 à 6 ans                                     | 198    | 211     | <b>75</b>              | <b>84</b>              | <b>79</b>              | <b>81</b>              |
| 07 – 14 ans                                    | 202    | 240     | <b>138</b>             | <b>133</b>             | <b>139</b>             | <b>139</b>             |
| 15 – 17 ans                                    | 196    | 187     | <b>108</b>             | <b>119</b>             | <b>100</b>             | <b>117</b>             |
| 18 – 24 ans                                    | 34     | 62      | <b>22</b>              | <b>34</b>              | <b>29</b>              | <b>33</b>              |
| 25 ans et plus                                 | 11     | 13      | <b>0</b>               | <b>1</b>               | <b>1</b>               | <b>0</b>               |
|  | 641    | 713     | <b>343</b>             | <b>371</b>             | <b>348</b>             | <b>370</b>             |
| Mineurs du canton placés hors canton           | 29     | 42      | <b>12</b>              | <b>20</b>              | <b>21</b>              | <b>24</b>              |

**Etablissements AI : Ateliers – Ecoles (ATELIERS: Les Perce-Neige, Alfaset, Foyer Handicap NE et Chx-Fds, Le Devens, Maison de Prébarreau - FADS - Fondation pour les adultes en difficultés sociales; ECOLES: Centre régional d'apprentissages spécialisés – CERAS, Centre pédagogique de Malvilliers, Centres pédagogiques de la fondation Les Perce Neige)**

| Années considérées                                 | 2002    | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    | 2007             |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|------------------|
| Nombre de places                                   | 935     | 924     | 940     | 905     | 898     | 899 <sup>8</sup> |
| Journées d'ouverture                               | 217     | 219     | 220     | 219     | 219     | 218              |
| Journées d'exploitation <sup>3</sup>               | 203.200 | 200.197 | 207.593 | 194.475 | 193.221 | 195.982          |
| Journées de séjour                                 | 177.512 | 192.344 | 196.323 | 187.853 | 188.421 | 194.043          |
| Capacité non utilisée <sup>4</sup>                 | 25.688  | 7853    | 11270   | 6622    | 4800    | 1939             |
| Taux d'occupation <sup>5</sup>                     | 87,4%   | 96,1%   | 94,6%   | 96,6%   | 97,5%   | 99,0%            |
| Personnes du canton placées dans le canton         | 1121    | 1004    | 1019    | 1016    | 1010    | 1056             |
| Personnes d'autres cantons, placées dans le canton | 160     | 147     | 137     | 130     | 107     | 102              |
| Total des personnes placées dans le canton         | 1281    | 1151    | 1156    | 1146    | 1117    | 1158             |

|                               |      |      |      |      |      |      |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Répartition selon l'âge       |      |      |      |      |      |      |
| 00 à 06 ans                   | 37   | 17   | 27   | 40   | 27   | 38   |
| 07 - 15 ans                   | 195  | 254  | 279  | 259  | 259  | 290  |
| 16 - 19 ans                   | 143  | 65   | 39   | 108  | 128  | 98   |
| 20 - 29 ans                   | 212  | 211  | 202  | 154  | 135  | 145  |
| 30 - 39 ans                   | 250  | 186  | 188  | 169  | 159  | 170  |
| 40 - 49 ans                   | 222  | 201  | 203  | 196  | 181  | 191  |
| Plus de 50 ans                | 222  | 217  | 218  | 220  | 228  | 226  |
|                               | 1281 | 1151 | 1156 | 1146 | 1117 | 1158 |
| Personnes placées hors canton |      | 30   | 32   | 29   | 28   | 29   |

**Etablissements AI : Homes – Foyers (Les Perce-Neige, Alfaset, Foyer Handicap NE et Chx-Fds, Centre pédagogique de Malvilliers, CERAS, Le Devens, Fondation Goéland, Fondation Ressource, Fondation pour les adultes en difficultés sociales – FADS)**

|  |         |                   |         |                   |                   |                   |
|--|---------|-------------------|---------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Années considérées                                 | 2002    | 2003              | 2004    | 2005              | 2006              | 2007              |
| Nombre de places                                   | 495     | 528 <sup>9</sup>  | 528     | 518 <sup>11</sup> | 518               | 531 <sup>12</sup> |
| Journées d'ouverture                               | 326     | 344 <sup>10</sup> | 345     | 333 <sup>13</sup> | 346 <sup>14</sup> | 345 <sup>14</sup> |
| Journées d'exploitation <sup>3</sup>               | 160.090 | 184.250           | 184.168 | 177.287           | 181.537           | 183.195           |
| Journées de séjour                                 | 134.120 | 147.443           | 147.983 | 146.333           | 153.040           | 149.484           |
| Capacité non utilisée <sup>4</sup>                 | 25.970  | 36.807            | 36.185  | 30.954            | 28.497            | 33.711            |
| Taux d'occupation <sup>5</sup>                     | 83,8%   | 80,0%             | 80,4%   | 82,5%             | 84,3%             | 81,6%             |
| Personnes du canton placées dans le canton         | 675     | 699               | 639     | 662               | 632               | 635               |
| Personnes d'autres cantons, placées dans le canton | 141     | 161               | 143     | 136               | 133               | 127               |
| Total des personnes placées dans le canton         | 816     | 860               | 782     | 798               | 765               | 762               |
| Répartition selon l'âge                            |         |                   |         |                   |                   |                   |
| 00 à 06 ans  | 7       | 21                | 28      | 14                | 12                | 13                |
| 07 – 15 ans  | 87      | 86                | 94      | 76                | 105               | 104               |
| 16 – 19 ans  | 68      | 53                | 28      | 48                | 68                | 63                |
| 20 – 29 ans  | 169     | 229               | 155     | 156               | 136               | 145               |
| 30 – 39 ans  | 191     | 207               | 195     | 192               | 178               | 178               |
| 40 – 49 ans  | 143     | 145               | 153     | 179               | 148               | 144               |
| Plus de 50 ans                                     | 151     | 119               | 129     | 133               | 119               | 115               |
|  | 816     | 860               | 782     | 798               | 765               | 762               |
| Personnes placées hors canton                      |         | 58                | 63      | 61                | 68                | 66                |

Explications-remarques:

<sup>1</sup> Il convient de rappeler que le Foyer Jeanne-Antide à La Chaux-de-Fonds, la Maison de l'Enfance et le Foyer de La Coccinelle à Neuchâtel, bien que non reconnus par l'OFJ en raison de l'âge des pensionnaires (préscolaires), figurent dans nos statistiques, à la demande de l'office.

<sup>2</sup> Journées d'ouverture: pour obtenir une subvention de la part de l'OFJ, les institutions doivent garantir une ouverture de 365 jours par an. La moyenne de 360 découle du fait qu'une institution particulière (Sombaille Jeunesse), outre l'internat, déploie un programme de préformation professionnelle et de job-coaching qui n'est pas en fonction les week-ends, d'où une légère baisse de la moyenne des journées.

<sup>3</sup> Les journées d'exploitation sont calculées comme suit: nombre de places *multiplié par* nombre de journées d'ouverture.

<sup>4</sup> La capacité non utilisée est calculée comme suit: journées d'exploitation *moins* journées de séjour. Sous cette rubrique figurent aussi bien les journées d'absence des pensionnaires (vacances, week-ends, hospitalisations, etc.) que les journées résultant des places éventuellement non occupées.

<sup>5</sup> Le taux moyen d'occupation se calcule comme suit: journées de séjour *divisées par* journées d'exploitation.

<sup>6</sup> Indications en *gras italique*: dès 2004 les données sont saisies selon le nouveau modèle de planification exigée par l'OFJ; il est maintenant pris comme jour de référence le 31 décembre, et non plus le nombre total enregistré au cours de l'année entière. Une comparaison avec les années avant 2004 ne s'avère donc plus possible en ce qui concerne ces rubriques.

<sup>7</sup> A ce chiffre s'ajoute une moyenne de sept mineurs placés en famille d'accueil professionnelle dans le canton et quatre hors canton.

<sup>8</sup> Le nombre de places évolue en fonction de l'ouverture ou non de classes supplémentaires d'une année à l'autre, ainsi que de la fluctuation, parfois importante, des places en atelier. Ceci a notamment été le cas avec l'ouverture, en 2005, de l'Espace Perce-Neige à Fleurier (EPNF), qui a contribué à une diminution importante du nombre de places en atelier auprès du siège de la fondation aux Hauts-Geneveys. Cette diminution s'est poursuivie, bien que de manière moins sensible, en 2006, pour se stabiliser en 2007 au même niveau qu'en 2006, à une place près.

<sup>9</sup> L'augmentation sensible de places entre 2002 et 2003 est due à l'intégration dans le plan d'équipement de la Fondation Ressource, institution s'occupant de personnes souffrant de comportements addictifs.

<sup>10</sup> L'augmentation du nombre moyen de journées d'ouverture par année s'explique par une diminution des structures fermant quelques semaines par année.

<sup>11</sup> La réduction du nombre de places de 2004 à 2005 correspond à une diminution de l'effectif du nombre de places en internat d'une école spéciale, en l'occurrence le CERAS, où seuls les enfants domiciliés trop loin passent la nuit.

<sup>12</sup> L'augmentation de 13 places en 2007 est constituée principalement par l'ouverture du quatrième groupe à l'EPNF de Fleurier (sur 5 prévus à terme), ainsi que par d'autres minimes variations du nombre de places global, notamment dans les structures pour adultes handicapés mentaux et dans les internats pour mineurs handicapés.

<sup>13</sup> La diminution de la moyenne annuelle de jours d'ouverture entre 2004 et 2005 est due à l'ouverture de l'EPNF à mi-août 2005 (135 journées d'ouverture seulement).

<sup>14</sup> La moyenne annuelle de jours d'ouverture a retrouvé une valeur normale à mesure où l'EPNF a, pour la première fois en 2006, fonctionné sur toute l'année.



#### **7.4. Perspectives d'avenir et conclusion**

L'année à venir devrait représenter une étape importante dans le domaine des établissements spécialisés, celle de la rédaction du plan stratégique cantonal. Comme évoqué plus haut, la LIPPI impose à chaque canton de rédiger son plan stratégique, soit l'ensemble des dispositions légales et organisationnelles qui prouveront au Conseil fédéral que les personnes en situation de handicap ne subiront aucune conséquence due à l'introduction de la RPT.

Ce descriptif sera l'occasion de rappeler et remettre à jour nos pratiques, et ceci en coordination avec les autres cantons d'une part, puis dans le respect des contraintes de la CIIS d'autre part.

Ce travail devra recevoir l'aval des autorités bien sûr, mais aussi des organisations de défense des handicapés. En outre, comme les obligations découlant de la LIPPI sont en général constitutives d'une évaluation régulière pertinente des lieux de placement, le département a d'ores et déjà opté pour que ces lignes directrices soient applicables à l'ensemble des institutions formant le plan d'équipement neuchâtelois.

C'est dans cette perspective que le SES avait mis sur pied, dès 2006, la COMO-RPT, soit la COmmision de Mise en Œuvre de la RPT, dont les travaux connaîtront trois étapes principalement: la première en juin 2009, date à laquelle tous les cantons latins examineront la cohérence des plans latins entre eux, la deuxième en soumettant ce plan aux autorités cantonales, puis la troisième, en envoyant, courant 2010, le plan stratégique neuchâtelois à la commission ad hoc nommée par le Conseil fédéral pour en vérifier la conformité face à la LIPPI.

## 8. CONCLUSION GÉNÉRALE

Le canton de Neuchâtel a entamé, depuis quelques années et avec tous les acteurs concernés, une véritable révolution de l'organisation institutionnelle de son système de santé. Les projets que le DSAS a poursuivis ou mis en œuvre en 2008 doivent permettre au système de santé neuchâtelois d'atteindre des objectifs financiers ambitieux, mais surtout d'assurer sa pérennité et de lui donner la capacité – en le rendant attractif pour du personnel hautement qualifié – d'offrir à la population des soins de très haute qualité, avec une accessibilité garantie pour toutes et tous.

Il s'agit maintenant de se concentrer sur la définition et la conduite d'une politique sanitaire coordonnée, en collaboration avec les partenaires concernés, notamment pour les inciter à travailler ensemble sur des projets communs susceptibles de garantir à la population du canton une prise en charge sanitaire optimale.

Il en est de même dans le domaine social. Les mesures prises ces dernières années, alliées à une conjoncture favorable, ont certes permis de stabiliser les dépenses d'aide sociale, mais pas de les faire régresser significativement.

La redéfinition du rôle fondamental de l'aide sociale s'avère dès lors primordiale, notamment en terme de prise en charge (d'aide d'urgence ponctuelle, l'aide sociale est devenue durable), de répartition des compétences entre les communes et le canton et de financement.

Une réforme en profondeur du système de l'accueil extra-familial de la petite enfance demeure indispensable bien que le projet de réforme cantonale de l'accueil extra-familial des enfants ait reçu un accueil mitigé de la part des acteurs concernés. Dès lors, il est nécessaire de réétudier rapidement le dossier car, si tout le monde s'accorde sur les objectifs à atteindre, les avis divergent quant à la manière de les atteindre.

Le DSAS est conscient des défis à relever. Il mettra tout en œuvre pour remplir ses missions, soit: assurer la cohésion sociale et le bien vivre collectif des citoyennes et citoyens du canton de Neuchâtel, améliorer leur qualité et leurs conditions de vie, dans le respect de leur liberté et de leur dignité, ainsi que favoriser leur bien-être individuel, tout en encourageant leur responsabilité personnelle.

Neuchâtel, le 4 février 2009

Le conseiller d'Etat  
Roland Debély

## TABLE DES MATIERES

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1.</b> | <b>SECRETARIAT GÉNÉRAL .....</b>  | <b>5</b>  |
| 1.1.      | Conférences intercantionales .....  | 5         |
| <b>2.</b> | <b>SANTÉ PUBLIQUE.....</b>  | <b>8</b>  |
| 2.1.      | Introduction .....  | 8         |
| 2.2.      | Gestion.....  | 9         |
| 2.3.      | Activités déployées .....   | 10        |
| 2.4.      | Perspectives d'avenir .....   | 26        |
| 2.5.      | Conclusion.....   | 27        |
| <b>3.</b> | <b>SERVICE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (SMPEA) .....</b> | <b>29</b> |
| 3.1.      | Introduction .....  | 29        |
| 3.2.      | Gestion .....   | 29        |
| 3.3.      | Activités déployées .....   | 30        |
| 3.4.      | Perspectives d'avenir et conclusion.....                                      | 33        |
| <b>4.</b> | <b>SERVICE DE L'ACTION SOCIALE .....</b>                                      | <b>34</b> |
| 4.1.      | Introduction .....  | 34        |
| 4.2.      | Gestion.....  | 35        |
| 4.3.      | Activités déployées .....   | 36        |
| 4.4.      | Perspectives d'avenir .....   | 54        |
| 4.5.      | Conclusion.....   | 55        |
| <b>5.</b> | <b>SERVICE DE L'ASSURANCE-MALADIE.....</b>                                    | <b>56</b> |
| 5.1.      | Introduction .....  | 56        |
| 5.2.      | Gestion .....   | 56        |
| 5.3.      | Activités déployées .....   | 57        |
| 5.4.      | Perspectives d'avenir et conclusion.....                                      | 68        |
| <b>6.</b> | <b>SERVICE DES MINEURS ET DES TUTELLES .....</b>                              | <b>69</b> |
| 6.1.      | Introduction .....  | 69        |
| 6.2.      | Gestion.....  | 69        |
| 6.3.      | Activités déployées .....   | 70        |
| 6.4.      | Perspectives d'avenir et conclusion.....                                      | 73        |
| <b>7.</b> | <b>SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS .....</b>                           | <b>74</b> |
| 7.1.      | Introduction .....  | 74        |
| 7.2.      | Gestion.....  | 74        |
| 7.3.      | Activités déployées .....   | 75        |
| 7.4.      | Perspectives d'avenir et conclusion.....                                      | 84        |
| <b>8.</b> | <b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>  | <b>85</b> |